

626^{ème} Séance
Séance Publique
du mercredi 17 décembre 2003

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 5 MAI 2006 (N° 7.754)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT DE L'EXERCICE 2004 (suite) :
 - Débat général (suite) (p. 568)
 - 1° - Recettes (p. 586)
 - 2° - Dépenses ordinaires :
 - Sect. 1 – Dépenses de Souveraineté (p. 616)
 - Sect. 2 – Assemblée et Corps Constitués (p. 618)
 - Sect. 3 – Moyens des services (p. 631)

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2003**

—
**Séance publique
du mercredi 17 décembre 2003**
—

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; M. Claude BOISSON, Vice-Président ; M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mme Michèle DITLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Bernard MARQUET, Jean-Luc NIGIONI, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mmes Christine PASQUIER-CIULLA, Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Henry REY, Jacques RIT, Jean-François ROBILLO, Christophe SPILLOTIS-SAQUET, Conseillers Nationaux.

—
Assistent à la séance : S.E. M. Patrick LECLERCQ, Ministre d'Etat ; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales ; M. Gilles TONELLI, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Sophie THEVENOUX, Directeur du Budget et du Trésor.

—
M. Robert FILLON, Directeur Général auprès de la Présidence du Conseil National, assure le secrétariat.

—
La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.

—
M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

Je tiens à excuser l'absence de Mme Catherine FAUTRIER qui est toujours hospitalisée, ainsi que le retard de M. Jean-Joseph PASTOR, qui est retenu par une obligation professionnelle impérative.

L'ordre du jour appelle maintenant la suite de l'examen du projet de Budget Général Primitif de l'Etat pour l'exercice 2004.

Nous avons commencé le lundi 15 décembre dernier, par entendre le rapport de M. Vincent PALMARO, Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Nous avons ensuite écouté la réponse détaillée, au nom du Gouvernement Princier, de S.E. M. le Ministre d'Etat à ce rapport. Les nombreux arguments développés par M. le Ministre d'Etat n'ont pas permis à la Commission des Finances et au Conseil National tout entier, d'apporter leurs réponses, sur le siège, à un document dont ils n'avaient pas eu connaissance au préalable. De ce fait, j'ai été amené à suspendre nos travaux pour permettre à chacun des élus d'analyser les points développés par le Gouvernement.

Je crois qu'il est important, alors que le Gouvernement a 3 jours ouvrables pour prendre connaissance des arguments du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, que le Conseil National ait au moins une journée pour étudier les arguments du Gouvernement, d'autant plus quand il s'agit d'un véritable Rapport, aussi long et aussi détaillé que celui de la Commission des Finances.

En tant que Président de cette Institution, il est important pour moi, effectivement, d'assurer qu'il y ait une équité dans ces débats et que nous soyons tout autant informés, avec sérénité et recul, des arguments du Gouvernement, qu'il est lui même informé de ceux de l'Assemblée.

Nous reprenons donc ce soir nos travaux où nous les avons laissés lundi soir, c'est-à-dire à la discussion générale, avant de passer à l'examen des chapitres. Je vais tout d'abord donner la parole à Monsieur le Président de la Commission des Finances, s'il souhaite s'exprimer suite à l'intervention de M. le Ministre d'Etat et puis bien évidemment je la donnerai ensuite à tous les élus qui ont des remarques d'ordre général à formuler en introduction.

**I.
SUITE DE L'EXAMEN DU BUDGET
GENERAL PRIMITIF 2004**

M. le Président.- Monsieur PALMARO, je vous en prie.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Vous avez souligné à juste titre, et je reprends vos paroles « la Grande signification politique » du débat que nous avons engagé à l'occasion du Budget Primitif 2004. Ce débat, le Conseil National a tenu d'entrée de jeu à l'inscrire dans l'esprit de nos institutions.

Ce débat, porte en effet et vous l'avez rappelé, sur tous les aspects de l'activité gouvernementale, y compris ceux qui n'ont pas de traduction budgétaire directe, comme par exemple la loi sur l'égalité des femmes et de la famille, ou ceux qui n'en n'ont pas encore, comme les logements à livrer dans quatre ou cinq ans, et qui n'apparaissent donc pas encore dans le budget 2004 ni dans le triennal.

Ce débat doit permettre, comme vous l'avez judicieusement précisé, de réaliser une synthèse consensuelle entre la vision du Gouvernement Princier et celle du Conseil National. Cette synthèse déterminera, selon vos propres termes, la politique que le Gouvernement aura à mettre en œuvre sous l'autorité du Prince.

C'est sur la politique du logement que le Conseil National voulait, avant tout, obtenir une synthèse.

Grâce à une démarche commune qui a fait appel à notre détermination dans l'évolution sereine et à l'esprit d'ouverture du Gouvernement, l'accord s'est fait sur un programme extrêmement précis, pour les années 2004/2008, qui correspond pour l'essentiel à l'estimation des besoins exprimés par le Conseil National.

Ce programme, Monsieur le Ministre, vous l'avez publiquement validé et confirmé et je vous en remercie pour les Monégasques. Vous me permettez ainsi de faire diffuser, avec le texte du rapport que je vous ai présenté avant-hier, un tableau détaillé ; ce tableau, issu des discussions du Conseil National avec le Gouvernement, reprend année par année, trimestre par trimestre, le calendrier de la livraison d'un millier de logements domaniaux (950 exactement à la fin 2008) et je le rappelle 837 à la fin 2007.

Il reste, il est vrai, à préciser nos accords sur les modifications de la loi n° 1.235.

Par ailleurs, vous avez accepté de traiter le dossier concernant l'accession à la propriété dès l'année prochaine.

Sur un plan plus général : le Conseil National suivra de près la mise en œuvre des engagements pris par le Gouvernement pour les semaines et mois à venir, dont :

1) La priorité accordée aux Nationaux dans la Fonction Publique qui doit devenir exemplaire, cela a déjà été dit et répété ;

2) La désignation d'un adjoint qui soit monégasque et qui a vocation à assurer la succession du responsable lorsque, pour ce poste, il a été impossible de recruter un Monégasque. Je note également l'accord du Gouvernement pour que le groupe de travail mixte Gouvernement/Conseil National sur la Fonction Publique suive précisément l'évolution de ces situations et, plus généralement, les problèmes intéressant la Fonction Publique dans son ensemble ;

3) L'accord du Gouvernement d'inciter et d'obtenir auprès des sociétés concessionnaires et de celles dont l'Etat est actionnaire l'application du principe de priorité nationale dans le domaine de l'emploi et dans celui de l'attribution des marchés ;

4) L'accord du Gouvernement sur le respect de ce même principe (sur la priorité nationale) étendu aux Associations ou Institutions tirant une part substantielle de leurs ressources, de subventions publiques.

S'agissant des méthodes d'attributions des marchés, la Commission des Finances rappelle que la règle du « mieux disant », après un examen attentif des quelques difficultés d'application, doit permettre un meilleur déroulement des projets de travaux. Je dois ajouter que les pays qui appliquent cette méthode n'envisagent pas de revenir à la méthode du « moins disant ».

Par ailleurs, la Commission des Finances a pris note de l'intention positive du Gouvernement de concrétiser la notion d'exonération des charges sociales, lors du premier emploi d'un Monégasque. Elle souhaite que la décision soit prise rapidement et rappelle que le délai de cette exonération devrait être de 5 ans.

Nous pourrions évaluer, au cours de l'année qui vient, l'efficacité des mécanismes d'incitation et de contrôle que vous nous proposez et la réalisation des intentions que vous nous confirmez et, ensemble, nous en établirons le bilan.

Je citerai également le dossier des bourses, pour lequel j'apprécie la volonté du Gouvernement, après avoir augmenté de 50 % ce crédit, d'entreprendre dès le début de l'année prochaine, un examen au fond des besoins à satisfaire.

La Commission des Finances a pris bonne note des informations que vous nous avez données sur la politique du Gouvernement en matière hospitalière et d'accueil des personnes âgées. Je pense au Cap Fleuri.

Vous savez, Monsieur le Ministre, que ces informations sont loin de répondre à nos interrogations sur ces deux grands dossiers.

De même, les réponses au sujet du traitement des déchets et, notamment, des conditions de fonctionnement de l'usine d'incinération ne peuvent pas nous satisfaire, car nous attachons, vous le savez, comme tout le monde, une extrême importance à la qualité de vie à Monaco.

Quand à L'A.C.M., je maintiens les chiffres annoncés car ils sont ceux-là même du rapport du Gouvernement (page 222) et des documents produits par vos services en réponse à nos questions.

Je maintiens également nos préoccupations concernant les garanties, en contrepartie de l'effort financier, qui doivent assurer à échéance raisonnable la pérennisation à Monaco du Grand Prix de F1.

Je rappelle ma satisfaction de la décision du Gouvernement de confier à la Commission Supérieure des Comptes un audit sur ce dossier dont le rapport sera transmis au Conseil National, comme le sont tous ceux diffusés par cette Institution. C'est un point qui me paraît extrêmement important dans cette affaire.

Pour la même raison, je maintiens les éléments chiffrés concernant la réalisation de la Digue du large et de l'avant-Port. Ces éléments sont ceux-là même qui nous ont été transmis par les Services du Gouvernement. Les écarts, voire les contradictions, confirment le besoin d'un document explicatif clair et de procédures garantissant, à la fois, le contrôle par la loi budgétaire des autorisations de crédits et la maîtrise par le Gouvernement de l'exécution et donc de la connaissance précise des dépenses effectuées.

Loin de moi l'idée de mettre en cause la compétence et l'efficacité des services techniques et financiers : j'ai pour seul souci de voir amélioré l'outil (méthodes, règles...) mis à leur disposition. En effet, mieux connaître, c'est mieux comprendre et, surtout, mieux se comprendre. C'est à cela que doit servir l'amélioration des procédures que le Conseil National a demandées et continue de demander.

Je dois à la vérité de reconnaître que le Gouvernement a accepté des avancées en la matière, même si elles peuvent être encore largement améliorées.

Dans l'immédiat, le Gouvernement a convenu de procédures permettant le suivi en commun de la mise en œuvre d'un certain nombre de politiques. C'est particulièrement important pour le suivi de la réalisation du programme de logements, puisque auront lieu, trois

fois par an, en janvier, mai et septembre, des réunions de la Commission mixte du logement. Mais cela est vrai également pour la Commission mixte de la Fonction Publique dont j'ai parlé précédemment.

Par ailleurs, vous nous avez confirmé l'accord du Gouvernement pour remettre au Conseil National, au début du mois de juin, un rapport de commentaires accompagnant les documents de clôture.

Ce rapport sera très important ainsi que les échanges entre le Gouvernement et le Conseil National qui l'accompagneront. Il permettra d'assurer une bonne information réciproque sur les hypothèses d'élaboration du Budget Primitif à venir.

Enfin, vous avez pris en compte notre préoccupation de bénéficier d'un délai plus long, pour préparer le débat sur le Budget Primitif, grâce à un vote avancé dans le temps du Budget Rectificatif, même si nous continuons à considérer qu'il serait possible et préférable de gagner quelques semaines pour le dépôt de ce document.

Par ailleurs, j'ai lu dans votre déclaration (page 30) que les réajustements budgétaires du projet de Budget 2004, auxquels vous avez procédé, demeurent exceptionnels. Je dois dire que les réajustements justifiés me paraissent tout à fait normaux, sinon la loi de budget ne traduirait pas véritablement « l'accord des volontés du Prince et du Conseil National » comme le rappelle l'article 66 de la Constitution.

Si la Commission a pu trouver des sujets de satisfaction dans votre déclaration, à travers la confirmation d'accords qui se sont dégagés au cours des discussions des dernières semaines, il reste cependant des réponses en attente qui, je l'espère, seront apportées au cours du débat qui va suivre.

Comme je l'ai indiqué à l'occasion du rapport de la Commission des Finances, c'est avec les engagements et les éclaircissements à venir, qui compléteront les informations déjà fournies par le Gouvernement, que le Conseil National sera en mesure de prendre position sur ce premier Budget de la législature.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président.

Y a-t-il d'autres interventions à caractère général qui feraient suite à celle du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale ?

M. Claude CELLARIO a demandé la parole, ensuite le Vice-Président.

Je salue l'arrivée de notre Doyen que j'avais excusé en début de séance ; il était retenu par une obligation professionnelle et il nous rejoint maintenant.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des séances publiques concernant le Budget Primitif 2004, le Conseil National est amené à débattre de la loi budgétaire déposée par le Gouvernement.

Le vote de cette loi revêt une étape importante dans notre vie politique.

En effet, depuis le 20 février 2003, une nouvelle majorité a pris place dans cette enceinte et il s'agit aujourd'hui du premier Budget sur lequel elle va devoir se prononcer ; c'est dire l'enjeu d'un tel débat.

Le Gouvernement, avant chaque débat budgétaire, nous envoie pour étude un document comptable, que j'ai dans les mains, accompagné d'un Rapport.

Elu pour la première fois, il y a 10 ans, je retrouve pratiquement la même présentation, le même découpage et, il faut l'admettre, les mêmes difficultés pour s'informer correctement des recettes et des dépenses, lorsque je lis ce rapport.

Or, c'est ce document qui permet de se faire une opinion sur la politique économique et sociale que le Gouvernement entend mener durant l'année budgétaire.

Certes, des séances privées entre élus et l'ensemble du Gouvernement amènent des éclaircissements sur tel ou tel chapitre. Lors de ces rencontres, très utiles au demeurant, des ajustements ponctuels peuvent être proposés et suivant la pugnacité de certains élus, le Gouvernement accepte des concessions dans tel ou tel domaine. Mais cela ne remet pas en cause les grandes orientations que le Gouvernement avait au préalable définies.

D'ailleurs, Monsieur le Ministre, vous le rappelez vous-même, il peut y avoir des réajustements de crédits, mais cela doit demeurer exceptionnel. Ainsi, pendant de nombreuses années, à l'issue de ces débats, je me pose la question de savoir si, véritablement, le Gouvernement prenait en compte les demandes et les interrogations de notre Assemblée.

Le Conseil National représente les élus du peuple monégasque. Nul ne peut en contester la légitimité. C'est à travers ses représentants que s'exprime

l'ensemble de nos compatriotes. Pourtant l'élection étant passée, le Conseil National donnait souvent l'impression de n'être qu'une chambre d'enregistrement en ce qui concerne la loi sur le Budget de l'Etat. Il arrivait difficilement à infléchir les décisions du Gouvernement, à croire que la seule possibilité permettant de faire évoluer les dossiers était le conflit permanent. Je considère que, dans un monde en pleine mutation, c'est plutôt la recherche permanente du dialogue et du consensus, dans le respect des prérogatives propres à chacune de nos Institutions, qui doit être la seule méthode que l'on devrait utiliser.

L'ampleur du changement voulu lors de l'élection du 9 février 2003 montre que rien ne pourra plus être désormais comme avant.

Le temps est venu que vous preniez réellement en compte la légitimité populaire de notre Assemblée. Elu par le peuple monégasque, le Conseil National exprime la volonté de nos compatriotes de débattre des grandes orientations utiles à notre Principauté. Vous devez, dans l'élaboration des futurs Budgets de l'Etat, vous poser la question trop souvent oubliée : quelles sont les attentes de nos compatriotes face aux problèmes touchant la vie en Principauté ?

Vous pouvez me répondre qu'il n'est jamais facile d'appréhender les aspirations personnelles par rapport à l'intérêt général, je vous le concède. Comme vous l'avez écrit, le Gouvernement recherche le point d'équilibre entre le possible et le souhaitable. J'en prends acte. Membre de l'U.N.A.M., appartenant au groupe majoritaire UPM du Conseil National, j'ai été élu sur un programme qui a été approuvé massivement par les Monégasques. Sans être un dogmatique, il serait pour moi inconcevable que vous ne teniez pas compte des éléments contenus dans ce document, car ils traduisent les aspirations de nos compatriotes. Et je pense que ce document pourrait aider le Gouvernement dans sa réflexion politique pour cette nouvelle législature.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, montrez que vous pouvez appréhender le Budget de l'Etat avec un autre état d'esprit, une autre vision des choses. Montrez que, dans le respect des grands équilibres économiques auxquels nos deux Institutions sont attachées, vous pouvez trouver des solutions de compromis qui seront bonnes pour les Monégasques et pour la Principauté de Monaco.

Rappelez-vous la séance du 20 mars 2003, où vous êtes venus nous exposer le programme de construction des logements domaniaux. Vous nous aviez annoncé 561 logements pour 2008, avec seulement un logement pour l'année 2004. Avec le recul, je pense que vous avez

été conscients qu'une telle proposition était inacceptable.

Aussi, je vous engage à aller vers cette nouvelle voie, celle qui prend véritablement en compte les légitimités populaires de notre Assemblée.

Dans cette direction, vous aurez toujours, en face de vous, des interlocuteurs prêts à engager le dialogue pour la recherche de consensus.

Le Conseil National l'a encore montré hier soir, lors de la séance législative, à travers le vote de deux projets de loi que vous lui avez demandés en urgence.

Le Gouvernement, ce soir, a-t-il entendu le nouveau Conseil National ?

Depuis le 20 février, de nombreuses réunions se sont tenues entre nos deux Institutions, beaucoup de débats se sont déroulés pour le Budget Rectificatif 2003, pour la préparation du Budget Primitif 2004 ou pour la mise en œuvre du plan de construction de logements domaniaux. Mais j'attendais un signe fort du Gouvernement en séance publique et, ce soir, je considère que la déclaration du Ministre à l'issue du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, dont je suis membre, me conforte dans mon état d'esprit. Oui, peut-être le Gouvernement a entendu le Conseil National.

Sans faire, dès maintenant, une étude approfondie du long rapport de 30 pages que la suite des débats apportera, cinq faits ont retenu mon attention.

La redistribution de 15 M€ de crédit d'une opération qui ne se réalisera pas en 2003, à des places prioritaires comme : les bourses d'études, le démarrage de l'opération de la Cachette, ce qui permettra à cette opération d'avoir un an d'avance sur le programme de travaux préétabli.

L'augmentation de 50 % de l'enveloppe globale des bourses d'études ; l'annonce de la réalisation du programme de constructions de 837 logements domaniaux avant fin 2008 ; l'harmonisation des profils de postes pour des emplois identiques dans la Fonction Publique ; et enfin, la reconnaissance pour les enseignants monégasques, qu'à diplôme égal, la rémunération est la même que celle des détachés français.

Tout cela montre à l'évidence que quelque chose est en train de changer.

Je veux croire, ce soir, que durant cette législature, nos deux Institutions travailleront en étroite collaboration pour le bien de notre Principauté. Dans la conjoncture délicate que nous traversons, c'est vraiment la seule méthode qui permettra à la Principauté de

Monaco de surmonter les difficultés auxquelles, comme tout pays, elle se trouve confrontée.

La recherche du consensus et la prise en compte des intérêts légitimes des Monégasques, tels qu'ils ont été exprimés clairement lors des dernières élections nationales, permettront de continuer à assurer à nos compatriotes et à l'ensemble de la population de la Principauté, un développement harmonieux et prospère.

C'est surtout notre Principauté qui en retirera tout le bénéfice.

Mais en tant qu'élu, je n'ai pas le droit de décevoir mes compatriotes, c'est donc sur vos actes concrets que je ferai mon jugement.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO.

Je donne maintenant la parole à Monsieur Claude BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers, Chers Collègues du Conseil National, bonsoir.

Tout d'abord, je me présente : Claude BOISSON, statut : « bougeur politique » et leader de l'Union Nationale de l'Avenir de Monaco avant les élections. Cela au cas où il y aurait un journaliste de l'Express dans la salle. Qu'il soit enfin informé que, comme les dalmatiens, il n'y a pas 100, mais 101 ou plus qui font bouger Monaco.

J'ai d'ailleurs préparé une photo d'identité, afin qu'il n'y ait pas d'erreur et que l'on ne me colle pas le visage de Catherine FAUTRIER, par exemple, à qui d'ailleurs je souhaite chaleureusement et amicalement une bonne convalescence. Pour cela, vous m'indiquerez, Monsieur le Président, l'identité de votre interlocuteur journaliste, grand connaisseur des réalités monégasques...

A partir de ce soir, à l'occasion de ce Budget Primitif et pendant au moins une vingtaine d'heures, quatre serviteurs de l'Etat et vingt-quatre élus dévoués à leur pays, vont essayer, ensemble, de faire bouger de manière constructive, non pas le pays mais les sujets qui intéressent les Monégasques et l'avenir de la Principauté.

En ce qui me concerne, je procéderai, comme je le fis lorsque je siégeais précédemment dans cette Assemblée, en établissant la liste des sujets qui me semblent prioritaires dans le programme du groupe majoritaire et en faisant une évaluation objective, à

l'issue de nos débats, de votre prise en compte des attentes des Monégasques.

Conscient des contraintes budgétaires et du fait que tout ne peut pas se faire la première année, notamment en raison des retards, je saurai distinguer les urgences, les priorités et ce qui est en cours d'étude. Cependant, pour plusieurs sujets essentiels, comme le disait M. Bernard MARQUET lors du Budget Rectificatif, ce qui est urgent et qui ne peut être décidé au Primitif, ne pourra peut-être pas être réalisé avant 2008.

Votre Rapport, Monsieur le Ministre, me pose un sérieux problème, car j'avais procédé, avant d'en prendre connaissance, à une énumération d'interrogations ou de demandes, espérant entendre des réponses positives pendant les séances. Je reviendrai sur ce sujet.

Ces questions étaient les suivantes : confirmerez-vous la construction de 837 logements avant fin 2007 ? Confirmerez-vous le respect de délais de construction et de livraison ? Confirmerez-vous, d'une part, le maintien des réunions de travail pour l'évaluation du concept des besoins en logement et l'actualisation des critères d'évaluation et, d'autre part, le maintien des réunions d'information de l'Etat d'avancement des travaux en vue du respect des délais de livraison ? Confirmerez-vous votre volonté et les moyens de mettre en œuvre un véritable dispositif pour vous assurer que la priorité d'emploi pour les Monégasques soit réellement respectée dans la Fonction Publique et dans le secteur privé ? Confirmerez-vous la décision de réunir un groupe de travail pour travailler sur la manière de présenter des appels à candidatures clairs et transparents dans la Fonction Publique ? Maintiendrez-vous, en 2004, le pouvoir d'achat des fonctionnaires ? Accorderez-vous enfin le même traitement aux enseignants monégasques qu'aux enseignants détachés de la France ? Améliorerez-vous le montant de l'enveloppe des bourses d'études ? Adopterez-vous, pour les divers marchés, le principe du juste prix à la place du moins-disant et donnerez-vous la priorité aux entreprises monégasques réellement dirigées par des Monégasques ? Accepterez-vous de créer une Commission Mixte des attributions des marchés ? Quand commenceront les travaux de l'Unité de Moyen et Long Séjour ? Quand commenceront ceux du C.H.P.G. et du Cap Fleuri ? Quand sera examiné le problème de la retraite des agents hospitaliers ? Quelles sont les dispositions prises pour la lutte contre la pollution et quand seront-elles mises en application ? Quand déposerez-vous les lois modifiant la loi n° 739 sur le salaire, le contrat déterminé et le contrat indéterminé, l'intérim ainsi que le Code du travail ? Quand lancerez-vous le concours d'architectes pour la

construction du nouveau bâtiment du Conseil National ? Confirmez-vous la possibilité de le livrer en 2007 ? Quand nous présenterez-vous un projet précis du nouvel aménagement du Port ? Quand nous présenterez-vous le projet précis d'aménagement d'urbanisme des délaissés S.N.C.F. pour la partie située entre Casteleretto et la frontière ouest ? Quel est l'échéancier pour la mise en œuvre des différentes parties de la dorsale est/ouest ? Quels sont les projets réellement possibles pour la réalisation de parkings périphériques dits de dissuasion ? Confirmez-vous la construction et les délais d'achèvement de l'Ecole de la Cachette en remplacement du pré-scolaire/Plati ? Quelle est la politique globale de santé qu'envisage le Gouvernement et quelle est l'organisation du nouveau service de la D.A.S.S. à partir du 1^{er} janvier ? etc..

Mais voilà que, pour la première fois à ma connaissance, vous changez de méthodes de communication et vous apportez déjà des réponses dans la déclaration du Gouvernement. Parce que je le rappelle, auparavant c'était plutôt des déclarations d'intention générale : tout était beau dans le meilleur des mondes, mais on ne voyait pas, ensuite, les concrétisations. Et là, dans la déclaration du Gouvernement, nous découvrons de nombreux éléments de réponse, avant même que les débats aient commencé. Ce n'est pas un reproche, mais bien au contraire, une grande satisfaction. J'ai été agréablement surpris, mais un peu désemparé, sentant l'herbe se coupant sous mes pieds. Encore que, il demeure beaucoup de questions sans réponse ou avec des conceptions divergentes du Conseil National. Nous avons donc encore pas mal de grain à moudre ensemble. Surtout qu'au-delà des réponses positives, il m'apparaît nécessaire que nous les intégrions dans une sorte de contrat de confiance, que nous appelons contrat d'objectifs, c'est-à-dire des accords entre les deux Institutions sur la manière et les délais pour parvenir à ces objectifs.

Je suis convaincu que si des réponses constructives continuent à être apportées aux attentes raisonnables de nos compatriotes, le Gouvernement et le Conseil National pourront travailler, durant cette législature, dans la sérénité.

C'est ce que je souhaite sincèrement dans l'intérêt de la Principauté et de nos compatriotes.

Merci de votre écoute.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Vice-Président.

Je donne à présent la parole à M. Jean-Pierre LICARI.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs du Gouvernement,

Lors des débats concernant le Budget Rectificatif, je vous ai annoncé que le temps de la patience des élus de Promotion de la Famille Monégasque n'irait pas au delà du Budget Primitif.

Nous voici maintenant à cette échéance et nous n'avons toujours pas de réponse à la question posée, celle du contrat d'objectifs.

Le Gouvernement est resté étrangement taisant sur ce point. Or, cette question est fondamentale car elle détermine le devenir du programme plébiscité par les Monégasques, le 9 février.

Répondre à la demande du contrat d'objectifs, c'est dire si, oui ou non, le Gouvernement a entendu la voix du peuple et s'il a l'intention de satisfaire ses attentes pressantes. D'autant plus pressantes qu'elles sont restées sans écho pendant de nombreuses années pour la grande majorité des Monégasques.

Mais quel rapport, me direz-vous, entre le contrat d'objectifs et le Budget ?

Il est direct car le contrat d'objectifs, c'est la convention conclue entre le Gouvernement et le Conseil National qui prévoit qu'en contre-partie de l'acceptation par le Gouvernement de satisfaire à la réalisation d'un certain nombre de mesures préconisées dans le programme, selon un rythme et un échéancier prévus à cet effet et année par année, le Conseil National approuvera le projet de Budget annuel présenté par le Gouvernement.

Cet engagement réciproque des deux protagonistes institutionnels de la vie politique monégasque, établi dans la transparence et publiquement, constitue la forme moderne - conforme à l'esprit démocratique qui souffle sur nos Institutions - et la plus achevée du consensus qui doit être trouvé entre le Gouvernement et le Conseil National pour que fonctionne nos Institutions.

Mais ce n'est que dans cet esprit que le mot consensus prend son sens. Je note que du point de vue de la physiologie, consensus signifie : accord de plusieurs organes dans l'accomplissement d'une fonction vitale. Il est vital pour le fonctionnement de nos Institutions que le Gouvernement accepte cette convention. A cet égard, vous auriez tort de ne pas prendre au sérieux la réalité et la vigueur des aspirations des Monégasques.

Les demandes répétées de la majorité UPM dans certains domaines, comme le logement ou le respect de

la priorité nationale, ne sont ni le produit de son imagination ni la manifestation d'hypothétiques caprices. Elles correspondent à des attentes qui, elles-mêmes, correspondent à des besoins réels, n'en doutez pas. Ces attentes sont d'autant plus exacerbées que, pendant des décennies, les Monégasques n'ont été abreuvés que de promesses et que les quelques réalisations pratiques n'ont profité qu'à certains heureux élus qui étaient plutôt choisis en fonction de critères exclusivement politiques.

Des inégalités se sont créées, des situations inégales se sont aggravées ; si l'on prend ne serait-ce que le domaine du logement, les exemples foisonnent.

Ces situations inégalitaires et le sentiment d'injustice qu'elles engendrent sapent la cohésion sociale et nationale. Il n'est que temps que le plus grand nombre bénéficie des réalisations positives dans le domaine économique et social. Réalisations que rend possible la prospérité de la Principauté, quelles que soient les légères variations d'amplitude de la progression de cette prospérité. Ne pas prendre en compte ces aspirations qui sont légitimes, je le répète, en refusant le contrat d'objectifs serait apporter la démonstration aux Monégasques que le changement de majorité n'a aucun effet sur la politique du Gouvernement et que, par-là même, le consensus n'est que le trompe-l'œil défraîchi de la soumission du Parlement au Gouvernement ou de la néantisation du Parlement par le Gouvernement.

Une telle attitude serait dangereuse pour la Principauté, car ça ne serait alors pas le consensus qui guetterait les Institutions, mais le collapsus.

Par conséquent, j'espère que le Gouvernement saura faire preuve de responsabilité afin d'éviter cette situation en acceptant le contrat d'objectifs.

Ma conclusion sera donc la même que pour le Budget Rectificatif : de la réponse à cette question dépendra l'attitude des Conseillers Nationaux PFM quant au vote du Budget 2004.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur LICARI.

Je passe maintenant la parole à Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Excellence, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes Chers Collègues,

Je voudrais tout d'abord, en mon nom propre et au nom de tous mes Collègues, souhaiter un prompt rétablissement à notre Prince Souverain.

L'enjeu de ce Budget Primitif est fondamental pour l'avenir de Monaco et des Monégasques.

Il doit clairement refléter une nouvelle façon et un nouvel esprit de travail entre le Conseil National et le Gouvernement. Les Monégasques ont mandaté la majorité actuelle pour que les choses changent. Il convient qu'elles changent. Je l'ai déjà dit, et je le répète, car c'est, à mon sens, la base de notre engagement réciproque, dans l'intérêt supérieur du pays : les projets qui ne seront pas décidés cette année ne verront pas le jour durant cette législature.

Aussi, n'aurai-je pas la naïveté de l'ancienne majorité en me contentant de vagues promesses jamais tenues. J'attends des engagements clairs, fermes et définitifs.

Pour ne pas alourdir mon propos, je ne prendrai qu'un exemple.

Nous avons tous à l'esprit, les débats du Budget Primitif 2003, il y a donc 1 an, dans lequel le Gouvernement avait prévu, et donc promis, 1.000 appartements dans les cinq ans à venir.

A la première Commission Plénière d'Etude du printemps, force était de constater qu'il ne s'agissait plus que de la moitié du programme annoncé.

Depuis, ce programme de construction d'immeubles domaniaux, reconnaissons-le, a évolué dans le bon sens et nous pouvons logiquement espérer approcher de ce millier de logements indispensables pour satisfaire les besoins des nationaux, malgré un certain mépris affiché par le service concerné pour ce chiffre qui ne serait, pour une grande partie, que le résultat de demandes infondées.

Nous savons aujourd'hui, nonobstant les affirmations contraires de l'ancienne majorité, que les choses ont évolué dans le bon sens et qu'elles ne le doivent pas au mérite de nos prédécesseurs mais à la fermeté et au désir de consensus de la nouvelle majorité qui a su instaurer des rapports fructueux avec le Gouvernement.

Je ne suis pas pour les relations conflictuelles et je ne crois pas que quelques diatribes cinglantes lancées pour la galerie puissent changer les choses.

J'ai noté, Monsieur le Ministre, les réelles avancées ainsi que les avertissements contenus dans votre déclaration en réponse au rapport de la Commission des Finances du Conseil National.

Ceci étant, il faut aller plus vite et plus loin. Il faut, ici et maintenant, satisfaire aux exigences des Monégasques parce que, vous et nous, sommes à leur service et qu'il ne faut plus les bercer d'illusions.

Je partage entièrement votre position sur l'attitude à avoir concernant le fond de réserve constitutionnel, tout en notant cependant, selon l'idée même exprimée par notre Souverain et rapportée par Maître Jean-Charles REY, alors Président du Conseil National, que le montant des produits de capitalisation des O.P.C.V.M. pourra être affecté au financement du déficit, en gardant présent à l'esprit que c'est un plafond à ne pas dépasser.

Ce qui m'amène à cette conclusion : oui à la rigueur budgétaire lorsqu'elle s'impose ; non à une attitude frileuse qui freinerait l'évolution sereine que nous souhaitons.

Tout ceci doit se faire dans la concertation et la bonne volonté réciproques. Rien de bon, à mon sens, ne pouvant sortir de l'affrontement.

Je voudrais citer, à ce propos, l'un des engagements de la Charte de l'Union Nationale pour l'Avenir de Monaco, auquel, avant toute chose, je suis profondément attaché : défendre avec fermeté, dynamisme et détermination son idéal politique dans la sérénité et la modération.

Voilà en quoi je me reconnais. Voilà ce que je vous propose.

Messieurs les Membres du Gouvernement, j'attends donc, sereinement mais fermement, que se dégagent des débats de ce Budget Primitif 2004 des engagements clairs, fermes et définitifs qui témoigneront que les nombreuses heures de travail faites en commun n'ont pas été inutiles, que nous avons été écoutés et entendus.

Je déterminerai mon vote en fonction des prises de position du Gouvernement sur les nombreux chapitres dont nous allons débattre, dans ce Budget Primitif 2004, qui, à mon sens, engage toutes les années à venir.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur MARQUET.

Madame POYARD-VATRICAN a demandé la parole. Je vous en prie.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs du Gouvernement,

A la lumière de votre intervention de lundi dernier, Monsieur le Ministre, je voudrais souligner quelques ombres et mettre l'accent sur trois sujets qui me tiennent à cœur et qui peuvent se décliner sur tous les projets dont nous parlerons dans les séances à venir.

Il s'agit de l'information, la transparence et la crédibilité.

Commençons par l'information.

Le Président a souligné le consensus et l'avancée concernant la retransmission des séances budgétaires à la télévision sur le Canal local ; je reste pour ma part insatisfaite.

Retransmettre le début et la fin des séances est certes un pas que nous apprécions, mais manque singulièrement de sens. Ce qui est intéressant, et vous le savez bien, ce sont les débats, ce qui se passe ce soir et ce qui se passera dans les jours qui viennent, le moteur de nos Institutions, les questions des élus et les réponses du Gouvernement.

D'ailleurs, il est tellement incroyable que les débats ne soient pas télévisés que même la presse n'arrive pas à y croire ! Malgré vos explications, Monsieur le Ministre, et les nôtres, Monaco Matin titrait le samedi 13 décembre dernier : « les débats retransmis ».

Un instant, j'ai cru au père Noël, j'ai cru qu'il avait déjà rempli le soulier du Conseil National ! Plus sérieusement, disons que pour l'année prochaine, pour le prochain débat concernant le Budget Primitif 2005, je souhaite que l'intégralité de nos débats soit retransmise.

N'oubliez pas que la télévision signifie deux choses : l'accès et le droit à l'information pour que les Monégasques aient accès à la vie publique et politique de leur pays. L'important ce n'est pas l'audimat, mais de savoir que l'information est accessible, que rien n'est caché, que la transparence est de rigueur, que finalement rien de mystérieux ne se déroule pendant ces séances publiques.

La télévision, c'est aussi la mémoire visuelle du pays. De même que l'écrit avec les articles de presse, le Journal Officiel qui retransmet fidèlement les débats, il est important de garder trace de la vie publique, comme cela se pratique dans les pays modernes.

A ce titre, je regrette, pour les Monégasques et pour le pays, que les séances législatives concernant des lois comme le temps partiel attendue depuis 30 ans ou bien la transmission de la nationalité, votée il y a une semaine ou bien encore le texte majeur, voté hier soir, sur l'égalité hommes-femmes et enfant n'aient pas été enregistrées et diffusées.

Il ne vous a pas échappé, Monsieur le Ministre, que, par exemple, pour la transmission de la nationalité, la salle était comble et malgré la complexité du texte, le public, debout, a applaudi le vote à l'unanimité. Je regrette, pour la Principauté, que ces rencontres de la volonté du Conseil National et de celle du Gouvernement Princier ne soient pas là mises en valeur.

Cette volonté-là permettrait de gommer l'image superficielle que les autres pays ont de nous, ceux-là même que nous devons convaincre dans notre processus d'adhésion au Conseil de l'Europe. L'information, dis-je, c'est autre chose que ce dossier calamiteux que l'Express nous a livré ces derniers jours.

Le deuxième point qui me tient à cœur, c'est la transparence des discours et pour cela je prendrais l'exemple de la Digue.

Que dire des errements concernant les chiffres sur la Digue, des données soit disant incomparables, des chiffres et des pourcentages tellement gros que l'on ne sait plus où il faut mettre la virgule... Malgré nos demandes sur le sujet, votre discours n'a pas tellement évolué depuis le Budget Rectificatif.

Mais voyez-vous, ce qui est choquant au fond, ce n'est pas tant que les chiffres grossissent ou que les périmètres changent ; ce qui est choquant, c'est que vous sembliez vouloir habiller les réalités et minimiser les choses. De grâce, arrêtons la langue de bois.

Arrêtons également des affirmations aussi incongrues qu'inacceptables comme le fait de nous faire croire que, pour un ouvrage d'art qui coûte plus de 550 millions d'euros, les frais d'entretien seront négligeables. C'est grotesque.

Ce prototype, cet ouvrage d'art exceptionnel, ces matériaux hors du commun, cette avancée technologique coûtera en entretien, Monsieur le Conseiller pour les Travaux Publics, et ce serait une grande naïveté, pour ne pas dire une grande irresponsabilité, de croire le contraire.

Vous savez, le Conseil National et les Monégasques dont nous portons les voix, sont tout à fait à même de comprendre les choses à condition qu'on les leur explique et nous préférons le langage de la vérité aux fausses bonnes promesses. Parlez vrai, soyez transparents, vous gagnerez en crédibilité.

Et cela est évidemment valable pour l'avenir. Car à force de s'embarlificoter dans les chiffres de cette Digue, je trouve que l'on a un peu perdu de vue le pourquoi de sa construction. A part la fierté nationale, et j'en suis fière pour ma part, d'avoir construit un tel

ouvrage d'art, à quand le retour sur investissement, à quand un impact sur les recettes ?

En termes financiers, on appelle cela un Business Plan, c'est-à-dire comment vont s'équilibrer à l'avenir les recettes et les dépenses. Nous dire simplement en une ligne, je cite votre rapport Monsieur le Ministre : « comment ne pas mettre en balance la forte rentabilité des investissements qui permettront la restructuration du Port Hercule » me semble un petit peu court comme argument et manquer d'assise financière. Combien ? Pourquoi ? Pour quand ?

J'en viens à mon dernier point donc, la crédibilité.

En effet, il ne s'agit pas seulement de donner l'information, d'être clair et transparent, encore faut-il être crédible. Et là, j'avoue mon scepticisme. Et pour illustrer mes propos, je vais prendre l'exemple des logements.

En effet, il y a juste un an déjà, le Gouvernement promettait en séance publique, plus de 1.000 logements. Peut-être sous la pression des élections toutes proches.

Lors de la première réunion plénière, en mars 2003, avec le Gouvernement, juste après notre prise de fonction, soit trois mois seulement après l'annonce précédente, le Gouvernement ne promettait plus que 540 logements, soit la moitié.

Après neuf mois de bataille, nous sommes revenus à un chiffre de 837 logements, plus en phase avec notre combat pour bien loger tous les Monégasques. Mais je soulignerai aussi que nous sommes à quelques jours seulement du vote du Budget.

Par ailleurs, cela fait plus de vingt ans que le Gouvernement promet des chiffres et des livraisons qu'il ne tient pas ou pas bien, et voilà que ce même Gouvernement nous promet de construire en cinq ans autant de logements qu'en quinze ans.

De nature pragmatique, je croirai aux logements lorsque je les verrai sortir de terre.

Cela dit, et pour mettre une note d'optimisme, je remarque quand même une avancée nette dans l'approche puisque, pour la première fois, au-delà des promesses, nous disposons d'un planning détaillé (qui a été joint au rapport du Président de la Commission des Finances), de chiffrages précis, de l'engagement de réunions régulières pour le suivi des chantiers avec le Gouvernement.

Pour la première fois, ce document détaillé paraîtra au Journal Officiel.

C'est avec ce type de contrat moral entre le Conseil National et le Gouvernement, qui affiche précisément

combien et quand, qu'une plus grande crédibilité sera possible.

C'est là-dessus que nous vous jugerons.

Aussi, en conclusion, je dirais que pour me pousser, pour nous pousser à voir favorablement le Budget que vous nous présentez, je vous enjoins fermement au cours de ces séances publiques à nous donner de l'information pertinente, à bannir la langue de bois pour privilégier un discours clair, transparent et argumenté, à nous donner les éléments qui nous permettront d'envisager sereinement de voter le Budget.

Merci.

M. le Président.- Merci, Madame POYARD-VATRICAN.

Nous écoutons à présent Madame Michèle DITTLLOT.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président, je serai plus brève que ma Collègue.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers, Messieurs du Gouvernement,

Je suis certes heureuse des avancées constatées sur des dossiers prioritaires de notre programme mais j'aimerais, de façon plus terre à terre, attirer votre attention sur des sujets qui peuvent paraître de moindre importance et qui n'ont pas été retenus dans le Budget Primitif 2004, alors qu'ils n'auraient demandé que peu d'efforts d'investissement de la part du Gouvernement et que leur réalisation aurait été source d'une grande satisfaction pour beaucoup de Monégasques.

Je prendrais, pour premier exemple, ma demande d'attribution d'une ligne budgétaire concernant la conception d'un annuaire des artistes de Monaco. J'informe le Gouvernement de ma déception de ne pas voir figurer cette ligne au Budget Primitif 2004 et, sans vouloir faire un procès d'intention, je trouve que cet oubli regrettable enlève à ce projet toute crédibilité. Je reviendrai sur cette question lorsque nous aborderons le chapitre budgétaire des subventions culturelles.

Qu'en est-il par ailleurs de la possibilité, pour toutes les associations de Monaco, d'avoir un local afin d'y tenir leurs réunions ? Nombre d'entre elles sont hébergées par d'autres associations ou n'ont à leur disposition que des locaux inadaptés. N'y avait-il pas à l'étude un projet de Maison des Associations qui permettrait de régler ce problème ?

D'autre part, je trouve personnellement déplorable le gel de 5 % appliqué en 2003 aux subventions de ces mêmes associations et je m'insurge contre la

reconduction de cette pénalité en 2004, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'associations à petits budgets qui se ressentent douloureusement de cette diminution de leurs moyens d'action bénévole. D'autres sujets me semblent également préoccupants et réclament de votre part une attention particulière. A ce propos, qu'en est-il de l'avenir des œuvres du patrimoine artistique national, restées longtemps dans des lieux insalubres, ignorées du public, détériorées en partie et finalement transférées dans les locaux de l'ancien Crédit Lyonnais où elles ont été inventoriées ? Ces œuvres d'art, n'ayant à ma connaissance jamais été assurées dans le passé, sont-elles maintenant protégées d'éventuels vols, pertes ou détériorations, en attendant d'être exposées dans un hypothétique Musée des Arts et du Spectacle ?

Je rappellerai au Gouvernement, qu'à sa demande, le Conseil National faisant preuve d'une grande compréhension, n'a pas hésité pas à examiner et à adopter rapidement un projet de loi au cours d'une brève interruption de séance. Je compte donc de la part du Gouvernement, sur une même volonté de consensus pour obtenir que mes demandes précitées soient prises en considération, d'autant qu'elles ne me paraissent pas de nature à grever lourdement le Budget de l'Etat.

On peut relever dans le Budget Primitif 2004 des sommes considérables attribuées à des postes culturels dont je ne conteste pas un seul instant la justification et dont l'existence contribue à porter au firmament des arts l'image culturelle de la Principauté. Cette culture de l'excellence ne doit pas faire oublier, pour autant, un art plus populaire qui peut drainer vers notre Principauté une autre forme de tourisme culturel dont l'apport économique n'est pas négligeable dans un contexte de récession qui ne semble pas encore jugulé. Je vous remercie par avance, Monsieur le Ministre, Messieurs du Gouvernement, de l'accueil favorable que vous réserverez à mes prochaines interventions dans l'examen de ce Budget Primitif 2004.

M. le Président.- Merci, Madame DITLOT.

La parole est à Madame Brigitte BOCCONE-PAGÈS.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les membres du Gouvernement, mes Chers Collègues, Mesdames, Messieurs.

En tant que Présidente de la Commission de l'Éducation et de la Jeunesse, je peux noter ce soir que des avancées sont constatées.

Des crédits supplémentaires à certaines lignes budgétaires nous ont permis de constater que le Gouvernement, grâce à la recherche du consensus et du dialogue, a débloqué des sommes importantes (plus de 15 M€) sur des postes capitaux pour la nouvelle majorité du Conseil National.

Je reviendrai brièvement sur des choses que mes Collègues ont déjà dites, mais qui sont quand même importantes. En matière de bourses d'études, une augmentation de l'enveloppe globale de 50 %, soit 600.000 € supplémentaires, ce qui représente, en un an, autant que l'augmentation des vingt dernières années. De plus, vous nous avez confirmé qu'en 2004 un réexamen exhaustif des conditions d'attribution de ces bourses d'études sera fait.

D'autre part, je constate avec satisfaction la décision confirmée dans votre Rapport, Monsieur le Ministre, d'avancer d'un an le programme de construction de la Cachette afin d'accueillir, dans des conditions décentes, aussi bien le personnel que les enfants scolarisés.

Enfin, je me félicite de voir figurer dans votre Rapport, dans le but de défendre les enseignants et de clarifier très rapidement la situation du personnel enseignant dans les établissements scolaires de la Principauté, la prochaine réalisation d'une étude prenant en compte les diplômés et les compétences, dans un souci de transparence et d'égalité entre les enseignants.

La Majorité du Conseil National vous a fait part, lors des débats budgétaires du Rectificatif 2003, de nombreux autres domaines qui lui tiennent à cœur notamment : l'acquisition du terrain de la Brasca pour un centre de sports multiactivités ; le projet de construction d'un complexe pour la jeunesse sur l'emplacement du Portier ; la construction d'un nouvel établissement scolaire sur les délaissés S.N.C.F. ; et enfin, le concert exceptionnel pour les jeunes, début juillet 2004.

Je reviendrai dans le détail sur chacun de ces points, afin de vous exposer ma position lors de l'étude budgétaire.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président du Conseil National, Messieurs les Membres du Gouvernement, Chers Collègues, je formule le vœu que les différentes discussions et échanges de points de vue qui vont animer les débats de ces séances budgétaires nous permettent, grâce à un débat constructif, de voter en toute connaissance de cause.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame BOCCONE-PAGÈS.

Y a-t-il d'autres interventions à caractère général ?

Madame Christine PASQUIER-CIULLA, je vous en prie.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Le Budget Primitif 2003 présente un résultat déficitaire record de plus de 100 M€, donc, pour parler dans notre ancienne monnaie, de l'ordre de 650 MF. *Tout le monde en conviendra, ce chiffre est particulièrement alarmant, d'autant que le Gouvernement a annoncé que, compte tenu de la demande d'accélération du programme de logements domaniaux et des perspectives économiques à venir, ce déficit serait reconduit pendant plusieurs années.* Or, notre pays est constitué d'équilibres plus subtils et plus fragiles qu'ailleurs. Chaque dossier, chaque décision prise dans un domaine se répercute dans d'autres interventions de l'Etat, tout est imbriqué. Pour ne prendre qu'un exemple d'actualité, la légitime recherche d'égalité en matière de transmission de la nationalité aura indiscutablement pour conséquence une augmentation du nombre de nationaux, lesquels présenteront d'abord des besoins en terme de scolarité et d'études, puis rencontreront des problèmes de logement, d'emploi, de vieillesse, etc.

Mon propos n'est pas de rouvrir un débat sur la nationalité mais d'inviter tout le corps politique réuni dans cette enceinte à amorcer une réflexion qui dépasserait les clivages politiques et qui viserait avec la plus absolue honnêteté, à gérer de manière appropriée et rigoureuse l'avenir de Monaco sur le long terme. Plus notre vision portera loin, moins notre avenir et celui de nos enfants seront compromis. Il en est ainsi de la construction domaniale. Lequel d'entre nous pourrait s'y opposer ? *Vous l'avez rappelé lors du Budget Rectificatif, Monsieur le Ministre d'Etat, la construction de logements domaniaux n'est pas une idée neuve et constitue une des préoccupations prises en compte par les élus nationaux depuis des décennies. Mais une fois que nous aurons construit 1.000 ou 1.100, ou 700 logements, que ferons-nous ? Les besoins ne diminueront pas et il est donc indispensable d'envisager dans ce dossier, comme dans d'autres d'ailleurs, une politique adaptée avec des idées neuves et sur une durée beaucoup plus longue qu'un mandat.*

Du fait également de ce déficit record, le Gouvernement souligne dans son programme gouvernemental d'action la nécessité de poursuivre les

investissements garants de retombées économiques et d'accentuer une politique de diversification des recettes. Puis-je me permettre de dire qu'il était temps ? *Comment en effet envisager de mener un programme social ambitieux sans avoir et se donner la garantie de l'assumer budgétairement ?* Nous ne souhaitons pas être conduits à puiser dans nos réserves financières, dans ce capital du Fonds de Réserve que nous avons patiemment constitué durant des années pour les générations futures. Nous devons tout faire pour préserver cet héritage, leur héritage. Or, pour accroître et diversifier les recettes, le Gouvernement cite les nouvelles technologies, le shipping, le tourisme et la place bancaire. Il est navrant de constater que les Gouvernements précédents avaient déjà cité les mêmes secteurs d'activité comme constituant des potentiels mais sans apporter le moindre début d'étude prospective, sans énoncer d'énormes idées concrètes et positives. Dois-je considérer que la réflexion en ce domaine n'a pas avancé alors qu'entre temps les besoins, eux, se sont multipliés ?

La question du maintien et du développement de la place bancaire ne suscite-t-elle pas de nombreuses interrogations, pour ne pas dire des inquiétudes, notamment en ce qui concerne les conséquences financières de la fiscalité de l'épargne des non-résidents, en discussion, et les négociations en cours sur la coopération judiciaire avec la France ? Quels que soient les efforts sensibles effectués par le Conseiller pour les Finances et de l'Economie sur ces sujets, ceux-ci sont préoccupants. Les réflexions que je vous livre ce soir, le Parti Monégasque, que je représente dans cette enceinte, a été amené très rapidement à les formuler en son sein, tant elles sont évidentes et tant elles sont nécessaires. *Nous n'aurons de cesse d'insister pour qu'on se donne enfin les moyens d'avoir une vision globale et à long terme de l'avenir de notre pays et souhaitons donc être tenus régulièrement informés des réflexions menées et des décisions prises en matière de fiscalité de l'épargne des non-résidents et sur le plan de la coopération judiciaire notamment. Ces décisions conditionneront une grande partie de l'avenir des recettes budgétaires. C'est dire l'importance que nous attachons à ce qu'elles soient rapidement prises et en toute connaissance de cause.*

De même, pour garantir les recettes, il faut que la Principauté continue à attirer les investisseurs ; pour ce faire, *la stabilité de notre système politique, juridique et social constitue un atout majeur d'attraction qu'il convient de préserver.* Ce constat m'amène très naturellement à rejoindre M. le Doyen, lorsque celui-ci évoquait l'adhésion au Conseil de l'Europe lors d'une séance publique du Budget Rectificatif et rappelait qu'il

n'était pas question d'accepter de modifier notre système institutionnel en profondeur dans le cadre de cette adhésion. Parallèlement, il est une priorité que Notre Souverain a d'ailleurs été le premier à souligner : que les Monégasques puissent faire carrière dans leur propre pays. Au-delà de la Fonction Publique et de la renégociation de la Convention franco-monégasque de 1930, il est nécessaire que cette priorité devienne également effective dans les sociétés d'Etat et dans le secteur privé. Or, j'ai le sentiment, pour avoir participé à de nombreux débats sur le sujet, qu'il ne faut pas compter sur la cohérence et la détermination du Gouvernement sur le sujet et que les Monégasques eux-mêmes doivent apprendre à faire preuve de solidarité nationale. Quelques rapides mots d'explication car le Parti Monégasque a aussi fait de ce thème l'une de ses priorités de réflexion. *Dans le secteur public, ce n'est pas tant en termes de quantité que l'emploi des Monégasques fait défaut, mais en termes de qualité. Ce n'est pas une solution que d'embaucher un Monégasque uniquement pour lui donner un salaire et le caser quelque part ; encore faut-il que le poste corresponde à sa formation, à ses compétences car, à défaut, l'intéressé ne s'épanouira pas dans son emploi, n'y consacra qu'un minimum d'efforts et c'est tout un service, voire un pays, si on multiplie les exemples, qui se trouvera désorganisé.* Sur ce point, je dois reconnaître que la Direction de la Fonction Publique cherche désormais à être beaucoup plus efficace que par le passé, notamment en terme de formation. Il faut cependant que nos nationaux acceptent de se remettre parfois en question et que les Chefs de Service reconnaissent que leurs compatriotes ont des qualités exploitables, ce qui n'est pas toujours le cas. *En résumé, cherchons dans ce domaine à niveler par le haut et non l'inverse.*

Pour ce qui concerne le secteur privé, la situation est encore plus incohérente : en effet, le Gouvernement incite les jeunes Monégasques à faire de longues études à l'étranger, ce qui, en soi, est une excellente chose ; mais parallèlement, M. le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales nous déclare en séance privée, avec une franchise, ma foi, déconcertante, que la loi sur la priorité de l'emploi ne peut pas être respectée à partir d'un certain degré de qualification. *En clair, le Gouvernement ne fait respecter la loi en faveur des Monégasques que sur les postes à basse qualification. Dans ce cas, n'est-il pas illogique de pousser nos jeunes à faire de longues études ?* Ne pourrait-on pas envisager, par exemple, comme l'ancienne majorité l'a réclamé à plusieurs reprises et comme le propose, effectivement, le rapport de la Commission des Finances, un système incitatif pour les employeurs ? L'Etat investit sur les jeunes

nationaux à travers les bourses d'études notamment. *A quoi sert d'accepter de dépenser plus en bourses d'études s'il n'y a aucun retour sur investissement en Principauté ? Soyons cohérents. Si nous souhaitons que les Monégasques assument des carrières dans le privé et dans le public, et je pense que nous le souhaitons tous, il est indispensable de tout mettre en œuvre pour que les compétences obtenues soient exploitées ici.*

Voilà les axes essentiels sur lesquels j'invite le Gouvernement à faire un effort particulier pour l'année à venir. *La prospection et l'anticipation de nos recettes futures* pour assumer, d'une part, le coût d'une politique sociale ambitieuse, d'autre part la poursuite de l'effort d'équipement du pays. *La défense acharnée de notre différence, qu'elle soit institutionnelle ou fiscale. La responsabilisation à tous niveaux du potentiel humain,* par le biais d'une politique de formation et d'emploi dynamique, adaptée, juste et efficace.

M. le Président.- Merci, Madame PASQUIER-CIULLA.

Je souhaiterais, Monsieur le Ministre, faire quelques remarques avec une méthode simple qui a consisté à lire attentivement, comme mes Collègues l'ont fait, votre Rapport, votre longue intervention de l'autre soir. Celle-ci, comme d'ailleurs les interventions de mes Collègues l'ont confirmé, validait totalement la remarque du Rapport de la Commission des Finances et de l'Economie qu'il y a aujourd'hui dans la politique du Gouvernement, aux yeux du Conseil National, un certain nombre d'ombres et de lumières, un certain nombre de progrès qui ont été réalisés par le dialogue depuis le 9 février et notre prise de fonction - en réalité le 20 février, onze jours après les élections - et en même temps aussi, un certain nombre de dossiers où demeurent des incertitudes, voire des divergences entre le Conseil National et le Gouvernement, il faut le dire de manière transparente. Vous l'aurez entendu aussi avec la sensibilité de chacun, puisqu'une dizaine de mes Collègues l'ont dit à leur manière.

Donc, en regardant votre rapport et en le lisant chronologiquement, je vais aborder quelques points importants à mes yeux. Dans l'ordre de votre texte, je note d'abord, et on ne le dira jamais assez car c'est la priorité nationale pour le nouveau Conseil National élu en 2003, l'effort sans précédent - c'est évidemment une lumière - réalisé pour le logement des Monégasques. Ce que je ne peux pas accepter, mes Collègues l'ont déjà dit avant moi, c'est que vous écriviez que les 1.000 logements étaient prévus depuis toujours, parce que, s'ils étaient prévus dans les discours, ils ne l'étaient pas dans les faits. Lors de la première réunion consacrée au thème du logement, que nous avons tenue le 20 mars

2003, c'était déjà notre volonté parce que c'est la priorité pour les Monégasques, donc la priorité pour les élus des Monégasques aujourd'hui. Le chiffre confirmé par le Gouvernement le 20 mars, pour la législature, dans les cinq ans, était de 540 appartements. Donc, nous apprécions que par le dialogue, à la demande évidemment pressante du Conseil National, nous ayons pu arriver à 837 sur les cinq prochaines années. C'est un effort sans précédent parce que cela correspond à plus de quinze années de livraisons domaniales selon la moyenne habituelle ; mais évidemment, comme Mme Anne POYARD-VATRICAN notamment et d'autres l'ont dit avant moi, il ne faut pas que cela reste comme les 1.000 annoncés à la fin de l'année 2002, il ne faut pas que cela reste des mots, il ne faut pas que cela reste des promesses.

Alors, nous avons obtenu pour cela des garanties. La garantie d'abord que, en passant par des maîtres d'ouvrages délégués, les délais seraient accélérés justement pour rattraper le retard pris au cours de la législature précédente et livrer rapidement ces appartements dont les Monégasques ont besoin maintenant. Ensuite, ce que j'appellerai, des engagements fermes et concrets du Gouvernement en matière de nombre de logements. Je reprends tout à fait l'analyse de M. Jean-Pierre LICARI, qui est celle de la Majorité du Conseil National : la nécessité de travailler sur le respect de ces engagements. Je pense que l'on peut dire que, sur cette priorité nationale, nous avons obtenu les garanties souhaitées, puisque nous avons 837 appartements qui sont programmés, avec les terrains, les démarrages des opérations, les calendriers et évidemment un contrôle de ces délais puisque le Conseil National - le Gouvernement s'y est engagé - va être, pour la première fois dans l'histoire de ce Parlement, associé trois ou quatre fois par an à la vérification du respect des délais annoncés.

Inutile de vous dire que si nous avons été trompés - ce que je ne veux pas croire parce que je ne veux pas faire de procès d'intention au Gouvernement, parce que je le crois sincère comme nous le sommes, jusqu'à preuve du contraire - si nous constatons que des opérations qu'on nous annonce pour les années 2006 - 2007 ne seraient livrées que deux ou trois ans plus tard, cela remettrait en cause cet accord sur le logement que nous passons avec le Gouvernement et, évidemment, cela remettrait en cause jusqu'au vote d'une prochaine loi de Budget puisque c'est une priorité majeure pour les Monégasques et donc pour leurs élus.

Par contre, Jean-Pierre LICARI a raison de dire que ce n'est que sur ce point, pour le moment, que nous avons des garanties solides. C'était la priorité et nous y avons beaucoup travaillé depuis des mois. Le Conseil

National devra l'année prochaine, sur d'autres dossiers essentiels pour le pays, les Monégasques et tous les Résidents, par sa détermination, obtenir des avancées semblables.

Je pense par exemple au respect de la priorité nationale. Il faudra là aussi des engagements précis du Gouvernement : c'est sûrement le chantier de l'année prochaine ainsi que plusieurs autres sujets, sur lesquels il n'est pas opportun que je m'étende ce soir.

Pour terminer maintenant sur le logement, vous nous dites, Monsieur le Ministre, que ces 837 logements ne pourront être livrés que si le Conseil National accepte de voter certains nombres de lois de déclassement.

Alors, je ne voudrais pas laisser notre Assemblée être prise en otage et je veux, moi, faire la différence entre le besoin nécessaire en logements des Monégasques et d'éventuelles lois de déclassement de terrains publics pour des opérateurs privés, que le Conseil National jugera le moment venu, quand elles seront déposées et présentées en détail dans cette enceinte. Parce que, si l'on peut admettre le principe d'échanger des terrains privés contre des terrains publics, ou même de désaffecter des terrains publics pour obtenir des logements domaniaux en échange, financés par des promoteurs, il faut que des principes essentiels soient respectés et notamment les intérêts financiers de l'Etat. Donc, je vous le dis ce soir, ne considérez pas que nous serons à la merci d'un chantage qui consisterait à nous dire : « s'il n'y a pas de vote de déclassement, il n'y a plus les 837 logements ».

Pour nous, il y a les 837 logements et les lois de déclassement sont un autre sujet. Nous les examinerons lorsque nous en serons saisis et vous ne pouvez pas préjuger de notre vote.

Nous défendrons toujours l'intérêt général en veillant à ce que ces opérations soient financièrement intéressantes pour l'Etat. En général, on nous propose, il ne faut pas se leurrer, d'échanger des terrains qui sont situés, pour l'Etat, en bordure de mer ou au centre de la Principauté, contre des terrains excentrés, situés sur les hauteurs de Monaco ou dans des rues évidemment pas très bien placées ; mais s'il y a en compensation pour l'Etat des efforts financiers des opérateurs privés qui nous permettent de financer des logements en soulageant le Budget national, pourquoi pas...

Notre deuxième remarque, c'est qu'il faut que ces échanges répondent à des procédures transparentes et soient équitables pour tous les opérateurs privés de Monaco, car le Conseil National a pour souci, évidemment, de ne privilégier personne ; on ne peut pas imaginer que les terrains soient toujours désaffectés,

déclassés au profit des mêmes. Il y a un certain nombre d'opérateurs, donc il faut qu'ils soient tous consultés, il faut qu'il y ait des appels publics à candidatures. Il s'agit non seulement d'équité mais aussi d'une saine gestion des intérêts de l'Etat.

En matière de logement encore, il y a évidemment le secteur ancien. Vous nous dites dans votre rapport, Monsieur le Ministre, que vous considérez que la politique du logement ne peut se limiter au domanial pour les Monégasques et que, donc, vous comptez bien sur la pérennisation du secteur protégé pour loger aussi des Monégasques. Nous nous réjouissons de cette affirmation et je crois que nous vous y avons beaucoup aidé en votant la proposition de loi de réforme de la loi n° 1.235, car notre proposition, effectivement, vise à pérenniser le secteur protégé pour les Nationaux et les enfants du pays. Ce soir, je me bornerai à dire qu'un certain nombre de progrès dans les discussions permettent d'aboutir à des points d'accord sur cette proposition de loi, mais qu'il reste là aussi des incertitudes. Donc, conformément à la Constitution, nous inscrirons à l'ordre du jour de la séance publique du 19 décembre la position que le Gouvernement doit nous annoncer sur la proposition de loi votée par le Conseil National. Elle a été votée le 20 juin, donc le 19 décembre prochain, conformément au délai constitutionnel de 6 mois, le Gouvernement doit faire connaître sa position. Inutile de dire que cette position sera l'un des éléments déterminants qui feront que le Conseil National se prononcera pour ou contre la loi de Budget qui nous est soumise ce soir, car l'avenir du secteur protégé constitue un sujet fondamental pour le pays et sa population stable, et donc pour le Conseil National.

Sur le logement, vous nous dites enfin, que pour vous, le secteur libre, en plus du domanial et du secteur protégé, doit être pris en compte pour loger les Monégasques. Là, je vous le dis clairement, c'est un point de désaccord avec le Conseil National. Nous, nous considérons que les prix pratiqués dans le secteur libre sont hors de portée de l'immense majorité des Monégasques, que pérenniser un système d'aide au logement est extrêmement coûteux pour aider les Monégasques à payer les loyers considérables qui sont pratiqués dans le secteur privé et qu'en plus, c'est à fonds perdus. Donc si nous comprenons que cela peut être une mesure transitoire, si nous acceptons aussi que cela peut être utile pour des jeunes nationaux notamment, nous ne pouvons pas l'accepter durablement pour des familles monégasques. Parce que, quoi que vous fassiez, puisque nous ne voulons pas réglementer le secteur libre - c'est notre volonté commune de laisser ce poumon économique exister

pour attirer les capitaux extérieurs, accueillir de riches résidents étrangers et permettre ainsi des recettes budgétaires finançant la politique sociale avancée que nous voulons pour les Monégasques et les Résidents - alors il faut permettre aux loyers et aux baux d'être totalement libres et, chaque année, les familles monégasques logées dans ce secteur sont soumises à une incertitude, elles ont une épée de Damoclès au dessus de leur tête. On ne peut pas imaginer laisser chaque année des familles avec des enfants à la merci d'une augmentation de 30 ou 50 % de leur loyer ou à la merci même du non renouvellement d'un bail car un propriétaire a le droit, au bout d'une année, de dire qu'il reprend son appartement ou qu'il le loue à d'autres.

Nous nous réjouissons par contre dans votre rapport de la confirmation de la mise en chantier du dossier de l'accession à la propriété auquel le Conseil National sera associé l'année prochaine : c'est un point positif.

Je voudrais dire deux mots maintenant concernant la priorité nationale. Il y a là aussi des points positifs et nous attendons donc, pour l'année 2004, cette harmonisation des profils de postes dans la Fonction Publique que vous nous avez promise. Nous avons constaté avec satisfaction, comme nous le demandions, le recrutement d'adjoints de nationalité monégasque dans un certain nombre de Services de l'Administration, où avaient été recrutés des non Monégasques en tant que Chefs de Service et la promesse qu'ils succèderont, après formation, à ces postes de Chef de Service.

Vous nous indiquez que vous avez rappelé, à notre demande, aux sociétés concessionnaires et aux administrateurs d'Etat de ces sociétés concessionnaires et dit, pour la première fois, aux organismes qui bénéficient de subventions très substantielles de l'Etat, qu'il fallait respecter en leur sein les priorités d'embauche pour les Monégasques.

Nous constatons, à regret néanmoins, que vous refusez la mise en place d'une Commission d'application de la priorité nationale, où des élus auraient pu siéger et à laquelle les entrepreneurs et les commerçants monégasques auraient pu justement s'adresser en cas de non respect des priorités par ces sociétés qui sont directement ou indirectement dépendantes de l'Etat. Cette mesure nous aurait semblé beaucoup plus sûre et garantir beaucoup mieux le respect de ces priorités auxquelles nous sommes attachés.

Vous nous annoncez une étude sur l'exonération des charges sociales pour les entreprises embauchant des Monégasques dans le secteur privé. C'est une avancée que nous attendons avec impatience. Votre promesse

vous engage et nous attendons que dans l'année 2004, vous veniez nous présenter ce processus d'aide et d'exonération pour faciliter et inciter les entreprises à recruter des compatriotes.

Nous attendons aussi, dans le cadre de ces débats, Monsieur le Ministre, que le Gouvernement nous confirme qu'il a entendu notre demande de renforcer les effectifs chargés de soutenir les Monégasques dans la recherche d'un emploi et notamment de vérifier l'application des priorités d'emploi, à diplômes et compétences équivalents, dans le privé. C'est un point, vous le savez, très important pour nous.

Vous dites ensuite, toujours au titre des priorités en ce qui concerne le principe du mieux-disant, que vous avez constaté que cette politique qui s'est substituée dans de nombreux pays au moins-disant, ne ferait pas l'unanimité, qu'elle poserait problème, voire qu'on envisagerait de la supprimer. Ce ne sont pas les informations que j'ai pu recueillir, notamment en France. Il est vrai que cette mesure, lorsqu'elle a été mise en place, du mieux-disant à la place du moins-disant, a posé quelques problèmes d'application. Mais aujourd'hui, mon sentiment est qu'elle fonctionne globalement bien et que les pays qui y sont passés n'envisagent pas - en tout cas pas le grand pays voisin - de la remettre en cause. Elle nous semble la meilleure, on y reviendra sûrement dans le cadre des votes des chapitres budgétaires, mais vous connaissez nos arguments à ce sujet.

Par ailleurs, je me dois de réagir, lorsque vous écrivez dans votre rapport ne pas pouvoir admettre les critiques que formule le Conseil National sur les délais et les coûts toujours dépassés sur les grands chantiers publics. Vous nous dites ne pas pouvoir admettre cette critique qui tendrait à laisser penser qu'il y a des dysfonctionnements en matière de suivi des grands chantiers parce que cela mettrait en cause les personnels que vous êtes chargé de défendre. Je voudrais être très précis sur ce point. Les personnels ne sont pas du tout en cause : il ne s'agit pas de la qualité du travail ou de l'investissement des fonctionnaires de ces services concernés auxquels nous rendons bien volontiers hommage pour leur service de l'Etat. Il s'agit pour nous de mettre en cause des procédures techniques et des procédures juridiques. C'est-à-dire des procédures administratives qui dépendent de l'action politique du Gouvernement. C'est à cela que nous pensons, donc pas d'amalgame avec les personnels. Aujourd'hui, il est, hélas, une évidence qu'il ne devrait pas être nécessaire de débattre longtemps : tous les grands chantiers dans ce pays ont été livrés avec retard et subissent des contentieux systématiques où l'Etat finit toujours par payer davantage et où les dépassements de budget sont

considérables. Donc, nous pensons effectivement que la politique du mieux-disant coûterait au final moins cher. Au fond, il vaut peut-être mieux payer un peu plus au départ mais être sûr que les délais seront respectés, qu'il y aura moins de réclamations en cours de route et que la qualité du travail sera mieux assurée.

Je poursuis et je termine l'examen de votre rapport. Bien sûr je me réjouis, comme mes Collègues, de l'augmentation de 50 % de l'enveloppe financière consacrée aux bourses pour les étudiants ; je n'y reviens pas d'autant plus qu'il y aura une poursuite des efforts, vous nous l'annoncez, l'année prochaine si c'est nécessaire.

Pour les enseignants monégasques, l'engagement d'essayer de rendre équitables leurs conditions d'évolution de carrière par rapport aux enseignants français détachés correspond à un souhait du Conseil National, mais cela reste, pour le moment, des mots ; ce soir, nous attendons donc de savoir comment vous allez tenir cette promesse.

Pour le C.H.P.G., là, il y a beaucoup d'ombres et un peu de lumière. Pour le peu de lumière, je me contenterai de dire dans la discussion générale qu'il y aura, l'année prochaine, vous l'avez promis, et cela est vivement réclamé par le Conseil National, un aménagement du Service des Urgences ou une amélioration, en tout cas, des conditions d'accueil de ce Service, qui ne correspondent plus aux besoins de l'hôpital et de la population.

Il y a des déceptions, aussi, nombreuses. J'en retiens une concernant les retraités monégasques du C.H.P.G.. Ils sont une trentaine - donc c'est dire qu'il y a peu de compatriotes concernés - qui subissent un régime de retraite particulièrement défavorable. Pour de nombreuses raisons, un certain nombre de primes ne sont pas prises en compte dans le salaire et donc dans le calcul des retraites ; leur perte de revenus à la retraite est très importante par rapport aux autres systèmes de retraite. Nous avons proposé une solution dans le rapport de la Commission des Finances qui n'est pas retenue pour l'instant par le Gouvernement, et je le regrette, car je crois qu'une allocation différentielle, dite de résidence à Monaco, versée par l'Etat aurait pu permettre, à peu de frais, d'améliorer les retraites de ces compatriotes qui sont souvent des infirmières, des aides-soignantes ou des personnels techniques ayant de petites retraites. C'est un effort social modeste, compensant la cherté de la vie en Principauté, que nous apprécierions de voir mieux pris en compte par le Gouvernement.

Je vous dirais la même chose en ce qui concerne les travailleurs indépendants. Là aussi, vous nous avez

donné le chiffre vous-même, Monsieur le Ministre, de 47 Monégasques, retraités de la C.A.R.T.I.. C'est dire, là encore, le peu de personnes concernées. Je vous rappelle, et on l'a dit dans le rapport de la Commission des Finances, que lorsqu'ils partent à la retraite, un certain nombre ont des retraites négatives, parce que la cotisation qui est obligatoire pour la C.A.M.T.I., l'assurance maladie, est supérieure à la pension de retraite versée ! Donc, en réalité, ils n'ont pas de retraite. Nous considérons que ce n'est pas normal. Nous pouvons admettre, bien sûr, un plafond de revenus pour bénéficier de cette exonération des cotisations maladie que nous demandons. Il y a de nombreux artisans, petits commerçants et autres professions libérales modestes qui mériteraient, comme cela est le cas pour tous les autres systèmes de retraite, d'obtenir cette exonération. Je rappelle en effet qu'un salarié ou un fonctionnaire à la retraite ne paie pas d'assurance sociale. Donc, cela nous semble une mesure sociale de peu de portée financière pour l'Etat, mais qui correspond à une équité attendue par les personnes concernées, dont nous partageons la préoccupation.

Je terminerai par quelques mots sur le Cap Fleuri. Vous nous dites dans votre rapport qu'à notre demande, 150.000 € seront débloqués pour créer des postes et améliorer l'accueil des pensionnaires du Cap Fleuri. Je me suis renseigné et espond effectivement à notre demande.

Il y a un autre point important dont on va débattre dans les soirées qui viennent : c'est le transfert provisoire du Cap 2 en Principauté, pour pouvoir le reconstruire rapidement. Ca sera aussi un élément important pour le jugement du Conseil National sur ce Budget. Nous attendons des engagements précis du Gouvernement car on ne peut pas continuer à attendre encore 4, 5 ou 6 ans pour commencer à rénover le Cap 2 qui est indigne des conditions d'accueil que l'on veut pour nos aînés en Principauté ; je l'ai dit longuement hier soir, donc je n'y reviendrai pas.

L'usine d'incinération est incontestablement un sujet de désaccord entre nous, car nous dire que vous allez petit à petit vous mettre au niveau des normes européennes, sans doute pas avant trois ans, est tout à fait insatisfaisant pour le Conseil National. Renseignez-vous auprès des riverains, renseignez-vous sur la pollution de cette usine, elle est en pleine ville, ce qui n'est pas le cas de la plupart des usines que l'on doit mettre aux normes européennes. Comme l'a dit à plusieurs reprises notre Collègue Jean-Michel CUCCHI, nous sommes en droit, sur un sujet qui touche à la santé publique et à la pollution en ville, d'attendre dans ce pays un peu plus que la moyenne des autres pays européens, surtout lorsqu'il s'agit d'une usine en plein

centre ville. Nous attendons beaucoup plus et plus vite pour limiter la pollution de l'usine d'incinération.

Que vous dire sur les associations ? Mme Michèle DITLOT en a parlé. En tout cas, la restriction de 10 % sur les subventions accordées aux associations, y compris de jeunesse, de culture et humanitaires inscrites à votre Budget 2004 est faite sans l'accord du Conseil National. Franchement notre sentiment est que Monaco aurait pu se passer de cette mesure. Nous, nous vous parlons de la nécessité de revoir les procédures de choix des entreprises et de suivi des grands chantiers. Je fais un lien direct, parce que le gisement d'économies sur ce sujet-là dépasserait de dix fois, voire cent fois, les économies que vous allez faire sur des dépenses pourtant justifiées et à nos yeux indispensables pour le tissu social de la Principauté.

Ma dernière remarque est pour votre dernier paragraphe. Vous nous indiquez, *in fine*, avoir procédé, je cite : « à des réajustements de crédits compte tenu des débats avec le Conseil National ».

Vous précisez, par contre, que ces réajustements doivent demeurer exceptionnels. Alors si je me réjouis que vous ayez procédé à ces réajustements, qui prouvent que vous avez pris en compte un certain nombre de demandes du Conseil National, je pense au contraire que le dialogue constructif entre le Gouvernement et le Conseil National doit aboutir à ce que le Gouvernement – qui, il faut le rappeler prépare son Budget sans consulter le Conseil National – accepte, bien sûr après des débats, d'adapter ce Budget en fonction des demandes de l'Assemblée. Cela ne doit pas être exceptionnel, Monsieur le Ministre, mais la règle. Parce qu'il faut rappeler que nous n'avons pas le droit d'amendement en matière budgétaire. Cela veut dire que nous-mêmes, nous ne pouvons pas changer votre Budget. Donc, à moins de considérer le Conseil National comme une chambre d'enregistrement - inutile de vous dire qu'il n'y a pas un seul Conseiller National qui l'accepterait - bien évidemment, à l'issue de nos débats, il doit y avoir des modifications des lignes budgétaires. Sinon, il nous faudrait prendre ou laisser un Budget préparé sans concertation avec le Conseil National. Donc je crois que si on veut respecter l'esprit des institutions qui parlent de l'accord des volontés du Prince et du Conseil National – le Président de la Commission des Finances l'a mis en exergue dans son rapport – il faut évidemment que le Conseil National puisse faire changer des inscriptions budgétaires sur des sujets majeurs et des priorités pour la population, sur des points essentiels de son programme pour lequel il a été élu par les Monégasques.

Monsieur le Ministre, je vous dirai pour terminer, avant d'ouvrir la discussion chapitre par chapitre, que nous attendons de vous et du Gouvernement qu'avant le vote final qui interviendra sans doute lundi prochain, tout au long de ces débats, vous nous montriez encore votre volonté d'écoute vis-à-vis de notre Assemblée en répondant favorablement à plusieurs de nos attentes qui, nous venons de le voir, sont encore ce soir insatisfaites.

Je pense que vous souhaitez, après toutes ces interventions, Monsieur le Ministre, vous exprimer.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, Monsieur le Président. Mais en fait, je ne le ferai qu'en quelques mots, parce que je pense m'être déjà exprimé pendant 1 heure 20 avant-hier, ce qui est relativement long, et avoir dit un certain nombre de choses. Mais, même en 1 heure 20, on ne peut pas parler de tout et il est normal que d'autres points aient été évoqués dans les interventions que nous venons d'entendre ; il est normal surtout qu'il reste quelque chose à dire au cours du débat qui doit s'étendre jusqu'à, je le rappelle, lundi prochain.

Donc, je ne vais pas énumérer ou tenter de répondre à tout ce qui vient d'être dit. Je relève simplement, et je pense le faire sans solliciter exagérément vos paroles, que l'impression que vous avez eue en entendant la déclaration que j'ai faite, était tout de même que le Gouvernement prenait en compte les priorités que vous avez à l'esprit et que vous défendez, c'est-à-dire que le Gouvernement vous entendait. J'avais dit, dès notre première réunion, lors de la séance d'installation du nouveau Conseil National, que bien sûr nous les prendrions en compte et je crois que nous en offrons, tout de même, globalement l'illustration.

Alors, est-ce que cela va assez loin ? Je suis sûr que vous ne le trouvez pas sans doute, mais je pense – et d'ailleurs ça a été relevé par la plupart d'entre vous – qu'il y a eu et qu'il y aura un dialogue très actif entre nous, qui vous a montré l'esprit dans lequel se situe le Gouvernement, encore une fois je crois que nous vous l'avons démontré.

Alors, il y a cette fameuse question, évoquée particulièrement par M. LICARI, des contrats d'objectifs. Je rappelle d'abord que l'objet de notre débat est un Budget annuel et que c'est donc dans le cadre d'une année que nous situons les perspectives, les éléments, les chiffres que nous vous soumettons. Ceci étant, rares sont les rubriques qui ne se situent pas dans une perspective plus longue. D'abord, parce qu'il y a tout un héritage du passé et parce que, aussi, les choses ne vont pas s'achever le 31 décembre 2004. Donc, il y a l'esprit même qui traduit un certain nombre d'objectifs

partagés. Vous avez d'ailleurs tout de suite, et je vous en remercie Monsieur le Président, souligné que c'était le cas en matière de logements, ce qui constitue tout de même, je crois le comprendre, votre priorité numéro 1. Là, il est clair que nous travaillons à partir d'un programme qui s'étend sur cinq ans et qui, comme vous l'avez relevé, sera suivi ensemble tout au long de son exécution

D'autres domaines peuvent-ils s'inscrire, je dirais, dans un cadre aussi bien déterminé, aussi bien balisé ? C'est possible et le Gouvernement n'y est pas fermé, je m'empresse de le dire ; mais encore une fois, je voudrais quand même rappeler que ce dont nous parlons au cours de ces séances, c'est d'un Budget annuel.

Sur les différents points, je ne voudrais pas entrer dans l'analyse de ce que chacun a dit parce que je risque d'être du coup plus long que je le crois souhaitable à ce stade, et nous avons tout le débat pour répondre sur des questions précises. Mais je voudrais en tous cas assurer que notre esprit est celui d'une très grande écoute et de la recherche sincère de solutions qui puissent, dans toute la mesure du possible, c'est-à-dire des moyens disponibles, des contraintes diverses que nous rencontrons et que vous avez également à l'esprit, qui peuvent nous permettre de répondre aux attentes, mais de répondre aux attentes, je vous le dis encore une fois, d'une manière qui soit une manière responsable bien sûr.

Voilà les observations très générales que je voulais faire à ce stade.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Il y a effectivement de nombreux sujets de discussion qui nous attendent où le Gouvernement pourra démontrer concrètement qu'il est prêt - beaucoup d'entre nous l'ont rappelé ce soir en introduction - à entendre les demandes justifiées et raisonnables du Conseil National.

Je crois qu'il est temps maintenant d'entrer dans ce débat, chapitre par chapitre, pour passer à des choses beaucoup plus concrètes.

Je vais donc donner la parole à M. le Directeur Général pour la lecture des chapitres, sur lesquels chaque élu pourra s'exprimer s'il le souhaite et ensuite nous voterons, comme le veut la tradition, chapitre par chapitre.

Monsieur le Directeur Général, vous avez la parole.

Le Directeur Général.-

RECETTES

Chap. 1 - PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT

A - Domaine immobilier

011.100 - Domaine immobilier	37.411.700
011.200 - Parkings Publics	20.205.300
011.400 - Produits de cessions	106.000
011.800 - F.R.C. V.F.A. les Agaves	2.500.000
	<u>60.223.000</u>

*B - Monopoles**1) - Monopoles exploités par l'Etat*

021.100 - Régie des Tabacs	12.532.000
021.300 - Postes & Télégraphes	10.297.300
021.400 - O.E.T.P.	4.327.000
021.500 - Public. officielles	1.010.600
021.900 - Eaux - Extension du réseau	2.000.000
	<u>30.166.900</u>

2) - Monopoles concédés

031.101 - S.B.M.	26.320.000
031.102 - Prêts sur gage	120.000
031.103 - Radio Monte-Carlo	340.000
031.104 - MC Radio	58.000
031.105 - Tele Monte-Carlo	28.000
031.106 - Monaco Telecom	9.000.000
031.108 - SMEG	1.238.800
031.110 - Pari Mutuel Urbain - Loto	1.835.000
031.111 - SMA / UIOM Vente Prod. Energie	191.000
031.112 - SMA / UIOM Vente Prod. Vapeur	500.000
031.113 - Télédistribution	121.000
	<u>39.751.800</u>
	<u>69.918.700</u>

C - Domaine financier

041.100 - Domaine financier	7.911.000
TOTAL DU CHAP. 1	<u>138.052.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'adresserai plus particulièrement à Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics, puisque c'est l'autorité de tutelle de la Poste.

Monsieur le Conseiller, vous avez indiqué que, sur la base d'études qui auraient été faites, le Gouvernement avait l'intention de maintenir le monopole de la Poste

française en Principauté de Monaco et ce, à contre-courant de l'ouverture à la concurrence des services postaux dans toute l'Europe.

En dépit des demandes que nous avons formulées, vous n'avez toujours pas transmis au Conseil National les études sur lesquelles vous fondez votre décision, ne lui donnant pas ainsi les moyens d'apprécier le bien-fondé de votre choix.

J'ose espérer qu'il ne s'agit pas là d'une intention délibérée pour empêcher le Conseil National de prendre connaissance d'éléments embarrassants pour le Gouvernement. Je renouvelle donc la demande de communication des études diligentées.

Pour écarter une ouverture à la concurrence, Monsieur le Conseiller, vous avez avancé, lors des réunions de travail, les arguments de possibles difficultés sociales et le sort des relations de l'Office des Timbres-Poste avec La Poste française. Ces excuses me paraissent bien maigres pour ne pas remettre en cause la situation actuelle. Comment pouvez-vous craindre des difficultés sociales, eu égard au faible nombre de salariés concernés et au fait, en outre, que la dégradation de situations sociales bien plus conflictuelles comme, par exemple, celle de l'hôpital, n'émeut pas particulièrement le Gouvernement.

Quant aux éventuels soucis de l'Office des Emissions de Timbres-Poste qui, si l'on se fie aux explications que vous nous avez données, ne pourrait plus aussi facilement vendre ses timbres en France, je ne suis vraiment pas convaincu, ni quand bien même ce serait le cas, que cela pose un réel problème, dans la mesure où l'Office des Timbres-Poste vend beaucoup à des abonnés et que le canal de la Poste française ne me paraît pas le circuit de distribution essentiel.

Il est surprenant de venir aujourd'hui défendre un monopole, alors que les situations monopolistiques n'ont jamais profité aux consommateurs, quels que soient les systèmes politiques, économiques ou juridiques dans lesquelles elles se sont inscrites. Elles génèrent des services de moins bonne qualité à un prix plus élevé que dans les situations concurrentielles. Vous aurez donc compris que je ne suis pas personnellement favorable au maintien du monopole.

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président BOISSON a la parole.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention mon Collègue Jean-Charles GARDETTO et je pense que sa réflexion est

parfaitement fondée. Toutefois, je pense qu'il est vraiment important, que l'année prochaine, très rapidement, il y ait une Commission, peut-être dans la Commission des Finances ou autre, un groupe de travail qui se tienne avec le Gouvernement pour réfléchir sur le devenir de la Poste monégasque, sur la base des informations que nous communiquera le Gouvernement. Car, je partage l'avis de mon Collègue sur le fait que le principe des monopoles n'est pas toujours bon, mais je crois qu'il faut que nous réfléchissions ensemble et nous n'en avons pas encore eu l'occasion ; nous devons apprécier s'il est préférable qu'il y ait un seul opérateur en Principauté ou qu'il y ait une lutte entre plusieurs opérateurs avec le risque que nous ayons peut-être un problème de qualité de service. Imaginons, dans le cas de Monaco-Télécom, que nous ayons quatre ou cinq opérateurs. Peut-être qu'ils se « tireraient tous » - excusez-moi pour le mot grossier - « la bourre à la baisse », mais peut-être qu'après, le service ne sera plus assez satisfaisant. Donc, c'est une réflexion que l'on peut avoir et je crois qu'à ce stade, ce ne soit ni ce que je viens de dire qui l'emporte dans la réflexion, ni ce que dit Jean-Charles GARDETTO, qui est également fondé ; je pense que c'est un débat qui peut être ouvert avec le Gouvernement, car il mérite un approfondissement. Bien que ce ne soit pas une position, ce soir, du Conseil National, pas plus que ce que vient de dire Monsieur Gardetto, par prudence.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON.

Sur La Poste, Monsieur BADIA, est-ce que vous souhaitez vous exprimer ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je serai très bref, pour ne pas lasser le public, et je ne vais pas faire de réponses techniques. Néanmoins, je crois qu'il est important de préciser qu'il y a effectivement déjà plusieurs années que le Gouvernement réfléchit avec La Poste, et indépendamment d'elle, à une évolution des services postaux à Monaco. Dans un premier temps, une idée tendant à créer une société anonyme avec une participation de la Principauté au capital s'est fait jour. Une analyse fine a été menée au travers de plusieurs bureaux d'études, consécutivement, en référence à la Convention Postale qui a été signée à Paris avec la France, en 1963 - Convention que nous ne pouvons pas ignorer - mais également au fait que nous sommes quand même enclavés dans un vaste pays, et en prenant compte le fait que les activités postales ne se limitent pas à la

vente de timbres, mais aussi à envoyer un paquet ou une lettre de Monaco vers un pays tiers et réciproquement, ce qui exige la mise en place de tout un cheminement. Les réflexions qui ont été menées ont conduit à considérer que, s'il fallait changer le schéma organisationnel qui existe aujourd'hui, il était effectivement souhaitable de rester dans un cadre de relations étroites avec La Poste française qui, je l'avais dit et je le répète, est le deuxième opérateur européen et, par voie de conséquence, ne doit pas être considéré comme un opérateur mineur. Cette réflexion nous a conduits à considérer qu'il fallait que nous nous placions dans un cadre de concédant, au regard, premièrement, des éléments financiers qui s'attachent aux services postaux, et deuxièmement, de la qualité du service postal. Sur ce point, je suis désolé de constater que je ne partage pas l'avis de M. GARDETTO, dès lors que je crois que les postiers de Monaco méritent de rester à Monaco et de poursuivre leur travail.

Au regard de tous ces éléments, nous avons entamé une réflexion qui ne va peut-être pas aboutir tout de suite, mais qui est bien engagée et qui, pour le Gouvernement, constitue effectivement une orientation vers une concession accordée à La Poste française.

J'en terminerai, en indiquant que j'ai effectivement promis une note de synthèse. Je pensais d'ailleurs que vous l'aviez reçue et je demanderai à mes Services de vous la faire parvenir, en précisant qu'il s'agit d'une note que j'avais d'ailleurs rédigée pour le Conseil National, l'année dernière, et que vous pourrez donc trouver dans vos archives, et qui montre bien la problématique et la difficulté de cette affaire.

Si je peux me permettre, je crois qu'il ne faut pas regarder les actions de manière superficielle et qu'il existe souvent, au-delà du simple fonctionnement, bien des difficultés qu'il est opportun d'approfondir.

Voilà ce que je peux en dire ce soir et je compléterai l'information du Conseil National en indiquant que le devenir de cette affaire pourra être évoqué au travers de la Commission des Concessions.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.
Monsieur Jean-Charles GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Messieurs les Conseillers, j'ai été amené, lors du vote du Budget Rectificatif, à intervenir sur le domaine des Télécommunications et en dépit de mes demandes, je

n'ai pas vu venir les éléments de réponse espérés de la part du Gouvernement.

Tout d'abord, j'avais attiré l'attention du Gouvernement sur les prix des Télécommunications tout autant que sur les prix des connections sur Internet pratiqués par Monaco Télécom, qui sont largement au-dessus des prix moyens des opérateurs européens.

D'après les travaux que nous avons pu avoir dans le cadre des réunions de travail, il ne me paraît pas que le Gouvernement en soit convaincu. Mais j'en suis d'autant plus inquiet et j'aimerais savoir si le Gouvernement, puissance concessionnaire, va ou non faire en sorte que Monaco Télécom aligne ses prix sur les meilleurs tarifs pratiqués sur le marché européen ou si nous allons devoir continuer de payer les prix les plus élevés en Europe.

Ensuite, en ce qui concerne la procédure de vente des actions contrôlées par Vivendi, le Gouvernement ne nous a toujours pas fourni d'informations sur les acheteurs susceptibles de s'être manifestés. Qu'en est-il ? L'absence de la réalisation de la vente dans des délais rapides pénalise déjà l'entreprise, puisque des partenaires potentiels tiennent à l'écart Monaco Télécom, compte tenu de l'incertitude qui pèse sur son devenir.

La société se trouve donc privée de certains marchés lucratifs, du seul fait de l'inconnu pesant sur son actionariat. Il est urgent d'aboutir. Que le Gouvernement nous informe et qu'il intervienne pour une issue rapide de ce processus !

Enfin, il reste en outre que le Gouvernement, malgré les études et consultations qu'il nous a annoncées avoir entrepris, n'a toujours pas été à même de formaliser une politique en matière de télécommunications et de haute technologie.

Dans son programme d'action pour 2004, le Gouvernement nous annonce la création d'une structure nouvelle, ayant pour but de favoriser l'implantation à Monaco d'entreprises axées sur des technologies innovantes et annonce son intention de mettre à disposition de ces sociétés des locaux au Quai Antoine 1^{er}, qui constitueraient nous dit-on du côté du Gouvernement, un guichet unique. Alors, d'une part, on ne sait pas quelles seront les fonctions de ce guichet unique et si l'on veut créer un guichet unique, pourquoi en réserver le seul bénéfice aux entreprises de haute technologie ? D'autre part, on peut se demander si cette nouvelle coquille ne va pas faire doublon avec la Chambre de Développement Economique, qui a déjà pour mission d'attirer des investisseurs extérieurs en Principauté.

De plus, le terreau des entreprises de haute technologie est constitué par la qualité de l'offre en matière de télécommunications, que ce soit au plan technique, juridique, mais aussi financier. Or, le Conseil National n'a toujours pas été informé des intentions du Gouvernement dans ce domaine. Il n'existe toujours aucun cadre législatif, susceptible de rassurer les investisseurs potentiels, privant ainsi la Principauté d'activités économiques génératrices de ressources.

Comment le Gouvernement compte-t-il garantir la convergence entre la politique commerciale de Monaco Télécom, société à monopole, et les besoins des sociétés actives dans le domaine des hautes technologies. Ne devrait-on pas ici aussi, remettre en question le monopole ? N'est-ce pas une condition du développement de ce secteur ? Et ce d'autant plus que l'on a pu constater que les relations commerciales ne sont pas particulièrement aisées entre Monaco Télécom et les entreprises opérant déjà dans ces secteurs de pointe.

Tout cela manque de cohérence et de lisibilité. Alors, Messieurs du Gouvernement, quand serez-vous enfin en mesure de nous présenter un projet concret, solide, étayé, attractif et un cadre législatif adapté ? Nous perdons un temps précieux et le temps perdu, c'est de l'argent en moins pour la Principauté.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions, avant que le Gouvernement ne s'exprime sur ce sujet ?

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie* - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, je pense que vous comprendrez bien que je ne peux pas partager les propos que vous venez de tenir. Propos que vous aviez tenus lors du Budget Rectificatif 2003 dans certains domaines : haute technologie, satellitaire et autres. Je trouve, au contraire, qu'il y a dans l'action du Gouvernement une totale cohérence, la lisibilité également peut y être trouvée très facilement.

Je voudrais simplement être bref.

Certains propos que vous tenez appellent considération, mais vous comprendrez bien qu'on ne peut pas, alors qu'un groupe qui s'appelle Vivendi Universal a souhaité - et il le peut - céder 55 % du capital de Monaco Télécom, dans ce contexte, annoncer que l'on est sur le point de voter une loi sur les Télécom. Comment arrivez-vous à vendre une telle structure ? Quel partenaire allez-vous trouver sur le marché alors que vous annoncez une loi ? Comment

pouvez-vous trouver un nouveau partenaire alors qu'il y a un problème de valorisation, de prix ? Si vous annoncez que vous allez tout bouleverser dans la concession, que vous allez revoir les prix, comment s'assurer du retour sur investissement de cet investisseur qui va venir accompagner l'opérateur historique, deuxième société par son importance à Monaco, qui offre un emploi très important, y compris à des compatriotes ? Donc si vous voulez, ces éléments me laissent penser que, autant ces sujets sont importants, autant le timing n'est pas le bon.

Sur la procédure de vente, bien évidemment, il faut une issue rapide, on en est convaincu.

Pénaliser l'entreprise, certes, c'est un but que nous ne recherchons absolument pas, mais que voulez-vous, ce n'est pas nous encore une fois, qui avons souhaité vendre ! Nous devons faire le maximum pour faciliter la procédure ; la procédure doit permettre aussi de préserver au mieux les intérêts de la Principauté et les intérêts de l'Etat actionnaire, à 45 %.

Sur ce que vous évoquiez maintenant en matière de haute technologie, je vous donne rendez-vous au mois de janvier puisque, comme j'ai eu l'occasion de le dire en séance privée, nous expliciterons avec le Conseil Economique et Social qui a été notre partenaire, les résultats de l'étude que nous avons confiée à l'I.D.A.T.E..

Je n'ai pas souvenir d'avoir employé le terme, en ce qui me concerne, de « guichet unique ». J'ai simplement dit qu'il y avait un constat que nous avons fait : à partir du moment où nous cherchions à attirer des entreprises, il fallait certes, que nous soyons, entre guillemets, « le plus attractif possible » ; il fallait être aidé par la Chambre de Développement Economique, dont la mission est de promouvoir la Principauté à l'extérieur. Mais à quoi sert-il de promouvoir la Principauté à l'extérieur si lorsque nous accueillons ces entreprises qui souhaitent s'installer, nous n'avons pas de locaux à leur offrir ? A quoi cela sert-il d'avoir des locaux, si nous n'avons pas dans des cas très précis, pour des projets à forte valeur ajoutée, la possibilité d'accompagner, ces entreprises ? C'est ce que disait le Ministre d'Etat, nous pouvons le faire soit au travers de la société d'aide à la création et au développement des entreprises, soit en les aidant par les accords que nous avons avec l'ANVAR ou que nous allons avoir dans les prochains mois avec EUREKA.

Dans ces conditions, il n'y a pas de doublon avec la Chambre de Développement Economique : il y a une totale complémentarité. Sur tous ces points, je vous donne rendez-vous en janvier 2004.

Donc, tout cela pour vous dire que, au contraire, ce n'est pas de l'attentisme, ce n'est pas la volonté de ne pas avancer ; je pense que tout simplement le timing et le calendrier doivent faire en sorte que ces points-là soient revus le moment venu et nous vous en informerons, bien évidemment.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO souhaite répondre. Je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, vous nous annoncez beaucoup de choses : je ne doute pas de votre bonne foi dans la volonté d'avoir des projets, mais convenez bien qu'en ce moment, nous sommes dans le brouillard, le flou, il n'y a rien, on ne voit rien venir, il n'y a aucun élément concret. Alors, vous nous donnez rendez-vous au mois de janvier. Est-ce à dire qu'au mois de janvier la transaction sera conclue et que, à ce moment-là, nous pourrions effectivement avoir des éléments plus concrets à nous mettre sous la dent ?

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* J'ai mal dû m'exprimer. Je parlais de janvier 2004 pour le compte rendu de l'I.D.A.T.E. pour expliquer la structure et les objectifs. Votre question avait deux volets, les Télécoms et les hautes technologies, j'ai répondu donc en deux points ; pour les hautes technologies : janvier 2004 ; pour la cession : encore une fois l'Etat n'est pas vendeur, il y a une procédure et je vous ai indiqué que nous ferons en sorte qu'elle soit la plus rapide possible, parce que nous sommes bien conscients de l'importance de Monaco Télécom, deuxième société de la Principauté après la Société des Bains de Mer. Nous sommes bien conscients encore une fois des emplois à préserver et donc nous ferons au mieux. Mais sachez que nous ne sommes pas vendeurs, nous devons trouver un acquéreur qui réponde à cette pérennité que nous recherchons, bien évidemment au maintien du monopole. Il est hors de question d'abandonner le monopole dans ce domaine et nous devons trouver un projet industriel et un partenaire qui aidera et qui accompagnera la société dans les années à venir au niveau des investissements et dans la stratégie de niche que Monaco Télécom a développée. Et croyez bien que ce sont des stratégies peut-être fortement lucratives, à forte marge, mais qui sont difficiles, délicates, avec une concurrence très, très forte. Donc tout ce dossier est très sensible.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je prends acte du fait que vous n'entendez pas remettre en cause le monopole et je ne suis pas certain que ça aille dans l'intérêt des consommateurs monégasques et non monégasques, que ce soit pour les Télécommunications ou pour l'Internet ou même pour les entreprises implantées à Monaco.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Les groupes qui, aujourd'hui, regardent le dossier Monaco Télécom, seront sûrement intéressés d'apprendre que le Gouvernement ne souhaite pas remettre en cause le monopole, parce que sinon, je ne sais pas combien nous aurions d'offres...

M. Jean-Charles GARDETTO.- Il y a d'autres entités justement qui pourraient peut-être apporter quelque chose. C'est une question de philosophie économique.

M. le Président.- Donc, sur le sujet des Télécommunications, je donne à présent la parole à M. BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Plus précisément, je crois que c'est l'institution Monaco Télécom qui était évoquée.

Alors, je voudrais d'abord rappeler que dans cet hémicycle, où règne la liberté d'expression, lorsque nous nous exprimons et M. GARDETTO le dit nettement, comme je le fais actuellement, c'est en notre nom, ce n'est pas au nom du Conseil National. Car aujourd'hui, ce que je vais dire à l'instant, comme tout à l'heure pour la Poste, ne peut être prétendu dit au nom du Conseil National, puisque nous n'avons pas eu l'occasion de débattre en ce sens. Il est intéressant de constater que ce débat montre la diversité que nous pouvons avoir entre nous, que nous pouvons avoir des avis différents, sans que ce soit en opposition et, loin de là, avec mon Collègue Jean-Charles GARDETTO.

Ceci dit, je suis quand même amené à donner mon impression ; si dans cet hémicycle, il y a quelques années, j'étais inquiet de la notion de monopole pour Monaco Télécom lorsque nous débattions de l'actionnariat par un tiers, aujourd'hui, pour moi, ce n'est pas le cas. C'est à dire qu'aujourd'hui, je suis personnellement un défenseur de ce monopole dans la mesure où je ne voudrais surtout pas que l'on puisse croire qu'un quelconque propos du Conseil National puisse porter atteinte à cette institution qui, je le rappelle, emploie 33 Monégasques, fait un travail

commercial exceptionnel et est connu maintenant dans le monde entier.

Je crois vraiment que le problème, par exemple, des tarifs, puisqu'il est soulevé, ne doit pas être approché au moyen d'un reproche à Monaco Télécom qui est quand même, rappelons-le, une structure commerciale. Et depuis le Rectificatif, je me suis posé des questions sur ce sujet et je n'oublie pas que dans une entreprise, lorsqu'on demande de baisser les tarifs, l'on baisse les recettes et donc il faut compenser par d'autres recettes. Lesquelles ? Sur les frais fixes, on peut faire des compressions de personnel et des choix de stratégie commerciale. J'ignore si c'est une solution que peut envisager le Gouvernement – mais la seule solution pour baisser les tarifs de Monaco Télécom serait la baisse de la redevance. En baissant d'un certain pourcentage la redevance, les tarifs peuvent être réduits. Mais je crois qu'il ne faut pas charger le mulet et je ne suis pas certain que pour Monaco Télécom, par rapport à sa politique d'investissement, cela puisse aujourd'hui aller dans tous les sens.

C'était une réflexion qui méritera peut-être d'être analysée dans un groupe de travail sur les Télécommunications. Je pense que l'on va avoir beaucoup de travail !

M. le Président.- Monsieur GARDETTO souhaite s'exprimer.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je voudrais répondre à mon Collègue si vous me permettez, Monsieur le Président, pour informer M. Boisson que 60 % de l'activité de Monaco Télécom se fait à l'international et que donc le financement imputable à cette part est amené à croître. De sorte que le financement de l'entreprise est actuellement assuré, très globalement, par l'international et que les communications locales monégasques comptent pour très peu, de sorte que l'on pourrait envisager effectivement une baisse de coût, sans impact sur la santé financière de l'entreprise. Voilà, la précision que je souhaite donner.

M. le Président.- Sur le sujet des Télécom, Monsieur CELLARIO, je vous en prie.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais évidemment parler de Monaco Télécom, mais pas tout à fait sur le sujet que mes Collègues ont évoqué, même si je partage ce que vient de dire le Vice-Président Claude BOISSON.

J'ai appris que Monaco Télécom, qui est un opérateur qui sévit sur le Kosovo, a renouvelé au mois de novembre sa concession pour 18 mois. Je ne peux que m'en féliciter, puisque tout le monde est d'accord pour dire que cette société qui est une société très importante fait son chiffre d'affaire surtout à l'international.

Mais je voudrais attirer l'attention du Gouvernement sur le fait suivant ; le Kosovo est administré par l'O.N.U. et bien entendu, dans le cadre des échanges internationaux des administrés, il y a quelques années c'était un Gouverneur français. A l'heure actuelle, il est, je crois, originaire de Grande-Bretagne et vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a des pressions internationales considérables pour que la concession, qui a été accordée pour 18 mois à Monaco Télécom, soit dans l'avenir légèrement partagée avec d'autres opérateurs. Je ne voudrais pas le nommer, mais tout le monde en connaît un : « Vodaphone ».

C'est pour cette raison que j'engage le Gouvernement à apporter son appui diplomatique à cette société pour que, dans l'avenir, elle continue le travail remarquable qu'elle a fait au Kosovo. Il faut savoir que le renouvellement de cette concession a surtout porté sur le fait que c'était la seule société qui était capable à l'heure actuelle, d'assurer le maintien de voies de communication par G.S.M. au niveau de ce pays qu'est le Kosovo. Donc, je demande au Gouvernement d'apporter tout son soutien diplomatique à cette société dans le cadre de son développement futur à l'international.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat demande la parole.

Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais juste rassurer Monsieur CELLARIO sur ce dernier point. Le Gouvernement a déjà apporté à Monaco Télécom son appui diplomatique et il le fera, si c'est nécessaire, à nouveau.

M. le Président.- Ce chapitre premier est très important, il y a énormément de lignes, donc on va continuer, s'il n'y a plus d'interventions sur les Télécoms.

Alors, si vous le voulez bien, je donne à présent la parole à Madame BOCCONE-PAGÈS sur un autre sujet.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir sur la S.B.M.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues,

Mon intervention, ce soir, permettra de mettre l'accent sur la politique de gestion du personnel à la Société des Bains de Mer. Pour commencer, je vais vous faire un petit historique très court, très bref, sur le droit au travail en Principauté.

Ce droit au travail a été initié en 1911 ; il convient de relever les étapes où il fut confirmé par des textes législatifs pour bien en comprendre l'esprit :

- Tout d'abord, la loi n° 189 du 19 juillet 1934, dont le Rapporteur, M. Louis Auréglià, mettait, entre autres, l'accent, d'une part sur l'embauche et d'autre part sur les mutations et avancements au sein d'une même entreprise pour les Monégasques.

- Ensuite, il y a eu une Ordonnance Souveraine n° 2.413 du 1^{er} mars 1940, relative au contrôle des mouvements de la main d'œuvre, à certains pourcentages et édictant certaines priorités.

- Ensuite, la loi n° 376 du 21 décembre 1943, qui concernait, d'une part, les conditions de travail des étrangers et qui instituait, d'autre part, un permis de travail.

- Et enfin, la loi n° 629 du 17 juillet 1957, modifiée par les lois n° 1.005 du 4 juillet 1978 et n° 1.091 du 26 décembre 1985 tendant à réglementer les conditions d'embauchage et de licenciement en Principauté et aujourd'hui toujours en vigueur.

M. Louis CARAVEL, Rapporteur de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses en 1957, soulignait que lors de l'étude de ce projet de loi par la Commission mandatée à cet effet par le Gouvernement, cette dernière avait souhaité que le texte élaboré et présenté au Conseil National fut plus explicite sur les priorités d'avancement et de promotions internes proposées aux nationaux, à condition qu'ils aient les capacités requises.

En réponse, le Gouvernement, par la voix de M. Pierre BLANCHY, avait confirmé tant à la Commission d'élaboration de la loi qu'à la Commission mixte des Affaires Sociales, qu'il convenait effectivement d'interpréter ce texte dans ce sens, c'est-à-dire protéger la promotion à toutes les fonctions du secteur privé, cadres y compris, des Monégasques ou à défaut de la main d'œuvre locale.

Le Conseil National, pour sa part, après avoir pris acte de l'interprétation du Gouvernement, approuvait le texte et votait la loi à l'unanimité. Cette prise de position, je vous le rappelle, remonte au mois de juillet 1957, alors que le nombre de travailleurs venait de passer le cap des 13.000 salariés, c'est-à-dire à peu près trois fois moins qu'aujourd'hui.

Voilà donc, Monsieur le Ministre, Messieurs les Membres du Gouvernement, en l'état, le bref historique de l'évolution de la protection du droit au travail qui, de tout temps, a préoccupé les Monégasques et leurs élus et a été reconnue par le Gouvernement, ainsi que l'esprit de la loi défini par l'Exécutif et le Parlement monégasque lors des débats de 1957 et encore en vigueur aujourd'hui.

Certes, si dans cette loi n° 629, il n'est pas écrit de manière explicite, qu'il doit y avoir, lors d'une promotion interne, un droit de priorité pour les Monégasques dont les compétences ne sont plus à démontrer, son contraire n'est pas non plus exposé. Il convient donc, en l'espèce, d'observer une prudente réserve.

Par ailleurs, si la loi ne précise pas l'obligation de renouvellement du permis de travail dans le cas de changement de poste ou de promotion au sein d'une même entreprise, ce qui permettrait un contrôle par la Direction du Travail et des Affaires Sociales, cette pratique existe et est largement répandue dans les faits.

Alors, permettez-moi de m'étonner, ce soir, de la lettre d'un cadre de la Direction des Ressources Humaines de la Société des Bains de Mer qui n'hésite pas à écrire avec assurance et légèreté, et vous me permettez de citer un paragraphe de la lettre :

« Nous ne voyons pas, à la lecture de l'article 5 de la loi n° 629, qui est relative aux priorités d'emploi lors de l'embauchage, comment elle aurait été transgressée, s'agissant d'une mutation interne à la Société de personnels titulaires et non d'une embauche. *A fortiori*, nous ne voyons pas ici pourquoi un appel à candidatures internes ferait état de l'obligation légale de privilège des prioritaires qui concerne les recrutements externes ».

Il est évident, Monsieur le Ministre, Messieurs les Membres du Gouvernement, que si l'on retire de son contexte une phrase ou un paragraphe d'une loi, on peut être amené à lui faire dire tout et parfois même le contraire. Cela n'est plus à démontrer. Je n'irai pas jusqu'à parler de malhonnêteté mais à tout le moins de légèreté pour un responsable cadre des Ressources Humaines.

Il est vrai qu'à l'évidence, car ceci n'est plus un secret pour personne, la politique de gestion du

personnel dans cette société a surtout consisté à demander toujours plus aux salariés, principalement ceux travaillant dans les casinos de la S.B.M., sans jamais ou presque leur concéder de contrepartie, sans jamais ou presque établir de communication avec eux, les écouter, discuter, sauf à opposer un refus caractérisé à leurs demandes. Et je ne parle pas des brimades et des mortifications.

Cette politique de mépris pour le personnel va-t-elle perdurer longtemps encore ? Les salariés vont-ils devoir longtemps encore user de plus en plus souvent de cette action extrême qu'est la menace de grève, voire même la grève ? Cela n'est bon ni pour eux, ni pour la Société des Bains de Mer, ni pour la Principauté. Vont-ils enfin être écoutés ?

Ces postes de responsabilités à la Direction des Ressources Humaines doivent-ils, encore de nos jours, être tenus par des étrangers qui n'ont aucune connaissance du tissu social des Monégasques, de nos spécificités, de notre culture, de notre mentalité ? Ces responsables doivent-ils, encore de nos jours, continuer à privilégier des étrangers aux dépens des Monégasques qui ont la volonté, les diplômes, les compétences, l'expérience pour occuper des postes à responsabilités ? Doit-on supporter longtemps encore que l'on se moque ainsi de nos compatriotes ?

A ce degré de réflexion, permettez-moi de m'interroger sur l'attitude de la Direction Générale qui, à l'évidence, ne peut que cautionner une telle politique en la protégeant ainsi.

Il y a en Principauté un Monégasque qui a les compétences et les capacités pour s'occuper de la gestion du personnel. Le refus de l'embaucher qui lui est opposé, depuis des mois, pour des motifs partisans et irrecevables, me choque, car cela s'inscrit dans une politique arbitraire de rejet de certains de nos compatriotes.

Il y a par ailleurs, deux autres Monégasques qui ont toutes les aptitudes à occuper le poste de Directeur Marketing Group. Ils se voient traités également de la même manière.

Il y a, au sein de la S.B.M., des Monégasques qui ont les compétences, les capacités à prétendre, par promotion interne, occuper un poste supérieur au leur, alors qu'ils sont écartés par la note dont je vous ai lu un extrait. Sans parler des carrières d'autres nationaux qui ont été bloquées par le passé et qui peuvent l'être encore.

Pourquoi continuer aujourd'hui encore à aller chercher ailleurs ce que nous pouvons trouver parmi nos compatriotes ? Combien de temps va-t-on encore

nous prendre pour des ignorants, incapables d'occuper des postes à responsabilités encore et toujours dévolus à des étrangers ?

Beaucoup font des études qui s'avèrent être longues et difficiles, certains n'hésitent pas à aller parfaire ou acquérir une expérience et des compétences à l'étranger. Pourquoi ne les prend-on pas tous en considération, y compris dans d'autres secteurs d'activités ?

Merci.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame BOCCONE-PAGÈS.

Sur le sujet de la S.B.M., Monsieur Bernard MARQUET, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Le Gouvernement peut-il nous indiquer quelle stratégie est envisagée pour l'avenir de la S.B.M. ?

Va-t-elle se donner les moyens d'affronter la dure concurrence mondiale en développant l'excellence dans tous les domaines ou se contenter des résultats actuels ?

Il n'y a plus de Directeur de Marketing depuis plusieurs mois et le Conseil National demande qu'un ou qu'une national, ayant évidemment les compétences, et il semble qu'il y en ait, soit rapidement nommé. Madame PASQUIER-CIULLA, nous n'avons jamais dit le contraire ni n'avons demandé des rentes de situation comme par le passé.

Maintenant que les jeux sont dépolitisés, il faut que les postes soient attribués aux nationaux de préférence, en fonction des compétences et non plus sur des critères subjectifs.

Cette entreprise phare de Monaco va-t-elle respecter le droit du travail du petit personnel en abandonnant les contrats à durée déterminée de 15 jours constamment renouvelés, par exemple, pour le personnel féminin de nettoyage des salles de jeu ? La S.B.M. se doit d'être exemplaire en ce domaine comme dans tous les autres.

Il est également anormal que les Monégasques soient écartés des postes de l'Administration.

Et pour terminer, le Conseil National souhaite connaître sous quel statut sera exploité l'hôtel du Sporting d'Été car il existe au niveau de la S.B.M. plusieurs statuts d'exploitation.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je continue donc le tour de parole sur la S.B.M..

Madame PASQUIER-CIULLA, c'est à vous.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Après avoir occupé l'esprit de M. BOISSON, hier soir, je vois que j'occupe celui d'un autre Collègue, j'en suis ravie.

Je voudrais revenir sur le sujet qui a été évoqué par Mme BOCCONE-PAGÈS. Une observation avant d'aborder mon intervention : puisqu'on parlait d'historique, il faut aussi rappeler qu'il y a une proposition de résolution et une proposition de loi qui ont été déposées lors de la précédente législature, tendant à modifier la loi n° 629.

Ceci dit, je souhaitais plus particulièrement revenir sur mon raisonnement amorcé au début du Budget Primitif, sur la politique générale, à savoir *le retour sur investissement*. Cela doit effectivement s'appliquer à la S.B.M. aussi et, entre 1999 et 2001, nous savons tous que *la S.B.M. a financé la formation de treize Monégasques* qui ont obtenu un Master, avec l'idée, en tout cas *a priori*, c'est ce que tout ce que le monde pense, de leur permettre ensuite d'accéder à des postes de responsabilités. Or, sur ces treize lauréats, cinq venaient du secteur des jeux et *aucun, aucun, de ce secteur des jeux et de ces cinq personnes n'a été promu alors que de nombreuses possibilités, on en a suffisamment entendu parler, se sont présentées*.

Alors, je ne comprends pas cette incohérence, j'aimerais bien que le Gouvernement s'en explique. Par ailleurs, en ce qui concerne la S.B.M., je souhaiterais également revenir sur le *projet d'exploitation du complexe du Larvotto*. Lors d'une récente Assemblée Générale, le Président de la société a laissé entendre que la S.B.M. ne serait pas forcément impliquée dans l'exploitation de ce complexe hôtelier. Nous défendons, en tout cas le Parti Monégasque défend, la priorité aux Nationaux, dès lors que la S.B.M. en matière d'hôtellerie a toutes les compétences nécessaires ou en tout cas semble avoir toutes les compétences nécessaires. Le Gouvernement peut-il donner une raison valable pour que cette société fasse appel à un prestataire extérieur pour l'exploitation de ce futur complexe hôtelier ?

M. le Président.- Merci, Madame PASQUIER-CIULLA.

Sur la S.B.M., Monsieur Jean-Luc NIGIONI, je vous en prie.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste deux éléments spécifiques : le premier pour confirmer ce que vient de dire la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse au sujet des graves problèmes de la S.B.M. et plus particulièrement au niveau de l'ambiance qui règne actuellement parmi le personnel.

C'est vrai que la situation, qui n'a jamais été au meilleur niveau social ne fait que se dégrader ces derniers temps. Je voudrais quand même préciser et dire ou rappeler, que lors du dernier arrêt de travail auquel la S.B.M. a participé, une grande majorité de cadres ont arrêté le travail. C'est un élément révélateur de la situation qui ne touche pas que les salariés les plus bas de l'échelle, mais la majorité des employés de la société qui se sentent dans un blocage au niveau du dialogue social, je tenais à le préciser.

Par contre, je voulais soulever le problème des priorités d'emploi ; ce n'est pas la première fois qu'on le fait lorsqu'on parle de la S.B.M. et j'ai déjà eu l'occasion, lors de la réunion tripartite Gouvernement/S.B.M./Conseil National, de poser la question sur ce sujet. Je l'ai aussi posée au Budget Rectificatif ; pour l'instant ce point n'émeut, me semble-t-il, personne, mais je tiens donc à le rappeler une troisième fois officiellement. La S.B.M. a signé en 1987, en contre-partie du renouvellement du monopole, un cahier des charges qui lui est donc applicable sous le contrôle du Gouvernement. Ce cahier des charges, en son article 9, prévoit que la S.B.M. par un plan triennal, me semble-t-il, doit former son personnel, dans l'ordre des priorités prévu par la loi (Monégasque, conjoints et enfants du pays), aux postes d'encadrement susceptibles de se libérer dans le futur. Depuis 1987, il n'y a jamais eu de la part du Commissaire du Gouvernement de rappel à l'ordre de la S.B.M. à ce sujet et j'espère que, après tout ce que vous avez entendu, au moins depuis ces dernières années et, pour ma part, ce n'est que la troisième fois que je vous le demande, vous ferez en sorte que cet article 9 du cahier des charges qui est la base de la promotion interne par la formation des futurs cadres, soit pour le moins appliquée. Ce semble être la moindre des choses et qui, en plus, éviterait les problèmes qui viennent d'être énoncés.

M. le Président.- Merci, Monsieur NIGIONI.

Monsieur CELLARIO a demandé la parole.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention sera très courte ; elle ne traite que d'un petit problème concernant la S.B.M., sur l'hôtel dit du Larvotto.

Le Gouvernement dans son rapport, page 109, était, je cite, « persuadé qu'il faut poursuivre son adaptation en comblant le déficit de son tissu hôtelier, préjudiciable à notre économie et que, une partie de la clientèle d'affaire du Grimaldi Forum aspirant à séjourner dans des hôtels de catégorie 3 étoiles ». C'est en particulier pour cette raison que vous avez voulu l'opération, dite de R.M.C., l'hôtel « Accor », qui doit accueillir, je crois environ 232 chambres ; c'est un hôtel 3 étoiles.

Mais, alors, n'y a-t-il pas là une contradiction avec l'hôtel que va construire la S.B.M., qu'on appelle l'hôtel du Larvotto ? Car j'ai appris que c'était en fait un hôtel 4 étoiles et non pas 3 et qu'il sera doté d'un nombre conséquent de chambres. Est-ce que l'Etat, là, ne se trouve pas en contradiction, dans la mesure où, d'un côté il dit, il faut rechercher des 3 étoiles et que la S.B.M. dont vous êtes l'actionnaire majoritaire, rappelons-le, construit en ce moment un hôtel qui va être considéré comme un hôtel 4 étoiles ?

Pouvez-vous m'éclairer là-dessus, s'il vous plaît ?

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur la S.B.M. ?

Monsieur RAYMOND, vous avez la parole.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

Veillez m'excuser mais, je ne peux pas entendre parler de l'hôtel du Larvotto, sans manifester avec émotion vivement que cet hôtel en fait mérite, sur le plan de l'architecture et l'intégration du site, zéro étoile !

Et j'espère bien que pour le développement des projets des opérations de l'Etat - et je veux parler en particulier du Testimonio qui va se situer immédiatement derrière - le Comité Consultatif pour la Construction et ceux qui doivent décider de l'avenir de cette opération auront l'adresse d'envisager, je dirai, une dépense d'énergie architecturale, à la hauteur du site qui a été déjà sérieusement oublié.

Je vous remercie.

M. le Président.- Nous allons donc écouter les réponses du Gouvernement. Il y a plusieurs sujets au

travers de la S.B.M. qui ont été abordés, d'abord donc les priorités d'emploi, l'aspect social et ensuite les questions relatives au nouvel hôtel. Donc, qui souhaite s'exprimer en premier ?

Monsieur BIANCHERI, je vous en prie, vous avez la parole.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je vais essayer de répondre, j'ai noté une grande partie des questions que vous avez posées, si je n'y réponds pas, vous me reprenez, je sais que vous le ferez.

Je voudrais rappeler à la Haute Assemblée, qu'il y a également - et ce n'est pas pour trouver un moyen de ne pas répondre - au travers de la Commission de Coopération mixte S.B.M./Gouvernement/Haute Assemblée, le moyen d'échanger et d'entrer dans le détail d'un nombre non limité de sujets et notamment d'évoquer les aspects sociaux importants que Madame BOCCONE-PAGÈS vient de soulever.

Donc, je crois que vous évoquiez des cas particuliers : le Gouvernement ne peut pas dire qu'il n'en a pas connaissance, mais je pense, si vous en êtes d'accord, que - au-delà des principes sur lesquels nous ne pouvons qu'adhérer - nous allons faire en sorte de confirmer ce que le Ministre d'Etat a dit, à savoir des instructions données aux Commissaires, aux Administrateurs, les instructions aux Commissaires s'entendant, Monsieur NIGIONI, bien évidemment également sur l'article 9 du cahier des charges. Donc si vous voulez, et si vous partagez cette analyse, je pense qu'il faudrait que l'on réunisse une Commission tripartite au cours du premier trimestre 2004.

Sur la stratégie, je ne serai que le piètre interprète ou repreneur de ce que le Président de la Société a évoqué lors de la dernière Assemblée Générale. Mais comment évoquer en deux mots le développement et la stratégie de la Société des Bains de Mer, société cotée en bourse ? Simplement en rappelant que l'année passée, il y a eu un événement très important, avec cette prise de participation de 3,5 % dans le groupe « WYNN Resort » ; c'est une grande première au niveau de la S.B.M.. Je crois qu'elle marque le début d'une politique de partenariat et de développement international qui devra être mesurée et mise en œuvre pas à pas, de telle manière que les investissements à l'international ne soient pas déséquilibrés par rapport aux investissements qui sont faits en Principauté comme pour l'hôtel du Larvotto. Investissements qui doivent assurer, là aussi, un retour sur investissement. C'est intéressant car ce soir, à quatre reprises a été évoquée cette notion de retour sur investissement, ce dont je suis ravi compte

tenu de mes fonctions. Donc, un retour sur investissement qui soit réel, à la fois pour les investissements lourds de l'hôtel du Larvotto et, également, retour sur investissement, pas uniquement financier, au niveau de « WYNN Resort ». Par ailleurs, je voulais vous dire, même si ce n'est pas l'élément fondamental, que lors de la prise de participation, « WYNN Resort » était coté à 15 dollars et qu'hier le cours de « WYNN Resort » était de 27 dollars. Donc c'est un rendement qui est très important pour peu de temps mais, là aussi, l'opération n'était pas une opération spéculative d'investissement sur un an ou deux. Il y a aussi les risques de change, même si je peux vous assurer que la S.B.M. s'est couverte pour le deux-tiers de sa position ; donc là dessus il n'y a pas de préoccupation à avoir. Nous attendons également de cette opération des améliorations au niveau du marketing, au niveau de la promotion, au niveau de la formation, au niveau des échanges. Je sais que Mme Christine PASQUIER-CIULLA a posé des questions sur ce point au cours de la séance privée. L'été dernier, il y a eu une équipe de « WYNN Resort » qui est venue ici ; tout cela se met en place progressivement.

Vous savez que « WYNN Resort » est en train de négocier également à Macao l'obtention d'une licence au niveau des jeux et qu'il n'est pas, aujourd'hui, implanté en Europe. Donc, l'idée est d'essayer de trouver avec ce partenaire, dans la mesure du possible, en faisant très attention aux investissements, un partenaire qui pourrait accompagner la S.B.M. dans son développement.

J'attire également votre attention sur le fait que la Société des Bains de Mer fait plus 75 % de son chiffre d'affaires en Principauté, elle n'est donc pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices. Il faut faire attention à cet équilibre car ça ne serait pas sans conséquence sur le résultat, sur le titre, sur le cours coté ; tout cela est très sensible.

Sur la construction de l'hôtel du Larvotto, je crois que ce que Jean-Luc Nigioni a voulu dire, c'est que la décision de la gestion S.B.M. ou pas S.B.M. n'était pas définitivement arrêtée ; il est évident que là on peut considérer que c'est étonnant que ça ne soit pas arrêté. Mais je crois qu'on recherchera là aussi le meilleur retour sur investissement. Il est évident qu'il y a certaines hypothèses qui feront que le retour sur investissement sera moins important, mais là je ne suis pas autorisé à le dire, d'abord parce qu'il n'y a rien de prévu ; peut-être que, s'il y a un partenariat avec un groupe international, ça sera générateur, là aussi, de nuitées supplémentaires, de venues de touristes à fort pouvoir d'achat qui resteront, c'est la moyenne aujourd'hui, à peu près trois nuits. C'est ce que le

Délégué Général au Tourisme m'annonce régulièrement. En tourisme individuel, la moyenne est de trois nuitées, donc si on peut par un partenariat essayer d'améliorer tout cela, pourquoi pas.

Sur l'apparente contradiction 3 étoiles/4 étoiles, il n'y a pas de contradiction. La Principauté manque cruellement de 3 étoiles, mais l'hôtel du Larvotto va offrir des gammes de prix qui seront différentes suivant les saisons et la situation des chambres. Il est évident que les chambres qui sont côté Testimonio, seront d'un prix inférieur ; et en période d'année creuse, période où généralement le Grimaldi Forum essaye de produire des expositions culturelles (juillet, août et septembre) et où le tourisme d'affaires marque le pas en Principauté, il sera possible d'augmenter les prix. Il n'y a donc pas de contradiction là-dessus, je peux vous l'assurer, ça a été pris en compte par la S.B.M. et par le Gouvernement.

Monsieur le Ministre d'Etat, merci, car j'allais oublier également - et cela me permet de constater que je n'ai pas répondu totalement à M. GARDETTO tout à l'heure - que sur le plan stratégique, il y a effectivement une étude très importante sur les jeux de Casino sur Internet. Et je disais que je n'avais pas totalement répondu à M. GARDETTO parce qu'il y a trois projets de loi qui ont été déposés au Conseil National, sur le commerce électronique, sur la signature électronique et sur les casinos sur Internet. Pourquoi trois projets de loi ? Parce que nous voulions encadrer le développement des hautes technologies, dans un corps de textes encore plus cohérents et montrer, si vous voulez, au niveau européen, que le moment venu nous pourrions développer ce type d'activités, que nous ne légiférons pas uniquement sur les casinos Internet, mais également sur un ensemble de domaines avec des règles très précises comme la signature électronique, le commerce électronique et la fraude informatique. Tous ces éléments-là seront couverts pour que vous-même, nous-même et la S.B.M. ne soyons pas accusés ou accusables pour ces opérations de jeux de casino sur Internet. En effet, vous savez qu'il y a certains centres offshores qui déjà offrent ce type de services et qui font l'objet de reproches très fréquents, parce que généralement il peut y avoir des difficultés pour récupérer la mise ou pour être payé si vous êtes l'heureux gagnant.

Voilà, j'ai été un peu long, mais je ne sais pas si j'ai été complet.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller.

Madame **BOCCONE-PAGÈS** souhaite reprendre la parole.

Nous terminons sur la S.B.M., cela va sans dire.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, c'est bien sûr une demande que je vous fais. Vous avez été très long sur l'hôtel du Larvotto et d'ailleurs j'ai appris beaucoup de choses. Par contre, sur l'aspect social, à part me dire qu'il allait y avoir une réunion, c'est un petit peu court pour me satisfaire compte tenu du long discours que je vous ai fait ce soir.

Donc, pour parler concrètement, pouvons-nous compter sur une réunion en matière de politique de gestion du personnel dès la rentrée de janvier 2004 ? Je vous rappelle que nous avons participé au Comité Consultatif sur la S.B.M., le 14 juillet 2003 ; nous venions alors d'arriver aux commandes de la Haute Assemblée et évidemment, il nous était difficile de vous parler de tous les problèmes au centre de la S.B.M., parce que nous ne les connaissions pas encore vraiment.

Aujourd'hui, il en va de manière différente, parce que nous sommes un peu plus au courant de comment cela se passe. Alors pouvons-nous compter sur une réunion en janvier, pour essayer, par rapport aux nombreuses requêtes que nous avons à satisfaire - notamment, je vous ai parlé de trois Monégasques, mais il y en a bien d'autres - d'agir en matière de politique de gestion ? Sur quoi pouvons-nous compter aujourd'hui de la part du Gouvernement pour mettre en place une politique de gestion raisonnable de la S.B.M. ? Parce qu'aujourd'hui, elle est inexistante. Quand on envoie un tel courrier, qu'on se permet de dire dans un courrier, dans un paragraphe tel que celui que je vous ai lu, pour ne parler que d'un cadre des Ressources Humaines qui se permet, sans être Monégasque, d'écrire cela, sur des courriers, je trouve ça scandaleux ; je ne le citerai pas parce que je respecte la personne à laquelle ce soir je pense. Donc, la réunion en janvier, je crois que ce serait une bonne chose, parce que c'est une véritable poudrière et si nous continuons comme ça en matière de gestion du personnel à la S.B.M., cette poudrière va éclater et nous aurons très certainement une grève ; nous venons d'éviter une grève, de peu, nous en avons eu une, comme le Conseiller NIGIONI l'a dit. Allons-nous continuer comme ça ? Allons-nous continuer à traiter les Monégasques ainsi, dans les mois à venir ? Je ne pense pas car il y en a trois, là, qui attendent et il y en a des dizaines qui attendent derrière. Je pense que c'est raisonnable de nous réunir et de voir ensemble ce qu'il faut édifier pour l'année à venir.

M. le Président.- Merci, Madame **BOCCONE-PAGÈS**. Monsieur Marquet, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller pour les Finances, vous m'avez répondu effectivement sur la stratégie et aussi au sujet du Sporting. J'ai cru comprendre qu'il y avait un parallèle entre les deux, ce dont je me doutais. De mémoire, je pense que cet hôtel du Sporting, on en parle depuis une trentaine d'années et il ne s'était pas fait parce que, au départ, ce n'était pas la S.B.M. qui devait le financer. Il me semble me souvenir que le souhait avait été que ce soit la S.B.M. qui le finance, c'est ce qui est en train de se faire. Je m'interroge sur le fait que l'on envisage de peut-être donner la gestion à une autre société, même si c'est une société qui a des intérêts croisés avec la S.B.M.. Donc je vous avais posé insidieusement, au début, la question sur la stratégie en finissant par l'hôtel, en mettant du social au milieu et de la préférence nationale au niveau de tout cela. Alors que finalement, j'aurais pu vous poser la question plus clairement et je vais le faire maintenant. Lorsqu'on regarde les résultats de la S.B.M., quand on voit comment est gérée cette société, on dissocie toujours les jeux de l'hôtellerie, etc.. Est-ce que, un jour on pourra rêver d'avoir une image claire de l'ensemble ? Là aussi, au niveau de l'organisation, les chefs de service doivent parfois créer des problèmes pour les gens des jeux et réciproquement. Actuellement, pour des raisons d'économie, on ferme le restaurant des jeux le dimanche, etc.. C'est pour cela que je me permettais de poser une question globale, le Train Bleu est fermé le dimanche, voilà, alors on ne comprend pas trop la stratégie en ce moment de la S.B.M..

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je n'ai peut-être pas été assez clair. L'idée demeure d'une gestion S.B.M. de l'hôtel du Larvotto. Mais ce que j'ai voulu dire, c'est que cela n'empêche pas la S.B.M. et son administration de travailler sûrement sur d'autres options. Et d'autres options et d'autres solutions sont peut-être liées à un retour sur investissement. Donc je ne puis vous en dire plus ce soir.

Je pense que sur l'aspect hôtellerie/jeux, sur la clarté ou sur les ombres et les lumières de ces deux volets, je crois qu'il faut que l'on en parle lors de la tenue de cette Commission de coopération. Je ne pourrais pas prendre l'engagement de janvier 2004, je préfère dire printemps 2004 parce que je ne suis pas maître des calendriers et des agendas de tout le monde. Je voudrais que cela se

fasse au printemps 2004 ou plus rapidement si possible. Je préfère dire cela parce que le mois de janvier va finir par être aussi très chargé. Je voudrais qu'on tienne, vous et nous, nos engagements.

M. le Président.- Madame PASQUIER-CIULLA, nous vous écoutons.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais rappeler qu'en ce qui me concerne, j'ai parlé de retour sur investissement. J'ai entendu que M. le Conseiller aimait bien entendre ce mot, mais je n'ai pas eu de réponse sur ma demande sur le sujet. Alors j'imagine que cela va être discuté dans le cadre du Comité S.B.M. dont la minorité ne fait pas partie. Je me retourne donc vers la majorité et je souhaiterais que celle-ci s'engage à tenir au courant, en tout cas, à me tenir au courant des résultats des discussions sur ce point.

M. le Président.- Bien volontiers, Madame PASQUIER-CIULLA, pour l'information de tous les Conseillers Nationaux.

M. Bernard MARQUET.- Je partage l'avis de Mme PASQUIER-CIULLA.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, vous voulez intervenir sur ce sujet. Je vous en prie.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne reviendrais pas sur la déclaration de Mme BOCCONE-PAGÈS concernant le problème de la S.B.M. tel qu'elle l'a exposé. Mais je voudrais simplement rappeler au Gouvernement que la page 11 de la déclaration du Ministre d'Etat dit la chose suivante : « Le Gouvernement rappelle en ce moment même aux sociétés concessionnaires, et à celles dont l'Etat est actionnaire, l'importance qui s'attache à une stricte application du principe de la priorité nationale, tant dans le domaine de l'emploi que dans celui de l'attribution des marchés ».

Je rappelle cela, et j'ose espérer que le Gouvernement va se pencher sur ce problème.

M. le Président.- Oui, c'est d'ailleurs pour cela qu'un certain nombre de Conseillers Nationaux vont s'abstenir sur ce vote. Moi, je voudrais reprendre un seul point pour ne pas alourdir le débat, mais ce point est capital aux yeux du Conseil National : s'agissant des engagements que prend le Gouvernement devant nous, il ne faut pas qu'il se contente, qu'il se limite à des paroles. Il faut que, dans les faits, nous puissions constater que les promesses qui sont faites pour répondre aux aspirations des Monégasques exprimées par leurs élus, sont suivies d'effet sur le terrain.

Et comment laisser passer le texte de cette lettre dont on vient d'entendre des extraits émanant d'un cadre important, qui parle au nom de la S.B.M. et qui a écrit à un Monégasque qui, pour résumer, n'a pas obtenu une promotion interne, qu'en fait, les priorités d'emploi pour les Monégasques, cela vaut à l'embauche, mais cela ne vaut pas dans le cadre des déroulements de carrière. C'est contraire à une déclaration, que nous a faite le Gouvernement en séance privée, à notre demande, pour nous garantir que les promotions et les carrières des Nationaux compétents et méritants seraient valorisées au sein de la S.B.M.. C'est inacceptable, dans une société à monopole, dont l'Etat est l'actionnaire majoritaire, symbole de la Principauté, première société de Monaco. Parce que, si nous laissons passer ce genre de dérapage, comment voulez-vous que nous soyons crédibles, lorsque nous demandons aux sociétés privées d'appliquer la priorité d'emploi à compétences égales ?

La S.B.M. a des avantages ; elle a un monopole d'Etat. L'Etat devrait s'y faire entendre et respecter parce qu'il est majoritaire dans son capital. Nous ne pouvons pas laisser passer ce genre de dérapage sans une vive réaction du Conseil National, d'autant plus que ce n'est pas un cas isolé. Je ne suis pas ici pour vous dire tout ce que je peux constater parce qu'il me faudrait des heures pour parler de tous les dérapages, mais je voudrais simplement vous dire que j'ai constaté trop souvent, comme vous, que les priorités ne sont pas respectées dans les recrutements et dans les promotions au sein de la Société des Bains de Mer, évidemment pas dans les emplois du Casino, notamment pour les employés des jeux, mais dans les services administratifs et dans les services hôteliers.

Je voudrais redire, aussi, parce que nous ne serons jamais assez précis sur ce point – et je le dirai à chaque fois que nous aborderons la question des priorités – que le Conseil National est composé d'élus responsables ; nous savons qu'il y a certains Monégasques qui prétendent à des emplois ou à des promotions pour lesquels ils n'ont ni les compétences, ni les diplômes. A ceux-là, nous leur disons que nous ne les soutenons pas,

nous leur disons de viser des emplois qui correspondent effectivement à leurs compétences, pour lesquels nous sommes là, bien sûr pour les aider.

Mais nous pensons d'abord aux Monégasques méritants et compétents, diplômés ou non, qui ne sont pas soutenus et qui n'obtiennent pas le respect de la priorité, à compétence ou diplôme égaux, telle qu'elle est pourtant prévue dans les textes, ce que Mme BOCCONE-PAGÈS, a longuement rappelé tout à l'heure. Notre devoir de Conseillers Nationaux, par définition porte-paroles de nos compatriotes qui nous ont élus, mais aussi soucieux d'un état de droit dans ce pays pour que les lois soient respectées et d'abord dans les sociétés où l'Etat concède un monopole et où il est actionnaire majoritaire, c'est de dénoncer ces comportements. Nous en avons assez d'entendre les promesses d'un certain nombre de dirigeants de la S.B.M., qui sont des promesses lénifiantes, qui ne sont jamais suivies d'effet. Je vais vous parler de trois exemples, sans citer de nom en séance publique, pour vous dire que tout ça ce n'est pas de la théorie. Ce que nous vous disons ce soir, c'est la réalité.

D'abord, il a fallu batailler dur, il y a quelques mois, pour la promotion d'un Monégasque compétent au poste de chef du Service informatique. Ce n'était pas la volonté de la S.B.M. et je remercie le Gouvernement, parce qu'il a eu la même position et la même attitude que le Conseil National. Nous y sommes parvenus, mais que ça a été difficile ! Et pourtant il y avait un Monégasque diplômé, compétent, expérimenté, il y en avait même deux qui pouvaient prétendre légitimement à la fonction, malheureusement un seul a pu être promu.

Je pourrais vous parler aussi d'un poste de responsable des relations publiques du Casino. On est allé chercher un employé de jeux. Jusque là, il n'y a rien à dire car, *a priori*, c'est quelqu'un qui connaît bien ce métier. Figurez-vous qu'on a quand même été capable d'éliminer tous les employés de jeu candidats monégasques pour aller en chercher un qui ne l'est pas ! Et pourtant, il n'y en a pas beaucoup qui ne sont pas monégasques ! Donc, là aussi, on a écarté les prioritaires, et entre employés de jeux, excusez-moi, mais je ne vois pas franchement où est la différence de diplômes ou d'expérience – et parmi tous les Monégasques employés de jeu qui étaient candidats, il y en avait qui pouvaient légitimement prétendre à cette fonction. Les dirigeants de la S.B.M. l'ont donc attribuée à un non-prioritaire, employé de jeu lui aussi.

Et puis le plus grave, sans doute parce que c'est un poste stratégique très important pour la S.B.M., nous en avons parlé à de multiples reprises au Gouvernement, en séance privée et en séance publique, c'est le poste de

Directeur Marketing de Groupe. On nous a expliqué que c'était un poste indispensable - sans doute et à juste titre - pour l'évolution de la S.B.M., puisqu'il s'agit de toute sa politique et sa stratégie marketing. Cela fait huit mois que le poste est vacant, qu'il est vide. Donc, alors qu'il y a des Monégasques, des conjoints, des prioritaires diplômés de grandes écoles de gestion ou d'autres formations supérieures et qui ont de l'expérience dans des postes à haute responsabilité en marketing à l'étranger, on préfère n'en retenir aucun. C'est-à-dire que la Direction de la S.B.M. a préféré laisser un emploi vacant, un poste vide : mieux vaut rien plutôt qu'un prioritaire ! C'est inacceptable. Et on me dit aujourd'hui : « vous comprenez, on ne les a pas recrutés parce que, vous avez vu, ils ont osé nous écrire pour se plaindre de la décision qu'on a prise ». C'est-à-dire que, maintenant, c'est la conséquence du refus qui devient la cause du refus ! Nous tenons à dire publiquement ce soir que nous dénoncerons systématiquement et publiquement, désormais, toutes les violations de la loi sur les priorités d'emploi que nous constaterons au sein de la S.B.M.. Donc, ce soir, un certain nombre d'entre nous ne voterons pas ce crédit. Nous ne voterons pas contre une recette puisque nous sommes au chapitre des recettes, nous nous abstenons ; ce crédit sera sans doute voté car quelques-uns le voteront. Et je rappelle aussi, pour rassurer ceux qui sont soucieux des rentrées de recettes publiques, que de toute façon, puisque nous n'avons pas le droit d'amendement budgétaire, même si nous ne votons pas un chapitre mais que nous votons lundi soir la loi de Budget, eh bien automatiquement, même les chapitres dont nous ne voulons pas, seront de toute façon votés.

Voilà en tout cas la position que je tenais à rappeler parce que plusieurs élus me l'ont demandée. Je tiens à dire aussi qu'il n'y a pas que le problème des priorités non respectées, il y a aussi un certain nombre de dérapages en matière sociale, que Brigitte BOCCONE-PAGÈS et Jean-Luc NIGIONI, ont rappelé. Trop souvent, on ne gère pas les personnels administratifs, les personnels des services annexes des jeux avec suffisamment d'humanité, dans le respect d'un minimum de règles qui sont pourtant imposées à toutes les autres sociétés privées. Je veux dire qu'il y a des contrats et notamment des prioritaires renouvelés de manière précaire depuis 5 ans, 10 ans, 15 ans parfois. N'importe quelle entreprise de Monaco qui, au bout de trois fois, renouvelerait un contrat à durée déterminée d'un an, se ferait rappeler à l'ordre par les Services de l'Etat. La S.B.M., société monopolistique et dont l'Etat est actionnaire, peut le faire sans qu'on la rappelle à l'ordre : ce n'est pas acceptable. Donc, en ce qui me concerne, je m'abstiendrai sur le vote de ce chapitre.

Monsieur REY, demande la parole. Je vous en prie.

M. Henry REY.- Merci, Monsieur le Président.

J'approuve totalement votre intervention, ce qui veut dire ce que ça veut dire, mais je considère que ça ne mérite pas de refuser de voter un chapitre de recettes.

M. le Président.- Monsieur le Ministre demande la parole.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, au début de votre intervention vous signaliez que certains d'entre vous n'allaient pas voter ce chapitre. Vous avez ensuite évoqué ce que j'ai dit dans la déclaration, c'est-à-dire l'annonce d'intervention auprès des sociétés, notamment, dont l'Etat est actionnaire pour leur rappeler les règles en matière de priorité de l'emploi. Alors je ne voudrais pas qu'il y ait un lien établi entre les deux choses car ce serait une sorte de procès d'intention à mon endroit et je ne pense pas que ce soit dans votre esprit. En tout cas, pour ce qui concerne la S.B.M., je tiens à dire que nous intervenons, et je vous serais très reconnaissant, Madame BOCCONE-PAGÈS, de nous donner une copie de la lettre que vous nous avez lue de façon à ce que nous puissions la joindre à l'intervention que nous faisons.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre, de vos intentions que nous connaissons, et nous vous demandons bien sûr de les faire respecter par ceux qui sont chargés dans cette société de représenter les intérêts de l'Etat.

Quant à ce vote, en ce qui me concerne, c'est simplement un signe, un symbole fort et un message adressés aux dirigeants de la Société des Bains de Mer qui les comprendront parfaitement. On a pu s'en expliquer.

Madame PASQUIER-CIULLA, je vous en prie.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais indiquer qu'en ce qui me concerne, s'il y avait un chapitre isolé pour la S.B.M., j'aurais probablement suivi cette suggestion d'abstention. Mais dans la mesure où ce chapitre dans lequel se situe la ligne S.B.M. couvre 150 M€ de recettes, je voterai pour.

M. le Président.- Je n'avais aucun doute qu'un certain nombre d'élus votant pour, ce chapitre serait adopté, s'il n'y a que des abstentions par ailleurs.

Y a-t-il d'autres interventions, en dehors de la S.B.M. maintenant ? Parce que le vote de ce chapitre très important concerne beaucoup d'autres sujets.

Monsieur LICARI demande la parole depuis un certain temps, mais il fallait attendre d'avoir terminé sur la S.B.M..

Monsieur LICARI, je vous en prie.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

En ce qui concerne le domaine immobilier, je souhaiterais revenir un court instant sur l'accession à la propriété, qui est un des mes « chevaux de bataille » comme pour certains de mes Collègues. Monsieur BIANCHERI, si j'ai bonne mémoire, nous a promis une Commission sur le sujet pour 2004 ?

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Cela vous a été confirmé par écrit, je pense.

M. Jean-Pierre LICARI.- Très bien. Je n'ai rien contre les Commissions, mais comme disait Clémenceau : « Si vous voulez enterrer une question, créez une Commission ». Donc, ce n'est certainement pas votre désir, j'en suis persuadé et pour optimiser le rendement de cette future Commission, pour employer un terme de notre Président de la Commission des Finances, serait-il possible, que les futurs membres puissent travailler sur un texte ? Alors, ce ne sera pas sur un projet de loi, mais au moins sur un pré-projet de loi. Je pense que cela nous permettrait de gagner du temps parce que, malheureusement, quand on parle sur divers sujets ou sur les diverses sous-parties d'un sujet sans qu'il y ait une base textuelle, on passe beaucoup plus de temps que si on travaillait concrètement sur un pré-projet de loi.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ecoutez, je ne suis peut-être pas aussi intelligent que Clémenceau, donc je ne vais pas enterrer le sujet, mais je crois qu'il faut déjà que nous voyions si, au niveau des principes, nous arrivons à définir le pourtour et le canevas d'un texte. Donc, je m'engage à mettre en œuvre tout ce qui est nécessaire pour que ce groupe se réunisse. Mais à ce stade, je ne peux pas prendre plus d'engagement, parce que je ne suis moi-même pas

totallement prêt, mais rassurez-vous j'ai des équipes très compétentes qui sont sûrement mieux à même que moi, dès la première tenue de cette réunion, de faire un tableau de la situation parce que vous le savez, c'est un sujet difficile. Donc je crois que la première réunion devrait servir au moins de base, pour essayer de définir une méthode.

M. Jean-Pierre LICARI.- Est-ce que l'on pourrait avoir, au moins, une note de synthèse assez approfondie sur les divers travaux qui ont déjà été faits ? Je pense notamment à ceux du Conseil d'Etat.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je sais que lors de notre première réunion sur le dossier du logement qui a été tenue le 20 mars dernier, nous avons remis à la Haute Assemblée une note ; mais je suis à votre disposition pour vous la transmettre, si vous ne l'avez pas.

M. le Président.- Il y a eu la transmission d'une synthèse juridique, effectivement, le 20 mars, sur l'accession à la propriété. Peut-être que c'est ce document qui ne vous convient pas, Monsieur LICARI ?

M. Jean-Pierre LICARI.- Il me paraît un peu sommaire ; je préférerais un travail plus approfondi, si possible.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* J'attends vos remarques.

M. le Président.- Avant de passer au vote, Monsieur CUCCHI demande la parole.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir sur la S.M.A.

M. le Président.- Excusez-moi Monsieur CUCCHI, avant de vous écouter, il me vient une remarque importante pour Jean-Pierre LICARI sur l'accession à la propriété ; je vous redonne la parole immédiatement après.

Une garantie importante pour nous, Monsieur LICARI, c'est que, dans cette Commission, plusieurs Conseillers Nationaux vont participer et travailler :

c'est une chose qui est acquise dans le rapport de M. le Ministre d'Etat. Je vous proposerai d'ailleurs, en tant que Président de la Commission de Législation, de faire partie de ce groupe de travail, ainsi que, évidemment, les Présidents des Commissions du Logement, des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, des Finances et de l'Economie Nationale, le Vice-Président et moi-même ; donc, je vous fais confiance, comme je fais confiance à tous nos Collègues, pour veiller à ce que ce texte ne soit pas enterré par une Commission.

Monsieur CUCCHI, vous avez la parole.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne vous en veux pas, Monsieur le Président, d'avoir « brûlé » mon droit de parole.

Donc, je vais parler de l'usine d'incinération.

Je dois vous dire, Monsieur le Ministre, que je ne suis pas du tout satisfait des positions que vous avez défendues dans votre déclaration de lundi 15 décembre, concernant la protection de l'environnement et en particulier, l'usine d'incinération.

Vous dites et je vous cite : « Les considérations de coût n'ont jamais été la priorité, il s'en faut ». Alors, comment justifier l'acceptation des déchets de la ville de Vintimille ? Même s'il est vrai que ces déchets ne sont plus aujourd'hui brûlés chez nous, ils l'ont été et donc, au mieux, vous auriez dû dire : « Les considérations de coût ne sont plus la priorité ».

Vous dites également et je vous cite encore : « Le Gouvernement a, depuis longtemps, pris l'initiative d'améliorer encore la performance d'un procédé déjà reconnu pour la qualité de son fonctionnement et il entend bien demeurer au niveau requis pour satisfaire aux normes internationales à mesure que celles-ci se feront plus exigeantes ». (Fin de citation).

Comment être fier de se contenter de suivre l'évolution des normes européennes ? Il ne manquerait plus que vous eussiez décidé le contraire !

Par contre, vous auriez pu faire la preuve de votre réel souci de protection de l'environnement en diligentant toutes les études nécessaires pour l'amélioration continue des équipements, au fur et à mesure des progrès scientifiques et industriels, en faisant en quelque sorte de cette usine un laboratoire d'excellence dont la Principauté aurait pu être fière, ce qui est loin d'être le cas.

Enfin, vous dites et je me permets de vous citer à nouveau : « La Principauté dispose d'une seule issue

pour traiter ce problème ; elle réside dans le maintien le plus longtemps possible d'un équipement fiable sur notre territoire » (Fin de citation).

Eh bien non, je ne suis pas d'accord ! Il faut dès à présent - et même il aurait fallu le faire depuis plusieurs années - engager des discussions et des démarches auprès des Communes voisines afin de créer avec elles, le plus rapidement possible, un centre de retraitement situé dans l'arrière-pays, loin de toute habitation, quitte à y contribuer financièrement plus que notre part.

En effet, comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, contrairement aux usages des autres pays, notre usine se situe au milieu du tissu urbain et même en étant particulièrement optimiste, on ne peut nier l'incidence négative d'un tel établissement sur la santé de la population.

Donc, toutes les mesures qui seront prises - même celles qui, financièrement, ne satisferont peut-être pas M. BIANCHERI - seront les bienvenues car, dans le meilleur des cas, l'incidence sur la population est négative et elle a déjà eu lieu.

M. le Président.- Monsieur GIACCARDI, je vous en prie.

M. Thomas GIACCARDI.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai une intervention qui recoupe un peu celle de M. CUCCHI, mais je me dois, moi aussi, de revenir sur la déclaration de lundi de M. le Ministre d'Etat. Vous aviez déclaré, je vous cite à nouveau, mais je pense qu'il est important d'insister sur la seule possibilité pour Monaco d'éliminer ses déchets : « Les considérations de coût n'ont jamais été la priorité ». Vous indiquiez par la suite : « Nous veillons à limiter par le présent les déchets venant de l'extérieur ». Cette déclaration est à rapprocher notamment de celle effectuée par M. BADIA en séance privée, qui avait convenu, suite à différentes interventions, qu'il serait opportun de réduire le volume des déchets incinérés. Alors, je rappelle encore une fois que pratiquement 50 % des déchets traités par l'usine proviennent de l'extérieur. Maintenant, je m'interroge sur un double discours, peut-être, du Gouvernement, un discours qui est tenu devant notre Assemblée et un autre qui serait tenu, ou du moins on peut le penser, avec la société concessionnaire, la S.M.A.

J'ai été particulièrement surpris de lire dans un article de Nice-Matin, les déclarations des responsables de la S.M.A. qui indiquaient que la S.M.A. souhaitait prendre en charge, les ordures des communes de la C.A.R.F. pour un maximum de 15.000 tonnes par an.

Cette déclaration est dans le Nice-Matin du 5 décembre et elle est très claire. Alors, loin de réduire les déchets à traiter, on les augmente encore et on augmente encore le traitement de déchets en allant chercher ces déchets dans des communes qui avant n'étaient pas prises en charge par la Principauté de Monaco.

Donc, cette augmentation de 15.000 tonnes, représente une augmentation, en termes de volume de déchets traités, de 25 % par rapport à l'année précédente.

Alors, lorsqu'on sait que la S.M.A. représente 30 % des gaz à effet de serre produits par la Principauté, on peut se demander comment on peut justifier que la S.M.A. aille chercher encore de nouveaux déchets.

Il y a un début de réponse dans cet article de Nice-Matin, où le responsable en question dit, et là, je suis obligé de le citer : « Il y a une question de rentabilité, mais ce qui prévaut, c'est surtout une bonne coopération entre Monaco et les Communes limitrophes ». Alors là, je suis particulièrement sceptique sur cette déclaration et à la seconde justification, je n'y crois pas une seconde ! Ce que je pense, c'est qu'il y a réellement une recherche de rentabilité par la S.M.A. au détriment d'intérêts qui devraient être pris en compte. Je ne peux qu'être attristé par cette démarche qui va à l'encontre des intérêts des Monégasques.

En effet, l'intérêt des Monégasques, quel est-il si ce n'est celui que l'agent le plus polluant de la Principauté, la S.M.A., l'usine d'incinération limite sa production dans un souci de santé publique ?

Il conviendrait donc de rappeler à cette société sa mission de service public, qui suppose en théorie, on est dans la théorie, que l'intérêt général prime sur la recherche de la rentabilité économique.

Conformément aux déclarations que vous avez effectuées, Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller, il faudrait réellement que des mesures concrètes soient prises par le Gouvernement pour inviter cette société à limiter le volume de déchets traités et que, réellement, cette société se recentre sur le cahier des charges qu'elle avait signé et qui était de traiter les déchets monégasques et non les déchets étrangers.

Merci.

M. le Président.- Vous voyez, Monsieur le Ministre, c'est un point important pour nous, parce que, comme tout à l'heure sur les priorités, vous nous écrivez

– et nous vous savons de bonne foi – que vous donnez des instructions pour que les sociétés concessionnaires respectent les priorités. Nous avons, nous, des contre-exemples où leurs dirigeants ne respectent pas ce que vous nous écrivez, ce que vous demandez donc à vos Administrateurs d’Etat. Là, nous avons un exemple flagrant, où en séance privée, M. le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics nous dit : « On va limiter le traitement des déchets extérieurs ». Vous nous dites cela et la société concessionnaire dit dans le journal absolument le contraire. Donc, il est vrai que pour que la crédibilité, je dirais la confiance, existe et continue d’exister entre vous et nous, il faut absolument veiller à ce que ce type d’exemple disparaisse et que les gens qui sont chargés de ce genre de dossier respectent les indications données par le Gouvernement, suite à des demandes du Conseil National.

Monsieur CELLARIO, je vous en prie.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention rejoint tout à fait celle de mon Collègue Thomas GIACCARDI. Mais je voudrais simplement apporter trois précisions.

Il est vrai qu’en séance privée, vous nous aviez dit que l’usine allait traiter de moins en moins de déchets provenant de l’extérieur. Il y avait 12.000 tonnes provenant de Vintimille mais depuis le 1^{er} juin 2003, Beaulieu, Eze et Villefranche, ayant passé des contrats avec la C.A.N.C.A. c’est-à-dire la deuxième organisation des communes du côté de Nice, ces communes-là, ne traitent plus leurs ordures ménagères à Monaco.

Donc, pour l’année 2003, c’était 60.000 tonnes et tout le monde était plus ou moins content de voir que cela avait diminué. Or, malheureusement, cet article de Monaco-Matin du 5 décembre 2003 dit des choses inquiétantes. D’une part, on nous dit que l’on va chercher 15.000 tonnes et de l’autre côté, des communes, c’est-à-dire la C.A.R.F., la Communauté d’Agglomération de la Riviera Française, côté Menton et ses 15.000 tonnes vont s’ajouter à ce que traite l’usine à l’heure actuelle. Comme l’a rappelé mon Collègue GIACCARDI, évidemment, une des raisons invoquées, c’est la rentabilité de l’usine. Conclusion, il y a un double langage. Mais il ne doit pas y avoir un double langage sur une usine qui se trouve en milieu urbain et qui pose des problèmes. Même si le Gouvernement – et moi je veux bien lui donner *quitus* – fait des efforts considérables pour être aux normes européennes, etc., mais on ne peut pas avoir un double langage. Donc, il

faut que le Gouvernement nous dise effectivement la vérité en ce qui concerne cette situation.

M. le Ministre d’Etat.- Monsieur le Président, ayant épuisé malheureusement toute ma science en matière de traitement des ordures dans ce que j’ai dit dans ma déclaration, je donnerai la parole à M. BADIA.

Mais je voudrais vous dire avant que, tout de même, je connais un cas très précis dans les mois récents où la S.M.A. a, sur instruction du Gouvernement, refusé une demande très intéressante financièrement qui lui était faite par une commune pas tout à fait proche, mais pas très lointaine non plus.

M. Claude CELLARIO.- Nous prenons acte.

M. le Président.- Sur ce sujet, y a-t-il d’autres interventions ?

Monsieur Jean-Charles GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Une intervention générale pour me joindre aux interventions de mes Collègues parce que, lorsqu’on constate la situation, il y a de quoi s’alarmer. Nous sommes à Monaco, face à une usine en plein milieu urbain, qui rejette dans l’atmosphère des déchets toxiques, de la dioxine et toutes sortes de produits qui sont néfastes à la santé publique. Pour des raisons économiques d’un côté et politiques de l’autre, on nous dit : « Il faut attendre encore plusieurs années avant qu’une mise aux normes puisse être envisagée, avant que l’on puisse réduire les apports d’ordures brûlées à Monaco, avant qu’on arrête d’aller chercher des ordures dans les Communes avoisinantes ».

Alors moi, je me tourne vers le public, les Monégasques, et je demande : est-ce que vous avez encore envie de respirer de la dioxine pendant plusieurs années ? Je crois que le Gouvernement a une responsabilité vis-à-vis de la population.

M. le Président.- Monsieur Claude BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Si nous n’avions plus d’incinérateur en Principauté, car aujourd’hui – c’est un nouveau sujet qui vient sur la scène politique – y aurait-il – et je rappelle quand même, que pendant trente ans, l’objectif a été

d'incinérer en Principauté – une solution hors de Monaco ? Si oui, laquelle ?

Et j'entends des informations de tous les côtés : d'une part, on me dit, il y a trop de volume à incinérer ; d'autre part, d'autres personnes disent, il faut qu'il y ait du volume pour faire fonctionner techniquement les fours. Alors, je pose une question impartiale : techniquement, quel est le volume nécessaire pour faire fonctionner de manière optimum l'incinérateur ? Paraît-il, il faut une certaine quantité... Je n'y connais rien. Ceci dit, quelle que soit la quantité optimale, si cela doit produire des déchets et qu'il était vrai qu'il y a des conséquences pour la santé, dans ce cas-là, il faudrait le fermer. S'il y a un effet polluant, puisqu'on brûle quand même des matériaux, quels sont les dispositifs qui peuvent être mis en place et quand ? Qu'il soit débattu pour moi que l'incinérateur soit à Monaco ou qu'il n'y soit pas... Ma préoccupation aujourd'hui est pour l'incinérateur de Monaco, qu'au moyen des filtres adaptés selon les normes actuelles, il n'y ait plus de pollution et de conséquences pour notre santé.

Voilà, ce sont des questions claires et nettes et j'espère que nous aurons des réponses. Je ne peux pas prendre parti sur ce sujet, ne connaissant pas ce domaine personnellement.

M. le Président.- Merci, Monsieur Claude BOISSON.
Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Juste deux remarques puisque beaucoup de choses ont été dites déjà lors du Budget Rectificatif et aussi ce soir.

Pour répondre en partie à la question de Claude BOISSON. Je peux répondre « oui, il faut un volume minimum », mais je ne connais pas le volume minimum de l'usine de Monaco. Je crains que cette usine n'ait été conçue pour brûler non seulement les déchets de Monaco, mais aussi des déchets extérieurs et que cet apport de déchets extérieurs soit nécessaire à ce volume minimum. Je pense donc que c'est à l'origine que le bât blesse.

Est-ce qu'il y a des moyens de réduire les déchets, tout en gardant certaines bonnes relations avec les communes avoisinantes ? Il faudrait appliquer chez nous le tri sélectif et respecter celui qui est effectué dans les communes avoisinantes : ce serait déjà une première mesure intéressante.

En effet, certains de nos voisins ont mis en place le tri sélectif et la S.M.A. lors de sa collecte, remélange tout avant d'incinérer.

Les bateaux de croisières, chers aux promoteurs de la Digue, débarquent aussi des ordures triées dans des containers séparés : là aussi, la S.M.A. prend le tout, mélange et envoie à l'incinérateur.

Donc, je pense qu'il faudrait - parce que nous n'avons pas tous les dossiers techniques de cette usine - voir quel est le volume minimum, appliquer un tri des déchets avec un recyclage, même si, il est vrai, le recyclage est encore un peu coûteux - mais je pense qu'un problème de santé publique mérite que l'on dépense un peu d'argent - et ensuite, durant la période pendant laquelle nous sommes obligés de conserver cet incinérateur, éliminer les déchets les plus polluants, notamment les matières plastiques et diminuer ainsi le volume de déchets incinérés, tout en continuant de collecter le strict minimum dans les communes voisines.

Je pense que cet effort sur le tri est essentiel et qu'il doit être fait si on veut trouver une solution qui puisse satisfaire tout le monde.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur BORDERO.
Monsieur NOTARI, vous avez la parole.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je n'avais pas prévu d'intervenir ce soir, mais puisqu'on est au cœur du débat, je vais en profiter.

En ce qui concerne l'usine d'incinération, je sais que la région française limitrophe est en train de prendre des mesures pour moderniser ses installations.

Semble-t-il, six nouvelles usines doivent voir le jour avant 2005 et deux actuelles seront à remplacer avant 2020, deux sont à rénover en urgence afin de se mettre aux normes ; donc ça, c'est pour la région.

M. le Conseiller nous a expliqué l'organisation qui permet à notre centrale de prendre en charge les déchets des communes limitrophes pour leur faciliter la tâche mais aussi pour rendre notre usine rentable, cette rentabilité étant dans les conditions actuelles l'origine de l'accroissement de la pollution.

Alors, nous sommes en droit de nous poser la question : bientôt notre grand voisin aura fait le nécessaire pour résoudre ses propres problèmes, propres étant peut-être mal adapté dans le cas présent ;

que deviendra la rentabilité de notre installation et sommes-nous sûrs que notre gentillesse d'aujourd'hui sera récompensée dans l'avenir ?

En effet, tous les pays modernes passent au tri sélectif, avec ses contraintes. Nous devons faire partie du peloton de tête en rendant notre usine compatible avec les normes en matière de déjection de fumées et nous devons adapter ses équipements au tri sélectif, ce qui réduira les quantités à traiter par l'évacuation des déchets recyclables vers des centres de retraitement. C'est donc là que nos voisins devront accepter nos déchets.

La place disponible et nécessaire à cette organisation peut se trouver, même sur notre territoire exigu, car cela en demande peu ; mais ce n'est pas en ne donnant pas à la population la possibilité d'avoir ce choix que cette pratique entrera dans les usages, dans nos mentalités qui n'aiment pas les contraintes. Parce que, en fait, le tri représente un certain nombre de contraintes.

Nous ne pouvons accepter plus longtemps que Fontvieille subisse une telle pollution, car Monaco ne doit pas rimer avec Seveso.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur GIACCARDI, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

M. Thomas GIACCARDI.- Merci, Monsieur le Président.

Un petit mot pour le Vice-Président qui s'interrogeait sur les effets de l'incinération des déchets sur la santé. J'ai une étude scientifique complète que je pourrais remettre aussi aux Membres du Gouvernement, pour peut-être attirer un peu plus leur attention sur ce problème.

M. le Président.- Nous vous écoutons Monsieur le Conseiller pour les Travaux Publics.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, j'ai bien entendu la série des interrogations qui ont été exprimées ici. J'ai déjà fourni un certain nombre de renseignements. Je vais peut-être les compléter, parce que la bonne question posée ce soir est : quel est l'optimum de fonctionnement de l'usine ? Une usine, comme un four, comme votre automobile, ça nécessite du carburant. Que faire pour que l'usine, qui est équipée

de deux fours, fonctionne à son optimum et que son unité de traitement, qui a été faite et mise en œuvre par rapport à une température donnée, fonctionne et minimise la pollution qui est émise ? C'est Dieu le Père qui a fait que la combustion génère dans l'atmosphère un certain nombre de choses, dont certaines sont peut-être acceptables et d'autres le sont moins, et la nature humaine, malheureusement, n'y est pour rien.

Pour le bon fonctionnement d'un four, il faut entre 4,5 et 5,5 tonnes par heure ; en raisonnant par année, en moyenne, bien sûr, avec un seul four, il nous faudrait 40.000 tonnes par an. Si on fait fonctionner les deux fours en même temps, il faudrait donc entre 70.000 et 75.000 tonnes. Or, aujourd'hui à Monaco, on a déjà un peu plus de 45.000 tonnes en moyenne, sans compter les pointes d'été et les périodes où la population augmente, avec en corrélation la quantité d'ordures qui effectivement s'accroît. Par voie de conséquence, c'est peut-être 1,25 four qu'il faudrait. Mais, malheureusement, on ne peut pas couper un four en tranche comme un saucisson et donc nous sommes tenus d'en faire fonctionner deux. Pour que ces fours fonctionnent bien, il faut donc que nous atteignions environ 70.000, 75.000 tonnes par an. La justification journalistique que vous avez décrite s'explique par le fait que si, effectivement, nous produisons 45.000 tonnes et que nous parvenons avec ce que nous recevons à un peu plus de 60.000 tonnes aujourd'hui, il serait dans l'idéal intéressant d'avoir en fait un total de 70.000, 75.000 tonnes. Donc, aujourd'hui, nous ne traitons que 60.000 tonnes grâce aux diverses interventions, et je confirme ce qu'a indiqué le Ministre d'Etat, à savoir que ce n'est pas dans un souci de rentabiliser la S.M.A., mais que c'est, premièrement, dans un souci de partenariat avec la commune voisine et j'y reviendrai et, deuxièmement, dans une nécessité de faire fonctionner l'usine de manière satisfaisante. Je ne vais pas entrer dans les détails, je dirai simplement - mais je crois que cela est tellement évident que vous l'admettrez facilement - qu'on ne peut pas allumer et éteindre un four d'une usine de cet ordre tous les deux ou trois jours ; il faut donc assurer quand même un approvisionnement assez régulier qui tienne compte effectivement des creux, mais également des pointes. Comme on sait que c'est au moment où le four baisse en température ou remonte en température qu'il est effectivement le plus polluant puisque c'est là où la combustion se fait dans des conditions moins satisfaisantes, je crois que c'est bien le régime de croisière idéal : il nous faut au moins 70.000, 75.000 tonnes par an.

Je ne vais pas aller au-delà de cette réflexion, je voulais simplement apporter un certain nombre

d'éléments pour justifier de la technique de fonctionnement.

S'agissant du rejet dans l'atmosphère, je pensais que nous aborderions ce sujet dans une autre séance dans le cadre du chapitre S.M.A., quant à son aspect dépenses, plus avant dans le document budgétaire, et j'avais demandé un certain historique sur le fonctionnement de l'usine que je n'ai pas ce soir. Je peux cependant dire que depuis qu'elle a été mise en œuvre, cette usine a toujours été suivie avec les yeux de Chimène par le Gouvernement, de façon à ce que son fonctionnement soit toujours le plus satisfaisant possible. Et aujourd'hui, je ne peux pas laisser penser que, même si elle pollue, c'est la nature de la combustion même qui l'entraîne. Je ne peux pas quand même laisser dire à la population de la Principauté, que nous sommes, là, en train de porter une atteinte sanitaire majeure. Une analyse a été faite les 22 et 23 octobre dernier - donc vous voyez que c'était quand même relativement récent - par l'A.P.A.V.E., qui est quand même un organisme de contrôle connu et reconnu, sur une durée de six heures en moyenne et onze paramètres recensés à prendre en compte. Si je regarde les résultats de ces paramètres - mais je ne vais pas vous inonder de chiffres, cela ne sert à rien - par rapport aux valeurs limites qu'imposera, fin 2005, la norme européenne, sans rien de plus que ce dont nous disposons aujourd'hui, nous avons déjà sept paramètres sur les onze qui sont totalement satisfaisants. Et quant aux quatre qui émergent, le plus délicat, qui est effectivement la teneur en moyenne en dioxine, elle est supérieure à la valeur limite 2005 de 0,1 %.

Je voulais quand même vous le dire, car je pense qu'il faut remettre les pendules à l'heure exacte. Nous sommes à Monaco, mais il existe d'autres usines qui sont en ville : allez à Nice, prenez l'autoroute et regardez un peu si, à la Trinité, elle n'est pas en ville. Pour le futur, je crois d'ailleurs que le Président de la Commission des Finances l'a relevé, je confirme qu'au Budget 2004, nous avons une ligne budgétaire destinée à mettre en œuvre un dispositif de filtration complémentaire qui devra permettre pour les quatre paramètres, mais aussi les sept autres, un sensible aménagement et une amélioration du dispositif. Et nous atteindrons à l'évidence, à l'échéance du 31 décembre 2005, qui est la date limite pour l'application des normes, le taux, j'espère satisfaisant, d'épuration.

Vous avez cité avec intérêt Monaco-Matin. Je regrette que vous n'ayez pas cité plus loin ; vous avez bien dit qu'il y avait des unités de traitement en cours d'études et trois autres qui sont à créer, mais vous avez quand même oublié de dire, juste à la fin du même paragraphe, qu'il faut se préparer à la fermeture des

unités à l'horizon 2015/2020 et peut-être, être prêt à procéder à leur remplacement à cette échéance. Donc, vous voyez que l'usine de la Principauté de Monaco, comme je vous l'avais indiqué, parce qu'elle a été bien entretenue et qu'elle fonctionne finalement bien, a la même perspective de vie. Je crois que nous sommes ainsi tout à fait en phase avec le département voisin et je ne peux que me réjouir du titre de Monaco-Matin, qui affichait : « Gestion des déchets, enfin un plan d'action », et sommes aux côtés des Alpes Maritimes, des Maires des communes limitrophes déjà depuis deux ans, pour participer, avec eux, à ce plan d'action.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.
Je donne la parole à Monsieur Daniel RAYMOND.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

Ce que je voudrais dire - je ne veux pas apporter de l'eau à votre moulin, mais un peu de vapeur - c'est qu'il ne faut pas perdre de vue non plus que vous fabriquez de la vapeur, qu'avec cette vapeur également vous nous donnez un peu de climatisation dans le quartier de Fontvieille et que vous avez la même démarche vis-à-vis du chauffage. Donc, effectivement, si le débat est un peu technique, ce sont deux éléments qui me paraissent intéressants à relever.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Tout à fait. Je me permets de rebondir tout de suite, il est évident que l'abandon, à terme, de l'incinérateur nous entraînera quasi obligatoirement à mettre en place un système de climatisation/chauffage, puisque cette vapeur ne sera pas produite ; à la limite, oublions le générateur d'électricité qui, lui, est également branché sur la sortie des fours et, malheureusement, je pense que nous polluerons quand même parce qu'il faudra bien brûler quelque chose, peut-être du gaz, je le reconnais, mais il y aura forcément une combustion indispensable au chauffage de l'ensemble du terre-plein de Fontvieille.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Décidément, ce n'est pas mon soir, parce que de pas satisfait, je deviens franchement irrité.

Je ne suis pas, mais alors pas du tout d'accord avec vous, Monsieur BADIA.

Vous avez dit, la bonne question a été posée. Eh bien non, la bonne question n'a pas été posée ! La bonne question n'est pas de savoir la vraie quantité de déchets

qu'il faut brûler pour optimiser le four, la vraie question est de savoir si l'on va continuer à utiliser cette usine ou pas. Et de reconnaître, même si vous n'en portez pas la paternité, que considérant les normes actuelles et les *desiderata* actuels des populations, la conception elle-même de l'usine n'est plus adaptée. Alors, on peut trouver tous les moyens qu'on veut pour essayer de l'optimiser, elle est mal fichue. Actuellement, il ne faudrait pas qu'elle soit comme cela. Alors, je comprends tout à fait que, dans votre situation, vous soyez obligé de défendre ce « bébé mal né », mais il faut quand même dire les choses comme elles sont.

Ensuite, pour reparler de physique, grâce à notre formation scientifique, si Dieu le Père est en effet maître de la combustion, c'est quand même nous qui sommes maîtres de la filtration. Donc cela, il ne faut pas l'oublier. La combustion vis-à-vis de la dioxine est un problème tout à fait mineur parce que, que la combustion soit très bonne ou très mauvaise, l'émission de dioxine est peu modifiée. Si vous voulez des précisions techniques, on peut les donner.

Enfin, plutôt que de dire, comme Monaco à lui tout seul représente 1,25 four et qu'on ne peut pas n'en faire qu'un, on pourrait alors se dire : « si on essayait de réduire ». Peut-être qu'en menant une politique un peu intelligente, on pourrait réduire nos déchets et tomber à un four.

Encore un petit point. Plutôt que de surveiller l'usine avec des yeux de Chimère, il vaudrait peut-être mieux la renifler avec le nez de Cyrano, parce qu'il n'y a pas besoin de mesure particulière pour s'apercevoir qu'elle « pue ».

Et enfin, au lieu de se placer sur la perspective de la durée de vie de l'usine dont je ne doute pas qu'elle ait été très bien entretenue, il vaudrait mieux se placer sur la perspective de la durée de vie de la population.

Merci.

M. le Président.- Monsieur GIACCARDI, la parole est à vous.

M. Thomas GIACCARDI.- Merci, Monsieur le Président.

M. CUCCHI m'a enlevé pratiquement toute mon intervention, donc je la limiterai. Je serai très bref pour dire à M. BADIA, que j'ai apprécié la comparaison de Monaco avec la Trinité.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je voudrais simplement ajouter que je n'ai pas répondu tout à l'heure à une question concernant le tri des déchets.

On n'ignore pas effectivement cette question et on n'écarte pas la possibilité de faire un tri des déchets et c'est vrai que si je rejoins, sur le fond, l'intérêt de la diminution de la quantité totale de déchets, d'ordures ménagères récoltée en Principauté – ne serait-ce que pour limiter à une seule ligne le traitement de nos ordures ménagères – je dois reconnaître que ça ne sera peut-être pas en 2012, mais qu'il faudra largement attendre 2015, pour que, un, nous ayons trouvé l'espace nécessaire à assurer ce tri et deux – et même si le Gouvernement et le Conseil National joignaient leurs efforts – nous obtiendrons une réactivité assez rapide de l'ensemble de la population, pour parvenir effectivement à cette diminution.

Il faut remettre les choses dans leur contexte ; quand bien même ce dispositif fonctionnerait, je ne crois pas que l'on puisse ramener à zéro l'import d'un certain nombre de déchets des communes limitrophes. En effet, on a parlé jusqu'à présent de combustion, mais une fois que la combustion est faite, il reste des déchets ultimes et reconnaissons que c'est le département voisin qui les accueille. Je crois donc – et là c'est le terme de partenariat que le Ministre d'Etat avait employé – que c'est un point important qu'il faut prendre en considération.

Si, aujourd'hui, nous sommes aux côtés des Autorités françaises, pour voir avec elles comment abandonner un jour notre incinérateur, si c'est le choix qui doit se faire, il faut également se demander comment un jour trouver des décharges diverses, en fonction du tri qui s'opérera et je crois qu'il est évident que ce n'est pas en leur disant tout de suite : « Eh bien, écoutez, restez chez vous, on verra bien », que nous pourrions entamer cette coopération. On parle au sein du Conseil National de consensus ; je pense que vous êtes tous d'accord pour considérer que le Gouvernement et le Conseil Général et la Région, dans le cas d'espèce, doivent parler avec la même voix et chercher un consensus là aussi, même si pendant quelque temps et je ne peux que le regretter, il est nécessaire de conserver l'usine d'incinération qui n'est pas si mal « foutue » que vous voulez bien le laisser penser, Monsieur CUCCHI et ce, même si cette usine d'incinération n'est pas aussi parfaite, dirais-je, que l'idéal humain pourrait le souhaiter.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS, vous avez la parole.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Je veux intervenir parce que vraiment, je suis scandalisée de ce que j'entends ce soir au sujet de cette usine d'incinération. J'avoue que nos enfants respirent cet air tous les jours, nous aussi d'ailleurs, comme toute la population qui réside sur le sol de la Principauté.

Je voudrais simplement dire une chose, c'est qu'en face de cette usine il y a le bâtiment du Coronado. Ce bâtiment était réservé dans un premier temps à des bureaux, maintenant il y a des logements. Alors, effectivement, je vous invite Monsieur le Conseiller, à visiter un de ces balcons, vous verrez ne serait-ce que la poussière, ne serait-ce que le gras qu'il y a sur ces balcons et vous jugerez d'habiter ou non à tel endroit, au lieu de résider dans le bel appartement que vous occupez aujourd'hui.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Sur ce sujet, je pourrais peut-être donner une information plus complète la fois prochaine ; il faut simplement savoir effectivement qu'il y a un contentieux qui s'est élevé entre l'usine ou plutôt son exploitant et le propriétaire du bâtiment et peut-être même les locataires. Cela fait déjà plusieurs années que les experts ne sont pas arrivés à déterminer si la corrosion constatée résultait effectivement de l'attaque par des produits nocifs émanant de l'usine ou bien si c'était la mauvaise qualité des rambardes qui était en cause.

Il serait donc présomptueux de ma part, ce soir, de venir prendre une position quelconque face à une bataille d'experts tout à fait estimables et beaucoup mieux qualifiés que je ne le suis moi-même.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Monsieur BADIA, je vous abandonne bien sûr les pans du bâtiment. Je ne suis pas experte en la matière. Mettez simplement une plante sur un de ces balcons et vous verrez combien de temps elle résistera, cette malheureuse plante. Alors imaginez ce que nous respirons, nous et nos enfants, quand nous promenons tous les jours, devant l'usine, si on vient à se promener à cet endroit-là.

M. le Président.- Si vous doutez de la qualité des matériaux de l'immeuble, moi, je peux vous dire, pour l'avoir vu, que des objets effectivement laissés sur les

terrasses s'oxydent de manière extrêmement rapide et ça, ça n'a rien à voir avec la construction de l'immeuble.

Un dernier mot, Monsieur GIACCARDI, et nous allons changer de sujet ; je considère en effet, comme m'y autorise le règlement intérieur, que l'Assemblée a été suffisamment informée.

M. Thomas GIACCARDI.- Monsieur BADIA, vous parliez tout à l'heure de consensus, loin de nous l'idée de faire cela dans la violence et de dire, du jour au lendemain : « Reprenez vos déchets, nous on ne s'occupe plus que de nos déchets ». Loin de moi cette idée, je pense plutôt que cette idée de consensus devrait nous aider à trouver avec les Autorités françaises une solution pour implanter cette usine, non plus au centre d'une ville, mais dans un endroit où il n'y a pas d'habitation tout simplement. Et ça ce sont des solutions que l'on peut trouver beaucoup plus facilement que de dire, on va fermer l'usine. Alors vous nous parlez de 2015, 2020. Je ne pense pas que la population monégasque puisse attendre quinze ans ou vingt ans pour voir la fermeture de cette usine.

M. le Président.- Je voudrais résumer et conclure sur ce point qui est extrêmement important. Vous aurez compris que le Conseil National n'est pas satisfait de la situation actuelle de l'usine d'incinération.

Vous nous avez dit, ce soir, Monsieur BADIA, je vous cite : « Il n'y a pas d'atteinte sanitaire majeure ». Cette déclaration est déjà pour nous extrêmement inquiétante et je voudrais vous dire aussi que l'on ne peut pas se satisfaire d'attendre encore trois ans pour que cette usine soit mise aux normes européennes. Alors, vous allez nous dire : « Si vous n'êtes pas satisfaits, quelles sont les alternatives que vous proposez ? » parce que nous essayons toujours d'être constructifs dans les débats. Alors les alternatives ? D'abord ça aurait été évidemment – mais nous ne pouvions pas y participer avant le 20 février 2003 – de penser à mettre aux normes cette usine, il y a un certain nombre d'années, et de ne pas attendre que l'on soit en retard par rapport aux normes européennes pour commencer à nous préoccuper de ce retard, mais prévoir et prendre un peu d'avance en matière de lutte contre la pollution et donc de protection de la santé publique. Cela eût été une bonne chose. Mais le passé étant le passé, on n'y reviendra pas. Par contre, qu'est-ce qu'on peut faire aujourd'hui ? Ce que l'on peut faire aujourd'hui, pour le Conseil National, c'est d'abord d'accélérer cette mise aux normes et là, de la traiter comme un sujet prioritaire dans l'action du Gouvernement. Une deuxième chose, mes Collègues l'ont dit, c'est peut-être en attendant, de

ne pas aller chercher d'avantage d'ordures à brûler à l'extérieur de la Principauté. Nous sommes quand même très mécontents effectivement que les déclarations publiques du Directeur Technique de la S.M.A. démentent les affirmations du Gouvernement au Conseil National : on nous dit d'un côté, il y en aura plus et de l'autre, il y en aura moins, alors c'est sûr que nous ne pouvons être satisfaits ! Je dirai aussi, de toute façon, qu'on veut mieux pour Monaco que des normes européennes dont on sait par définition qu'elles seront évolutives, c'est-à-dire qu'on nous dira dans quelques années qu'on pollue trop parce que c'est ce qui se passe actuellement, parce qu'il y a une progression de la sensibilité à l'environnement et de la protection de la santé publique qui fait que, effectivement les normes sont de plus en plus draconiennes.

Donc, nous, nous souhaitons dans un domaine dont Monaco a fait d'ailleurs un thème majeur de la promotion de son image – je veux dire la protection de l'environnement – nous voulons faire mieux que d'autres pays, nous voulons l'excellence. Je dois vous dire que ça me rappelle le débat sur le Cap Fleuri, que nous aurons de toute façon bien évidemment dans le cadre de ce Budget. Quand on nous dit, à peu près : « Nous sommes aux normes parce que si on prend le ratio salariés/pensionnaires, nous sommes dans les chiffres à peu près comparables à ceux de certains pays voisins ». Inutile de vous dire que, là aussi, cela ne satisfait pas le Conseil National. Nous avons les moyens dans ce pays, pour les grands travaux, pour les opérations de prestige, comme pour la politique sociale de faire beaucoup mieux que les autres pays et nous souhaitons effectivement, lorsqu'il s'agit de santé publique ou de prise en charge de nos aînés, bien évidemment que l'on fasse mieux qu'une moyenne qui n'est pas satisfaisante, dans des pays qui n'ont pas nos moyens.

Donc, cette usine d'incinération est pour moi une autre raison de m'abstenir sur le vote de ce chapitre. Je voulais vous donner cette explication aussi, ça sera le deuxième motif, notre insatisfaction sur ce point, qui fait qu'un certain nombre d'entre nous ne voterons pas ce chapitre.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je vous en prie.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je veux expliquer mon vote.

Je voudrais dire que la position sur un chapitre, vous l'avez dit, Monsieur le Président, ne préfigure pas la position sur le Budget.

Deuxièmement, et je voudrais revenir un instant à la S.B.M. ensuite, dans une situation analogue, il s'agit de 138 millions de recettes, et le Président de la Commission des Finances que je suis est totalement asphyxié à l'idée de ne pas, éventuellement, dire « oui » à ce chapitre.

Troisièmement, compte tenu du fait que cette position, qui serait éventuellement l'abstention, ne remet pas en cause ces recettes, ce serait peut-être une possibilité et dernièrement, la raison qui a été donnée par Mme BOCCONE-PAGÈS sur la S.B.M., notamment sur les problèmes sociaux et sur les conditions d'application des règles sociales, m'amènent et m'amèneront à m'abstenir sur ce chapitre, pour mettre en évidence, comme vous l'avez dit déjà, un symbole concernant la gestion du personnel à la Société des Bains de Mer.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres explications de vote ?

Madame BOCCONE-PAGÈS.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais intervenir également pour expliquer mon vote. Je m'abstiendrai également, comme le Président de la Commission des Finances, non seulement pour ce qu'il vient d'évoquer, mais également pour tous les renseignements qui ont été donnés par mes Collègues ce soir, au niveau de l'usine d'incinération. Je crois qu'il est inacceptable de continuer de vivre une telle situation.

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une remarque. C'est très personnel, je vais peut-être me distinguer de mes Collègues, mais pour des raisons de logique budgétaire, techniquement, je ne peux pas comprendre pourquoi je ne voterai pas des recettes, même si je rejoins tout ce qui a été dit. Je suis en mesure de m'abstenir lorsqu'il s'agit de voter chapitre par chapitre en dépenses, mais en recettes, sur le plan technique, je ne comprends pas. Alors je vote ce chapitre même si je désapprouve certaines choses.

M. le Président.- Chacun est libre de voter comme il l'entend. Je ne peux que rappeler que si la loi de Budget est votée, ce chapitre, on n'en parlera plus, parce que, de toute façon, le vote de la loi de Budget entraîne automatiquement le vote de tous les chapitres.

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais expliquer mon vote. Moi, je vais m'abstenir, non pas pour des raisons techniques, mais pour des raisons politiques.

Merci.

M. le Président.- Je mets à présent le chapitre premier aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Seize abstentions.

Votent pour : Six.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté ;
MM. Claude BOISSON, Bruno BLANCHY,

Claude CELLARIO, Bernard MARQUET,
Mme Christine PASQUIER-CIULLA et M. Henry REY
votent pour ;

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Alexandre BORDERO,
Jean-Michel CUCCHI, Mme Michèle DITLOT,
MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI,
Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI, Fabrice NOTARI,
Vincent PALMARO, Mme Anne POYARD-VATRICAN,
MM. Daniel RAYMOND, Jacques RIT,
Jean-François ROBILLON, Christophe SPILLOTIS-SAQUET
et Stéphane VALERI s'abstiennent).

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, je suspens la séance durant une demi-heure pour que nous puissions nous restaurer.

—
(La séance est suspendue une demi-heure).
—

M. le Président.- Nous allons poursuivre l'examen chapitre par chapitre. Nous en sommes donc au chapitre 2 des Recettes.

La parole est à Monsieur le Directeur Général pour la lecture de ce chapitre.

Le Directeur Général.-

Chap. 2 - PRODUITS ET RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS.

012.101 - Force Publique : Prestations	800
012.102 - Sûreté Publique : Prestations	507.200
012.103 - Musée d'Anthropologie Préhistorique	57.300
012.104 - Commerce et Industrie - Brevets	1.298.600
012.105 - Domaines : Produits divers.....	152.400
012.106 - D.T.P.A.S. - Redevances.....	61.500
012.108 - Serv. Judiciaires - Droits Chancellerie	85.000
012.109 - Travaux Publics - SMEG Fr. Contrôle	1.300
012.110 - Autres recettes	500.000
012.111 - Action Sanitaire & Sociale Prestations	100
012.112 - Education Nationale - Produits divers.....	313.400
012.113 - Service de la Circulation.....	2.191.700
012.115 - Droits de Greffe	165.000
012.116 - Aviation Civile - Hélicoptère MCO	200.000
012.118 - Interventions publiques trop perçu sur subventions	500.000
012.119 - Sûreté Publique - P.V. / Alarmes.....	1.300.000
012.120 - Activités des détenus	3.000
012.123 - Remboursement par Ets privés et divers.....	2.050.400
012.124 - Expositions & Foires	40.000
012.126 - Théâtre de la Condamine	10.000
012.128 - Licences Expl. Stat. Radio-Elect.	180.000

012.129 - Chapelle Visitation	7.300
012.130 - Monte-Carlo Festival.....	65.000
012.131 - Salle du Quai Antoine I ^{er}	20.000
012.132 - Assurances Foires Prospection	16.600
012.133 - Tourisme - Recettes diverses	100.000
012.134 - Conseil Economique et social.....	60.000
012.135 - Auditorium Rainier III.....	115.000
012.136 - Colonies - Participation parents.....	50.500
012.137 - Internat Foyer Sainte Devote	171.000
012.300 - Service Informatique	120.000
012.450 - Musée Timbre-Monnaies.....	87.000
012.500 - Stade Louis II	3.690.000
012.600 - Port	3.880.500
TOTAL DU CHAPITRE 2.....	18.000.600

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur MARQUET, vous avez la parole.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Une première intervention « anecdotique » sur la ligne 012.120 – « Activités des détenus ». Le résultat du Budget 2002 nous montre que ça a rapporté 41,92 € et je crois savoir qu'il s'agissait d'un atelier qui est fermé depuis plus d'un an. Donc, je m'étonne qu'il y ait une inscription de 3.000 €. C'était anecdotique au niveau des Recettes ?

M. le Ministre d'Etat.- Je vais vous répondre que, malheureusement, je ne suis pas en mesure de vous répondre parce que la prison relève du Directeur des Services Judiciaires et pas du Gouvernement. Mais peut-être, vous, Madame le Directeur du Budget, vous avez plus de renseignements ?

M. Bernard MARQUET.- Non, mais c'était à titre d'anecdote. Je ne vous demande pas une réponse sur le siège, mais je m'étonne de cette inscription. Par contre, je voudrais revenir sur la Sûreté Publique. Nous avons appris hier, dans le Monaco-Matin, que la rue Plati, un enfant avait failli être enlevé par un déséquilibré. Je me permettrai de revenir sur mon intervention du Budget Rectificatif, où je disais que la sécurité était l'affaire de tous. Là, heureusement, c'est quelqu'un qui habite dans le quartier qui a pu appeler la police et empêcher peut-être un drame. Je me permets d'y revenir parce que j'avais demandé, lors du Budget Rectificatif, de reprendre peut-être de bonnes vieilles méthodes d'îlotage. Je voulais savoir,

à la lumière de ce fait divers qui est arrivé hier, où en est la réflexion du Gouvernement.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Là, Docteur, vous prenez un cas précis sur lequel on ne voit pas grand-chose, sauf à suivre les gens qui sont un peu dérangés. C'est le cas. Cette personne a été arrêtée et transférée à Nice dans une institution spécialisée. Il s'agit d'un Italien.

Je vous le rappelle, comme je vous l'avais expliqué plus tôt, que dans le cadre du Budget Primitif 2004, nous allons créer enfin à Monaco un service de suivi psychologique. Aujourd'hui, lorsque les personnes qui ont été suivies dans le Service Psychiatrique de l'Hôpital sont relâchées, elles ne sont plus suivies. Ça ne sera plus le cas à partir du 1^{er} janvier.

M. Bernard MARQUET.- Et par rapport à l'îlotage et la coopération entre les citoyens et la Police et peut-être refaire des rondes, est-ce que le Gouvernement avec la Police a déjà entamé une réflexion ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Actuellement, avec le Directeur de la Sûreté Publique, on regarde effectivement les méthodes à suivre pour assurer une plus grande présence policière sur le territoire et augmenter le nombre de rondes. Les îlotiers, c'est bien, mais vous savez, ils se promènent dans leur îlot, ils ne sont pas forcément à côté de celui qui va enlever l'enfant. Ce qui est important, c'est que des patrouilles circulent en permanence dans l'ensemble des rues et puissent être à même de réagir dès qu'un incident

survient. Mais, dans le cas précis relaté par Monaco-Matin, on est un peu désarmé quelque temps. Cette personne, d'ailleurs, n'avait pas l'air très dangereuse *a priori*, bien qu'elle ait pu sortir après avoir menacé une infirmière psychiatrique à l'hôpital.

M. Bernard MARQUET.- C'est bien ce que je faisais remarquer lors du Budget Rectificatif, c'est aussi l'affaire de tous ; il faut qu'il y ait peut-être une prise de conscience et communiquer un peu là-dessus.

Je vous remercie.

M. le Président.- Ensuite, je donne la parole à Monsieur LICARI.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, nous avons la ligne 012.108 qui traite des droits de chancellerie, ce qui fait immédiatement penser aux droits qui sont perçus lors des naturalisations et, suite à la loi que nous avons votée très récemment sur la transmission de la nationalité, je souhaiterais savoir si le Gouvernement a pu dénombrer le nombre de majeurs qui restent hors du champ d'application de cette loi. Première question.

Deuxième question : quelles sont les mesures de rattrapage qui sont éventuellement prévues ? Le sont-elles, si elles le sont, sous forme d'une loi de rattrapage ou sous forme d'un train de naturalisations qui viendrait rattraper précisément ceux qui sont hors du champ d'application de la loi ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Les enfants majeurs des mères, parce qu'ils s'agissaient des mères, naturalisés monégasques, majeurs lorsque leur mère a été naturalisée, ne sont pas couverts par la loi, ils étaient déjà majeurs. Il leur appartient de demander la naturalisation. Et dans l'examen de leur demande, nous tiendrons compte, effectivement, du fait que leur mère a été naturalisée. C'était déjà le cas par le passé, ce sera un peu plus automatique à l'avenir.

M. Jean-Pierre LICARI.- Est-ce qu'on en connaît le nombre ? Est-ce qu'une étude a été faite là-dessus ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- De mémoire, non, mais je me souviens que dans le cadre du projet de

loi qui a été adopté, le nombre d'enfants mineurs concernés était de 68 et bien que l'on parlât à l'époque de l'égalité entre les hommes et les femmes, il y avait en ce cas 38 filles et 30 garçons.

M. Jean-Pierre LICARI.- Donc, si j'ai bien compris, on laisse à l'initiative individuelle, c'est ça, le rattrapage éventuel. D'accord.

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président, vous avez demandé la parole.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir sur le chapitre de la Sûreté Publique. Lors du Budget Rectificatif, vous vous souvenez, Monsieur le Conseiller, j'avais évoqué le sentiment d'une grande part de la population d'un relâchement de la tenue des agents de l'Urbaine à la Sûreté publique.

J'ai pour principe, lorsqu'il faut dire les choses insatisfaisantes, de les exprimer mais aussi par correction, lorsqu'il y a une amélioration ou quelque chose de satisfaisant, de le dire aussi. J'ai eu écho qu'il y a eu des instructions, mais que cette idée en tout cas a été suivie et qu'elle a fait l'objet, d'ailleurs, de plusieurs réunions. Je constate, personnellement, un changement catégorique au niveau du comportement des agents. Ce n'est d'ailleurs pas facile en ce moment, compte tenu du froid qu'il y a dans les rues, surtout la nuit. Aujourd'hui, j'avais l'occasion de suivre une personnalité et je peux vous dire que les agents ont repéré le véhicule et l'ont salué. Ce n'était pas le cas il y a quelques mois... Ce n'était pas l'un des Conseillers Nationaux, puisque l'on constate qu'ils ne sont pas forcément salués. En tous les cas, je sais qu'il y a réellement un changement. Donc je tenais à le souligner parce qu'il faut aussi savoir encourager, pas simplement pour le plaisir, mais pour que cela continue !

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, je vous en prie.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Seulement un mot sur la dernière ligne, sur les recettes portuaires qui restent en légère augmentation. Le Gouvernement aurait-il retenu l'hypothèse que les ports ne soient pas mis en concession l'année prochaine pour maintenir cette ligne budgétaire ?

M. José BADIA, *Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.*- Le vœu sincère du Gouvernement est que la loi qui a été déposée devant le Conseil National puisse être effectivement votée et, de ce fait, que la concession accordée à la société d'exploitation des ports intervienne. Je pense qu'en fait, il s'agit pour l'essentiel d'un dispositif de précaution, puisque à l'époque où nous préparions le Budget – vous savez que ça se fait aux alentours du mois de mai – il était effectivement impossible de présager si oui ou non cette opportunité serait offerte. Mais les intentions du Gouvernement, bien sûr, seraient que la société d'exploitation du Port prenne enfin l'exploitation à pleine main.

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Finances, nous vous écoutons.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Cela m'amène à parler un instant de cette société. Nous avons reçu un plan dit stratégique, qui indique beaucoup d'informations et notamment une évolution des chiffres d'affaires et des tarifications. Nous avons demandé le business plan, c'est-à-dire tout simplement le chiffre d'affaires prévu, une idée sur les dépenses futures et donc une prévision des résultats, mais nous n'avons toujours pas ces informations. Je suis tout de même étonné car la moindre entreprise personnelle qui demande un prêt bancaire sera dans l'obligation de fournir à la banque un business plan complet en bonne et de forme ; comment une société telle que la S.E.P.M., chargée de gérer des investissements de plusieurs centaines de millions d'euros, ne pourrait pas présenter son business plan ? Cela me paraît surprenant. Nous avons fait cette demande au Gouvernement, mais nous n'avons pas de réponse. Ce « business plan » peut être fait assez vite lorsqu'on connaît, comme la Direction, les éléments d'exploitation future de ce Port. Nous avons connaissance d'un chiffre d'affaires, mais nous ignorons la prévision des résultats et le plan de financement retenu. C'est tout de même très insuffisant pour prendre une position.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Je vous rassure, la société sera bénéficiaire. Je vais voir si on peut vous passer les éléments, ils n'étaient peut-être pas dans le document ; mais je pense que, soucieux comme vous de la dernière ligne, nous l'avions demandé. Peut-être qu'au moment où on vous a remis le document, on ne l'avait pas. En tout cas, un compte d'exploitation prévisionnel est sûrement à notre

disposition puisque cela m'a permis de dire que, sur une centaine d'années, on devait arriver, rien qu'avec cette société en retombées directes et indirectes, à rentabiliser l'investissement de la Digue. Mais en tous les cas, je peux vous garantir qu'elle sera bénéficiaire.

M. le Président.- Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une question sur la ligne 136, les colonies de vacances : suite aux différents transferts de compétences, parce que c'était l'O.A.S.M. qui s'en occupait, est-ce qu'il va y avoir un changement dans l'organisation et qui va prendre en charge l'organisation des colonies ?

M. Philippe DESLANDES, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.*- L'O.A.S.M. ne faisait que verser, ce n'est pas lui qui organisait. Donc au niveau de l'organisation, rien n'a changé. Ça va passer en régie, c'est-à-dire effectivement l'Office pour l'organisation. Mais jusqu'ici l'Office d'Assistance n'organisait pas lui-même les colonies, il ne faisait que participer et verser des primes. Elles seront toujours versées.

M. Bernard MARQUET.- A ce sujet, nous avons hier soir voté ces lois, nous avons parlé de l'essentiel mais pas du détail, avec M. CUCCHI, Membre de la Commission des Colonies. Nous aimerions savoir s'il est prévu, pour l'avenir, compte tenu du changement de statut, que le Conseil National participe toujours à ces Commissions ?

M. Philippe DESLANDES, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.*- Il n'y a aucune raison qu'au niveau de la structure, les choses changent. Vous y participiez avant, la Commission existe toujours et au niveau du versement, comme je vous l'expliquais hier, c'est toujours l'Office qui va verser. C'est uniquement l'environnement de l'Office qui va changer, pour s'assurer - alors ce n'est pas pour les colonies de vacances, c'est surtout pour d'autres cas - pour s'assurer qu'à l'aide soit associée une démarche sociale.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Simplement pour rassurer M. MARQUET, que concernant les 3.000 euros, la Maison d'arrêt a persisté à avoir ce montant inscrit, parce qu'elle est, et je cite, à la

recherche de partenaires éventuels, au pluriel, susceptibles de faire travailler les détenus.

M. Bernard MARQUET.- J'entends bien, mais si vous voulez, je pense que la recherche va être longue, dure et vaine parce que, comme dans le cas d'atelier de travail pour des enfants handicapés, malheureusement, les entreprises qui étaient venues là, demandaient un rendement alors qu'il s'agit là de réinsertion et ce n'est pas pris en compte. Donc, à mon avis, on cherchera encore malheureusement longtemps avant de trouver des entreprises à qui on explique que le but n'est pas une rentabilité tout de suite.

Merci.

M. Claude BOISSON.- Alors là, ce que vous venez de dire, Monsieur le Conseiller, me plaît, parce que cela fait vingt ans que j'attends cela avec impatience. Je rebondis pour inviter le Gouvernement afin qu'il nous présente dans l'avenir un projet de loi sur les travaux d'intérêts généraux.

Pas plus tard que la semaine dernière, pour donner un exemple, et la Sûreté Publique qui a très bien fait son travail, a trouvé le voleur d'un portable ; pendant les vacances de Noël, cette adolescente travaillera et me remboursera en fait de la sorte le vol du portable. Ça, c'est un travail d'intérêt général, surtout de prévention, pour aider les jeunes à ne pas continuer à faire des bêtises.

M. le Président.- Monsieur LICARI, je vous en prie.

Le Directeur Général.-

Chap. 3 - CONTRIBUTIONS.

<i>1) Droits de douane :</i>	
013.101 - Droits de douane	27.000.000
	<u>27.000.000</u>
<i>2) Transactions juridiques :</i>	
023.101 - Droits de mutations.....	35.000.000
023.102 - Droits sur autres actes Civ. Adm.	13.500.000
023.103 - Droits sur autres actes Jud.	100.000
023.104 - Droits d'Hypothèques	600.000
023.105 - Droits de Timbres	500.000
023.106 - Taxes sur les Assurances	5.500.000
023.107 - Pénalités	200.000
023.108 - Amendes de condamnations	300.000
023.109 - Frais de Poursuites - Recouvrements	500
	<u>55.700.500</u>

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, cela peut paraître anecdotique, mais ça ne l'est pas. Avant les travaux d'intérêts généraux, il faudrait peut-être prévoir les peines mixtes à Monaco, puisqu'elles sont soit fermes, soit avec sursis, sans pouvoir panacher les deux et ça pose de sérieux problèmes aux Magistrats et je ne parle pas des justiciables.

M. le Président.- Madame PASQUIER-CIULLA, vous avez la parole.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Je n'ai plus grand-chose à dire, Monsieur LICARI vient de m'enlever mon intervention. Mais je voulais dire que sous cette réserve-là, je suis tout à fait d'accord avec Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Et moi, avec vous.

M. le Président.- Sur cette belle unanimité, je vous propose de passer au vote de ce chapitre.

Je mets le chapitre 2 des Recettes aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstentions.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

<i>3) Transactions commerciales :</i>	
033.101 - Taxe sur la valeur ajoutée.....	302.000.000
033.105 - Intérêts sur Obligations caution.....	500
033.106 - Pénalités.....	200.000
.....	<u>302.200.500</u>
<i>4) Bénéfices commerciaux :</i>	
043.101 - Impôt sur les bénéfices.....	45.000.000
043.102 - Pénalités.....	100.000
.....	<u>45.100.000</u>
<i>5) Droits de consommation :</i>	
053.101 - Droits sur Vins, Cidres & Poires.....	15.000
053.102 - Droits sur les Alcools.....	800.000
053.103 - Droits sur les métaux précieux.....	1.300.000
053.104 - Pénalités.....	30.000
053.106 - Taxe sur Boissons alcooliques.....	230.000
053.107 - Droits spécifiques sur bières.....	70.000
.....	<u>2.445.000</u>
TOTAL DU CHAPITRE 3.....	<u><u>432.446.000</u></u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur Jean-Charles GARDETTO, vous avez la parole.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances, vous m'avez déjà entendu, mais ce n'est pas grave, il faut répéter les choses si l'on veut qu'elles aient de l'impact.

Monsieur le Conseiller, Monsieur le Ministre, dans le cadre de la discussion du Rectificatif, tout autant d'ailleurs que dans les réunions de travail, vous avez admis, du moins c'est ce que j'ai perçu, l'intérêt d'une ouverture des commerces le dimanche et les jours fériés, avec des horaires étendus. D'ailleurs, M. le Ministre d'Etat, dans son intervention d'ouverture, le notait également hier ou avant-hier, je crois. Alors, nonobstant l'intérêt de modifier la loi n° 822, comme ça a été relevé dans le cadre des réunions de travail, je remarque que, d'ores et déjà, les textes actuels n'empêchent pas l'employeur de donner le jour de repos hebdomadaire un autre jour que le dimanche. Il existe aussi la possibilité d'employer du personnel vacataire pour les dimanches ou les horaires étendus d'ouverture, de sorte qu'une ouverture au-delà des horaires habituels est tout à fait concevable et a le double mérite de générer plus de T.V.A. du fait des ventes accrues et

également des emplois supplémentaires pour couvrir ces nouvelles plages horaires.

Alors je souhaiterais savoir si les mesures adéquates ont été ou sont sur le point d'être prises pour permettre cette ouverture étendue qui donc avait été annoncée avec la nécessité de modifier la loi n° 822. Et cette loi n° 822, je pense, suppose des modifications mineures. On va donc savoir si ça peut se faire assez rapidement et quelle est la position du Gouvernement compte tenu des échanges qui ont déjà eu lieu dans ce domaine.

Merci.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je ne peux pas entrer trop dans le détail, mais ce que je peux vous dire, c'est que les week-ends « Absolument Monaco » et « Monaco-Cadeau », de manière très pragmatique et nous l'avons vécu sur le terrain, nous ont permis de comprendre pourquoi certains commerçants n'avaient pas ouvert le dimanche. La loi n° 822 n'est pas la cause principale, elle est une des explications. Donc, ce que nous avons prévu, c'est de lancer ce groupe de travail, comme le Ministre d'Etat l'a dit, et de se rapprocher des commerçants ; nous nous sommes déjà aperçu que les raisons pour lesquelles ceux-ci n'étaient pas ouverts étaient

différentes suivant les magasins et les commerçants, parce qu'il y a plusieurs raisons : il y a de faire travailler quelqu'un le dimanche, quand peut-on lui donner son jour de repos, il ne peut pas être la semaine qui suit, donc il faut vraiment être très pratique et très terrain. Donc, le groupe de travail s'est déjà réuni avec les Travaux Publics et les Affaires Sociales qui pilotent le groupe de travail - ça relève de mon Collègue, donc je ne peux pas vous dire à ce stade - mais nous avons voulu être très pratiques. C'est « Absolument Monaco » et « Monaco Cadeau » qui vont être, pour nous, en tous les cas, au Département des Finances, la référence.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Vous placez à peu près à quelle échéance une concrétisation dans ce domaine-là ? 3 mois, 6 mois, 1 an ou 2 ans ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Six mois minimum.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Et maximum ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Cela dépendra de la difficulté pratique, comme vient de le souligner mon Collègue des Finances. Je crois que la

diversité des souhaits exprimés, pour autant que je la connaisse, risque de rendre l'exercice législatif un peu difficile. Mais, effectivement, pendant le courant de cette présente année et dès le début du premier semestre de l'année prochaine, il faut se mettre au travail et essayer d'élaborer quelque chose de concret et d'efficace. Je crois que c'est surtout cela qui est souhaité.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Donc, on peut souhaiter en gros d'ici la fin 2004, avoir quelque chose.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Oui, je pense, on fera tout pour respecter cet objectif.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Nous passons à présent aux Dépenses.

Je passe la parole à Monsieur le Directeur Général.

Le Directeur Général. –

DEPENSES ORDINAIRES

SECTION 1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE

Chap. 1 - S.A.S. LE PRINCE SOUVERAIN.

101.001 - Et Famille Princièrè	<u>9.400.000</u>
--------------------------------------	------------------

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général. -

Chap. 2 - MAISON DE S.A.S. LE PRINCE.

102.010 - Frais de personnel	<u>1.069.000</u>
------------------------------------	------------------

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général. -

Chap. 3 - CABINET DE S.A.S. LE PRINCE.

103.010 - Frais de personnel.....	1.356.000
103.020 - Frais d'études et formation	374.000
103.030 - Frais de fonctionnement	921.400
	<u>2.651.400</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général. -

Chap. 4 - ARCHIVES ET BIBLIOTHEQUE PALAIS PRINCIER.

104.010 - Frais de personnel.....	288.000
104.030 - Frais de fonctionnement	82.000
	<u>370.000</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général. -

Chap. 6 - CHANCELLERIE DES ORDRES PRINCIER.

106.030 - Frais de fonctionnement	<u>101.000</u>
---	----------------

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général. -

Chap. 7 - PALAIS DE S.A.S. LE PRINCE.

107.010 - Frais de personnel.....	3.629.000
107.030 - Frais de fonctionnement	6.263.800
	<u>9.892.800</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général. -

SECTION 2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES

Chap. 1 - CONSEIL NATIONAL.

201.010 - Frais de personnel.....	853.700
201.020 - Frais d'études et formation	85.000
201.030 - Frais de fonctionnement	1.228.000
	<u>2.166.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Madame PASQUIER-CIULLA, je vous en prie.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

En vue de l'adhésion au Conseil de l'Europe notamment, l'ancienne majorité a modifié la loi électorale pour faire en sorte d'assurer une représentation systématique de l'opposition au sein de cette Assemblée ; je ne vais pas m'en plaindre car, sans ce texte, je ne serais pas dans cette enceinte pour vous parler. En revanche, la précédente majorité avait créé une Commission spéciale pour modifier le Règlement intérieur du Conseil National, rendre le fonctionnement de l'Assemblée compatible avec cette représentation pluraliste et définir le droit des minorités politiques, etc. Là encore, il est question de cohérence : comment prôner le pluralisme et la minorité si l'on ne lui donne même pas les mêmes moyens qu'à la majorité, toute proportion gardée, bien entendu, de faire ce pourquoi elle a été élue ?

Malheureusement dès le 20 février 2003, la nouvelle majorité a supprimé cette Commission spéciale et nous nous trouvons donc en l'état de textes internes qui ne

sont pas compatibles avec une composition pluraliste de l'Assemblée. Cette situation, nous l'avons tous constaté, a généré des conflits inutiles, une perte de temps considérable et en ce qui me concerne, l'envoi d'une bonne vingtaine de courriers pour faire respecter les droits de l'opposition.

Finalement, M. le Président s'est engagé à mener une réflexion rapide en Commission Plénière d'Etude, dès les premiers mois de l'année 2004, sur le fonctionnement de notre Assemblée pluraliste, les droits des différents partis qui sont représentés et les méthodes de travail. J'en déduis que mon acharnement épistolaire a porté ses fruits et qu'il aurait été tout aussi simple de poursuivre les travaux ébauchés par la Commission du Règlement intérieur, qui avait été créée par la précédente majorité.

Quoi qu'il en soit, je serais attentive au respect de l'engagement que vous avez pris, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je vais peut-être demander quelques précisions à Monsieur Jean-Pierre LICARI, Président de la Commission de Législation, et ensuite je vous dirai deux mots aussi, puisque M. LICARI a

commencé à réfléchir et à travailler avec un groupe de travail pour l'amélioration du Règlement intérieur du Conseil National.

Monsieur LICARI, vous avez la parole.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

Simplement, je peux dire que c'est moi qui devais présider le groupe de travail relatif à la révision du Règlement intérieur. Un travail a été commencé, mais c'est vrai que la Commission de Législation a été tellement occupée par les différents projets qu'elle a à traiter, plus d'éventuelles préparations de propositions de loi, que le travail qui a été commencé n'a pu, pour l'instant, être mené à bien.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Je suis un peu étonnée qu'un groupe de travail ait été créé, sans qu'on ait invité la minorité à y participer puisque, *a priori*, elle est particulièrement intéressée à l'objectif de ces travaux. Donc, je demande solennellement de pouvoir participer aux travaux de ce groupe.

M. le Président.- C'est bien ce qui a été convenu.

M. Jean-Pierre LICARI.- Non, mais je me suis mal exprimé, le groupe de travail n'a pas encore pu se réunir. J'ai mené, seul dans un premier temps, une sorte d'étude préliminaire, mais malheureusement compte tenu de mon emploi du temps et de la charge de la Commission de Législation, je n'ai pas pu aller au-delà. Rassurez-vous lorsque le groupe de travail se réunira, la minorité y sera conviée.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, vous avez la parole.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai une petite remarque sur ce sujet. Je constate que, si l'ancienne majorité a accouché dans la douleur, pour le moins, du texte sur la modification de la loi électorale, on ne peut pas dire qu'elle ait fait preuve d'une grande efficacité quant à la modification du Règlement intérieur ; car si elle avait créé une Commission, les travaux de celle-ci ne se sont pas révélés très efficaces puisqu'à la fin de la législature, il n'y avait toujours rien qui avait été fait.

Donc, peut-être que si les travaux avaient déjà été menés, les droits de la minorité qui étaient évidemment liés à la modification de la loi électorale que vous avez votée, aurait pu être déjà définis.

M. le Président.- Je voudrais moi aussi vous dire deux ou trois choses sur ce sujet.

D'abord, d'une manière très objective, un petit rappel historique. Effectivement, je crois que la majorité d'aujourd'hui et ses leaders se sont beaucoup battus ces dernières années pour défendre l'idée du pluralisme politique en Principauté. Je me rappelle d'ailleurs de certaines de vos attaques, Madame PASQUIER-CIULLA, quand nous étions l'opposition, à l'époque non élue, dans la dernière législature. Vous nous reprochiez nos interventions auprès du Gouvernement Princier et auprès des délégués du Conseil de l'Europe, justement pour demander ce pluralisme en Principauté. Donc, vous pensez bien que nous avons pris notre part pour que ce pluralisme soit là. Nous l'avons défendu, donc je crois que l'on ne peut pas nous faire, à nous, le procès d'être contre le pluralisme politique.

Je voulais vous dire, ce que vous a déjà dit Jean-Michel CUCCHI, c'est que nous avons hérité de la situation en arrivant, ce n'est pas nous qui avons fait ce Règlement intérieur. Il y a eu des oppositions par le passé dans ce Conseil National et, ma foi, la formation à laquelle vous avez appartenu jusqu'aux élections n'a jamais remis en cause ce Règlement intérieur. Je vous rappellerai, par exemple, que dans la législature 93/98, il y avait sept élus de l'opposition et que, bien qu'ils réclamaient à l'époque de voir leurs droits reconnus, ils n'ont jamais recueilli que des réponses négatives et le Règlement intérieur n'a jamais été modifié.

Nous avons effectivement eu et nous le revendiquons depuis neuf mois que nous sommes élus, des priorités essentielles à satisfaire pour les Monégasques et le pays. C'étaient celles qui étaient voulues pas les électeurs qui nous ont envoyés siéger ici et, vous êtes témoin, pour avoir travaillé dans un certain nombre de réunions avec nous et pour avoir participé à ce début de législature, que dans les deux précédentes législatures où j'ai siégé de 1988 à 1998, jamais le Conseil National n'a autant travaillé qu'il ne travaille depuis le 20 février 2003. Je crois que l'on peut faire beaucoup, mais plus que ce que l'on fait déjà, vu le nombre élevé de réunions, on ne peut pas. Et c'est vrai que nous nous sommes attachés aux droits de la femme, trois textes ont déjà été votés, nous nous sommes attachés au logement, on en parlera encore longuement dans ces débats, nous avons déjà voté une proposition de réforme de la loi

n° 1.235 sur le secteur ancien d'habitation. Nous avons beaucoup travaillé en réunions privées et publiques pour une nouvelle orientation de la politique du logement et je pourrais continuer longtemps avec beaucoup d'autres sujets. Je veux dire simplement qu'il y a eu très peu de temps pour s'occuper de Règlement depuis les dernières élections. Mais vous l'avez dit vous-même, et donc bien évidemment je vous le confirme, comme nous nous sommes attachés au pluralisme et à son expression dans ce Parlement, nous acceptons donc la mise en place d'une Commission de travail à la rentrée 2004 pour s'occuper justement de regarder en quoi la minorité peut être mieux considérée et traitée qu'elle ne l'était pendant les législatures passées. Nous sommes d'accord pour cela, mais d'ici là, cela va sans dire, et à chaque fois que vous avez manifesté des souhaits ou des désirs qui étaient légitimes, nous vous avons donné satisfaction ; d'ici là, ça ne veut pas dire que l'opposition ne peut pas faire son travail. Je pourrais prendre beaucoup d'exemples, mais juste un : on vous a proposé l'ouverture démocratique et je pense qu'il n'y a aucune raison qu'on ne la propose pas à nouveau lors de la prochaine année, c'est-à-dire la possibilité – nous n'avons pas attendu de changer le Règlement intérieur pour cela – pour l'opposition, d'avoir des délégués pour travailler avec le Gouvernement, dans certains groupes de travail mixtes. Comme je ne veux pas polémiquer, je dirais simplement que ça avait été refusé, à l'époque, à l'opposition par la majorité RPM. Vous avez répondu que vous nous laissiez pour une année, le plein exercice des responsabilités très lourdes qui étaient désormais les nôtres. Donc nous verrons l'année prochaine si l'opposition accepte ou pas l'ouverture démocratique. Moi, je me rappelle en tout cas, n'est-ce pas Messieurs BOISSON et CELLARIO ? Nous l'avions demandée à de multiples reprises et le RPM ne nous l'a jamais accordée.

D'ores et déjà – je prends un autre exemple pour montrer notre esprit d'ouverture – nous sommes en pleine négociation sur la loi n° 1.235, puisque la date butoir constitutionnelle de réponse du Gouvernement à la proposition de loi du groupe majoritaire tombe le 19 décembre. Un groupe de travail a été élu par le Conseil National pour négocier avec le Gouvernement, il y a des discussions en cours qui ont donné lieu à des documents intermédiaires. Il n'est pas d'usage de communiquer ces documents à des élus qui ne font pas partie des délégations qui négocient, c'est une règle de base. Vous avez beaucoup insisté pour prendre connaissance de ces documents et vous pouvez l'attester, vous êtes venus avec mon plein accord lire ces documents, il y a quelques jours au Conseil National. Ce que je veux dire, d'une manière générale, c'est que l'on

fera encore mieux en mettant tout cela dans des règles et vous êtes les bienvenus pour participer, lors de la rentrée 2004, au groupe de travail que présidera le Président de la Commission de Législation, M. LICARI. Mais d'ores et déjà, chaque fois qu'on peut le faire, nous sommes très heureux d'associer la minorité à nos réflexions et à nos débats et bien évidemment de lui donner des droits. Vous savez, pour avoir été dans l'opposition et il faut bien le dire, pas bien traités et pas respectés, vous avez des dirigeants de ce Conseil National qui sont très sensibles à ce sujet et vous souligniez tout à l'heure, peut-être avec un peu d'humour, que vous êtes satisfaite aujourd'hui que cette loi électorale ait été changée, car vous êtes élue sur la dose de proportionnelle et non pas au scrutin majoritaire, sinon il y aurait vingt-quatre élus de l'Union pour Monaco dans ce Conseil National. Ce que je peux vous dire, c'est que nous, nous sommes très heureux qu'il y ait désormais dans ce Conseil et de manière pérenne une majorité et une opposition car je crois, et je le pensais avant les élections et encore aujourd'hui, que le débat démocratique est nécessaire à la vie d'un pays et au progrès ; vous avez ici des gens très sensibles à ces questions, donc non seulement nous ne reculerons pas, mais nous avancerons ensemble pour que l'opposition ait des droits dans ce Parlement.

Je dirai une dernière chose : en politique, ceux qui étaient sûrs avant les élections qu'ils ne voulaient pas changer la loi parce qu'ils étaient sûrs de se retrouver à dix-huit de l'ancienne majorité dans ce Parlement, ont été bien étonnés ; car dans tout système électoral démocratique, il y a des alternances et on défend certes un principe mais aussi le droit de toutes les formations dans le futur, parce qu'aucune formation politique dans un régime démocratique ne peut être certaine d'être toujours majoritaire.

Je m'arrête là, mais soyez assurée, Madame PASQUIER-CIULLA, que nous ferons tout ce que nous pourrons ensemble, les vingt-quatre Conseillers Nationaux, pour renforcer les droits de la minorité, dans les prochaines années, au sein de ce Parlement.

Avant que vous ne me répondiez, je vais donner la parole au Vice-Président.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, vous n'avez dit, en d'autres termes, que ce que vous avez dit pendant le Budget Rectificatif et je me permets de traduire, que nous nous étions engagés à ne pas faire à l'opposition ce que l'on nous avait fait à nous. C'était vos propres termes.

Je voudrais revenir sur un autre sujet par rapport au Règlement intérieur.

En attendant le Règlement intérieur, nous avons une préoccupation, c'était le sujet des attachés parlementaires. Il faudra, bien sûr, une modification du Règlement intérieur pour ça, mais je voudrais simplement rappeler, qu'en attendant, grâce au doublement des indemnités parlementaires, il appartient à chaque composante de faire appel au consultant qu'il veut ou de défrayer les frais d'une personne qui peut être désignée comme assistante parlementaire.

Donc, je crois que, quelque part, l'un des objectifs a été atteint. Il nous restera à régulariser par la suite dans la réglementation ; mais en tout cas on peut d'ores et déjà faire cela, donc c'était un point qui avait été souhaité, je me souviens, par l'opposition et c'est possible.

M. le Président.- Vous souhaitez ajouter quelque chose, Madame PASQUIER-CIULLA ?

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Je vais d'abord dire juste un petit mot à Monsieur CUCCHI, avant de passer à une réponse à votre intervention qui est beaucoup plus intéressante.

J'inviterai simplement mon Collègue à relire les procès-verbaux, parce que la Commission du Règlement intérieur a travaillé. J'y ai participé, donc je peux le confirmer. Je pense que le Conseil National doit avoir des archives, vous pourrez relire des procès-verbaux des travaux ont eu lieu ; je préciserai que ces travaux n'ont pu commencer qu'après le vote de la loi électorale, c'est-à-dire que la Commission n'a été créée qu'après le vote de la loi électorale qui, elle-même, a suivi le vote de la révision constitutionnelle. C'est un premier point.

Maintenant, Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président, vous parlez souvent de passé, vous savez ce que j'en pense et je vais le répéter en Séance Publique. Les enfants prétendument battus deviennent souvent des parents frappeurs, donc je ne voudrais pas que cette chose-là arrive ici. Je n'ai pas participé à ce que vous avez pu vivre au-delà des cinq années où j'ai pu siéger dans ce Conseil National, donc ça ne m'intéresse pas. Moi, ce que je sais c'est qu'aujourd'hui, vous avez été élus sur un certain nombre de promesses et de déclarations, au terme desquelles il y a le pluralisme, le respect de la minorité, je l'ai déjà dit. Je fais partie de cette minorité aujourd'hui, je demande simplement à ce que vous respectiez votre engagement. C'est un deuxième point.

Je veux bien comprendre aussi que, compte tenu de tous les chantiers qui ont été mis en avant durant ces

différentes Séances Publiques, le pluralisme et le respect des droits de la minorité soient devenus, pour vous, en quelque sorte, la dernière roue de la charrette. Personnellement, cela ne me convient pas. Tout le monde me comprendra ici. Maintenant, encore une fois, j'ai pris acte de vos engagements et je terminerai en disant deux choses.

Vous nous avez indiqué tout à l'heure, que vous nous aviez proposé de participer à des groupes pluralistes, à des Commissions mixtes. Je rappellerai qu'il s'agissait des colonies de vacances, si ma mémoire est bonne, et...

M. le Président.- ... Et de la Commission Mixte d'Etude du problème du logement, qui ne me semble pas négligeable.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Oui, mais ça, c'est une partie des éléments sur lesquels vous avez été élus et il me semblait normal, en tous les cas en ce qui me concerne, de ne pas participer à ce groupe-là. En revanche, les deux autres, alors qu'il y a beaucoup d'autres groupes de travail mixte intéressants, comme la S.B.M., la Commission de Placement des Fonds, pour ne citer que celles-là, *a priori* personne ne nous a jamais proposé d'y participer. J'en termine avec l'exemple que vous avez donné sur la loi n° 1.235 et sur le fait que, effectivement j'ai pu prendre connaissance du courrier en question. Sur ce thème je me suis engagée à ne pas en divulguer le contenu, donc je ne le ferai pas, mais je voudrais quand même préciser que, si j'ai obtenu cette autorisation, on va dire que c'est un accouchement qui s'est fait dans la douleur, et je parle sous le contrôle des Messieurs du Gouvernement qui étaient là pour assister à un certain nombre de débats en séance privée à ce sujet.

Donc, ce que je veux dire, c'est que depuis le 20 février, j'ai travaillé personnellement à un certain nombre de dossiers, dont celui du respect des droits de la minorité politique. Je pense que j'ai finalement obtenu de vous-même, ainsi que de l'ensemble de vos colistiers ici, je l'espère, une intention que ça va déboucher sur quelque chose de concret et d'équitable. Mais quand j'entends équitable, j'entends équitable sur le fond, c'est-à-dire que, moi aussi je suis d'accord pour qu'il y ait un débat d'idées, de fond, mais lorsque j'entends que M. le Président de Législation se réunit ou discute avec un ou deux Collègues de la question du pluralisme et qu'ensuite, il réunira une réunion pour en discuter avec la minorité, là déjà on dépasse le problème parce qu'on commence le débat de fond, sans l'opposant. *Alors moi je dis débat de fond du début à la*

fin. Je ne le crains pas, je ne pense pas que certains d'entre vous le craignent donc, allons-y jusqu'au bout, jouons le pluralisme jusqu'au bout, c'est tout ce que je demande.

M. le Président.- Monsieur LICARI, je vous en prie.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai dû vraiment très mal m'exprimer tout à l'heure, je ne me suis pas réuni avec un ou deux collègues, j'ai essayé de mener une réflexion personnelle, aidé par certains juristes qui ne font pas partie du Conseil National, pour pouvoir précisément faire avancer les choses, ne pas perdre notre temps en palabres et fournir un projet de texte au groupe de travail, une fois qu'il serait réuni.

Malheureusement, je n'ai pas disposé d'assez de temps pour mener à bien ce projet, ou ce pré-projet si vous voulez. Je ne me suis jamais réuni avec aucun Conseiller National - je pense que tout le monde peut en témoigner ici - pour parler du Règlement intérieur.

Donc Madame PASQUIER-CIULLA, avant de faire des procès d'intention que vous imputez souvent aux autres, réfléchissez.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Je n'ai fait aucun procès d'intention, j'ai livré certaines vérités. Ceci dit, je prends acte de cette correction.

M. le Président.- Monsieur MARQUET, vous avez la parole.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Madame PASQUIER-CIULLA, je partage entièrement tout ce que vous venez de dire mais je suis obligé quand même de réagir sur quelque chose. C'est une réflexion que je me fais depuis que je suis tout petit, permettez-moi de vous dire cela, moi, je ne sais pas, j'ai la chance d'être dans un pays, je prends tout, je prends le bon et le mauvais. J'ai une profession, je reçois mes patients sans préjugé, etc... Je peux vous dire et je crois que M. CUCCHI sera d'accord avec moi, la Commission des Colonies de Vacances ou la Commission des Bourses d'Etudes, pour moi, ce n'est vraiment pas mineur.

Merci.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Je n'ai jamais dis que c'était mineur, j'y ai participé pendant cinq ans, avant vous, alors...

M. Bernard MARQUET.- On vous a proposé une ouverture démocratique et vous avez l'air de dire que c'était « menu fretin » pour vous.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, vous avez la parole.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

M. MARQUET a exprimé une partie de ce que je voulais dire. Quant au reste, je ne ferais qu'un constat : si vous avez dû attendre la modification de la Constitution et les différents débats que vous avez menés entre vous - et je n'en doute pas, ils ont dû être houleux - sur la modification de la loi électorale qui crée une ouverture démocratique, dont il ne me semble pas que l'unanimité était faite dans votre ex-groupe, vous ne pouvez tout de même pas nous tenir rigueur ne n'avoir pas trouvé en même temps le temps de modifier le Règlement intérieur. Une fois de plus, vous avez eu des intentions qui n'ont pas abouti à des résultats.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Je ne veux pas polémiquer, mais j'ai l'impression que je dois être comme mon confrère LICARI, je dois mal m'exprimer ce soir aussi, parce que vous ne m'avez pas comprise.

Reprenez la chronologie. Chronologiquement, avant de modifier la loi électorale, qu'est-ce qui a été modifié ? La Constitution, qui a généré de longs et houleux débats, je vous l'accorde. Pour le reste je considère que ce sont des procès d'intention et je vous laisse la responsabilité de vos propos.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Il me semble que pour créer une nouvelle Commission, il faut attendre une nouvelle année. Donc, la Commission que vous avez créée a eu au moins un an pour se réunir. Alors, vous êtes quand même obligée de reconnaître, qu'en un an, vous n'avez rien fait. Vous n'allez donc pas reprocher à M. LICARI, avec tout le travail qu'il a, en quelques mois de n'avoir pu rien faire ! C'est tout ce que je voulais dire.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- *Mais je n'ai rien reproché à M. LICARI ! J'ai reproché à l'ensemble de la majorité d'avoir supprimé cette Commission qui*

avait son utilité puisqu'aujourd'hui, on en rediscute, c'est tout. C'est vous qui polémiquez, pas moi.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais m'instituer avocat de M. LICARI. Vous lui reprochez de se réunir avec une ou deux personnes, voire un ou deux Conseillers, pour parler d'un sujet qu'il va traiter en groupe, mais pourquoi le lui reprocher, cela relève d'un souci de réalisme et d'efficacité. Est-ce que vous vous engagez à ne pas parler avec un de vos Collègues d'un problème que vous allez traiter au Conseil National ou dans un groupe ? Cela me paraît ubuesque et puis, quant à l'accouchement dans la douleur, rassurez-vous, ce sont les racines amères qui donnent les fruits doux.

M. Claude BOISSON.- Une petite plaisanterie d'abord. Je voudrais remercier l'opposition de ses interventions car c'est une manière de plus de prouver au Conseil de l'Europe qu'il y a bien de la démocratie dans notre Assemblée.

D'autre part, une autre petite anecdote : pour ceux qui l'ignorent, dans le groupe majoritaire, notre cher Collègue SPILLOTIS-SAQUET est professeur d'arts martiaux. Je pense que nous pourrions organiser un stage de « Budo », car je voudrais dire à Mme PASQUIER-CIULLA qu'en ce qui me concerne, ayant pratiqué personnellement les arts martiaux, je ne suis absolument pas animé d'un quelconque sentiment de vengeance. Et lorsque tous nos collègues auront appris qu'en philosophie le premier principe du « Budo », c'est d'avoir des armes pour se défendre et de ne pas attaquer, ne nous attaquez pas, sinon on se défendra.

M. Claude CELLARIO.- Simplement une pointe d'humour : vous avez dit que pendant cinq années, vous avez fait partie de la Commission des Colonies de Vacances, j'estime que vous avez l'expérience, et j'ose espérer que l'année prochaine, vous la demanderez.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Pardon, que voulez-vous que je demande l'année prochaine ? L'expérience ou la Commission des Colonies de Vacances ?

(Rires).

M. le Président.- Pour que nous puissions avancer sur ce point, Madame PASQUIER-CIULLA, vous êtes une femme politique, donc je vous considère, par définition, comme une femme responsable. Vous avez été en 1998 candidate sur une liste qui s'appelait la liste de l'UND et je ne peux pas imaginer que vous n'étiez pas solidaire de son programme, de son action. Or, vous saviez très bien, en 1998, comment la minorité avait été traitée dans ce Conseil National et ça, je crois qu'il faut quand même le rappeler. Moi, je considère que jusqu'à ce que vous ayez quitté ce mouvement, c'est-à-dire après votre défaite commune aux dernières élections, vous en avez été solidaire dans toutes ses actions et dans tout son programme. D'ailleurs, l'autre soir, un de nos Collègues vous demandait, parce que vous faites des interventions depuis l'élection au nom du Parti Monégasque qui n'était pas présent aux élections nationales, quels étaient les motifs qui vous ont amenée à quitter l'UND et le RPM. Peut-être alors que vous avez découvert, lorsque vous êtes devenue la minorité, que, effectivement, cette formation ne défendait pas le pluralisme et la minorité. Je ne sais pas, en tous les cas, vous ne vous êtes jamais expliquée dans cette enceinte, donc ce serait quand même intéressant que vos collègues sachent ici pourquoi vous avez quitté l'UND et le RPM, parce que nous ne le savons pas et peut-être y a-t-il des raisons de fond qui nous intéressent ?

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- *Ecoutez, Monsieur VALERI, vous n'avez qu'à lire la presse, parce que je l'ai déjà expliqué dans la presse.*

M. le Président.- Alors, nous n'avons pas bien compris.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Eh bien, relisez-la, parce que j'ai très bien expliqué pourquoi j'ai quitté le RPM.

M. le Président.- Parce qu'il a perdu les élections, c'est ça la raison ?

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- *Si c'est ce que vous pensez, vous êtes libre de penser ce que vous voulez. Je l'ai fait pour les raisons que j'ai déjà explicitées, je ne pense pas que ce soit ici l'enceinte et l'endroit pour parler de tout cela, nous travaillons sur le Budget de l'Etat...*

M. le Président.- Vous parlez toujours au nom d'un Parti qui n'était pas présent aux dernières élections et dont nous ne savons pas pour quelle raison il a été créé, donc on aimerait bien le savoir.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- *Je vous renvoie à la lecture de la presse, si vous voulez j'amènerai les quotidiens, je vous en ferai cadeau et puis vous les encadrerez, vous en ferez ce que vous voulez.*

En ce qui me concerne, maintenant je constate que j'ai amorcé un débat...

M. le Président.- Je vous signale que vous m'avez interrompu, ce que moi je ne fais jamais, parce que vous n'avez pas le sens du respect de l'autre et je n'ai pas terminé mon intervention. Alors je vous redonne, si vous voulez, la parole et après vous me permettrez, moi aussi, de pouvoir m'exprimer, mais sans que vous m'interrompiez.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Je vous en prie, terminez.

M. le Président.- La deuxième chose que je voulais vous dire, c'est que nous ne considérons pas, bien évidemment, les droits de la minorité, comme la dernière roue de la charrette. Là, vous nous faites un procès d'intention parce que, nous vous le redisons ce soir, nous nous sommes engagés, et nous le confirmons, à ce qu'un groupe de travail mette en place ce que l'ancienne majorité n'a pas fait, c'est-à-dire des règles qui protègent effectivement le travail et les droits de la minorité au sein de ce Parlement. Ce n'est pas la dernière roue de la charrette. Il y aura énormément de points du programme de l'UPM que nous n'aurons toujours pas eu le temps d'aborder début janvier car nous avons cinq ans pour cela et pourtant ce point-là va y figurer. Donc, vous voyez que, comme on a encore quatre années dans la législature, c'est loin d'être la dernière roue de la charrette que la défense des droits de la minorité.

Je voudrais aussi rappeler, pour l'information de tous, que de très nombreuses lettres que je reçois en tant que Président du Conseil National sont diffusées aux vingt-trois autres Conseillers Nationaux, y compris aux élus de la minorité, ce dont je ne bénéficiais pas lorsque j'étais dans la minorité à l'époque, avec six autres élus. Je vous rappelle aussi que nous vous avons associée à tous nos voyages officiels à l'étranger, ce qui n'avait jamais été le cas du temps où nous étions la minorité. Vous êtes venue, par exemple, à l'Assemblée Nationale

à Paris, je crois que cela démontre notre esprit d'ouverture. De toute manière, les Monégasques savent très bien où se situe l'esprit d'ouverture et dans quelles formations politiques.

J'ajoute une dernière chose qui est importante néanmoins. C'est que la démocratie, vous avez raison, vous en défendez un des deux piliers : le droit de la minorité, c'est-à-dire le respect de ceux qui ont perdu les élections, leur donner la parole, qu'ils aient des élus pour exprimer les idées qui sont celles de leurs électeurs. L'UND et le RPM ne l'avaient pas découvert jusqu'aux élections de 2003. Mais il y a un deuxième pilier, Madame PASQUIER-CIULLA, de la démocratie et celui-là je veillerai à ce qu'il soit autant défendu que l'autre : c'est le droit de la majorité, de ceux qui ont gagné les élections, c'est-à-dire ceux qui ont la confiance de la majorité des électeurs, à diriger le Conseil National. Il est clair, à moins que l'on ne change de régime, que ce n'est pas la minorité qui, demain, nous dira ce que nous devons faire et qui dirigera ce Conseil National. Cela, je tenais aussi à le rappeler parce que, ne prenez pas notre esprit d'ouverture et notre attachement à la démocratie et au pluralisme pour de la faiblesse, nous sommes, jusqu'à la fin de cette législature, choisis par le peuple monégasque à près de 60 % pour diriger ce Conseil et c'est bien la majorité qui le dirigera comme nous l'entendons.

Monsieur Jean-Joseph PASTOR voulait intervenir. Je vous en prie.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Merci, Monsieur le Président.

Non, je ne voulais pas intervenir parce que pour moi, la campagne électorale est maintenant terminée ; mais je ne peux pas laisser passer ce que vous avez dit, Monsieur le Président, en affirmant que cette année, le Conseil National a travaillé, alors que les autres années le Conseil National avait moins travaillé.

Je tiens à vous faire savoir que depuis trente cinq ans que je suis au Conseil National, je n'ai pas cessé de travailler et la meilleure preuve, c'est que l'UND, puisque j'en fais partie depuis le début, a toujours eu la confiance des Monégasques et tous les cinq ans, les Monégasques nous ont élu pour siéger au Conseil National. Donc, ou le Conseil National avait la légitimité populaire, ou alors, bien entendu, selon vous il faut penser que le corps électoral n'était pas d'une maturité suffisante pour avoir un bon jugement.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est que vous parlez toujours de l'UND qui vous a trahi ; mais

je tiens à vous rappeler qu'en 1988, les élus actuels, MM. VALERI, BOISSON et CELLARIO, avez été élus sur la liste de l'UND et pendant cinq ans, vous avez eu droit à tous les postes de Président de Commission, etc.. Ensuite, vous avez quitté l'UND, c'était votre choix, vous l'avez suffisamment expliqué. Pour ma part, je prendrai dorénavant la parole pour parler au nom des 2.000 électeurs qui nous ont fait confiance. Bien entendu, je serai toujours respectueux de la fonction de Président du Conseil National, lequel dirige les débats.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen. A partir d'une intervention que l'on peut comprendre - et je crois Madame PASQUIER-CIULLA, que vous aviez déjà toutes les garanties avant votre intervention, nous nous étions engagés à ce que ce groupe de travail soit mis en place - je crois qu'on est en train de revenir à des choses pas très intéressantes et de déraper, parce que je pense au fond que ce ne sont pas ces sujets-là, qui passionnent les Monégasques. Alors si vous voulez bien, nous allons passer à autre chose, nous remettre au travail tous ensemble pour réfléchir aux problèmes de la Principauté et pour essayer, avec le Gouvernement, d'y apporter des solutions. Donc on arrête là. Je sais qu'il y a des Collègues qui voulaient continuer sur ce sujet, mais je pense franchement - Monsieur CELLARIO, une dernière intervention - qu'on va passer à autre chose, j'espère que certains ne veulent pas volontairement nous entraîner sur ces sujets-là et nous avons tellement d'autres choses plus constructives à faire pour Monaco.

M. Claude CELLARIO.- Monsieur le Président,

Simplement un mot, Monsieur le Président, pour répondre à mon Collègue PASTOR. Rappelons la vérité : nous avons été exclus. C'est ça la vérité et ce n'est rien d'autre. Nous avons été exclus au bout d'un an, donc il ne faut pas dire que nous avons été Président de Commission, etc.. Moi, je n'ai jamais été rien du tout. J'ai toujours considéré que, pendant ces cinq années-là, j'étais la dernière roue de la charrette. Ceci dit, moi qui ai participé cinq ans au Conseil National entre 1993 et 1998 et qui y participe maintenant, je peux l'affirmer, c'est la nuit et le jour.

M. le Président.- Et puis, je dirai que les histoires du passé ont été tranchées, la campagne électorale est terminée, et Monsieur PASTOR le disait aussi, je crois que les Monégasques ont tranché à une majorité très large. Aujourd'hui, ils ont envie que nous regardions devant nous et pas derrière nous.

Donc, nous sortons de ces débats du passé.

M. Jacques RIT.- Juste une remarque susceptible d'échauffer les esprits : à propos des esprits, pour plagier Mme PASQUIER-CIULLA, j'espère que les esprits battus ne deviennent pas des esprits frappeurs, parce que nos nuits seront probablement difficiles à vivre.

A côté de cela, un mot. Je suis heureux de voir que le plus chétif d'entre nous, Jean-Pierre LICARI, a trouvé des défenseurs. Cela aussi me fait éperdument plaisir, alors j'en viens à cette très brève intervention qui était destinée à M. le Ministre d'Etat.

Lors des débats qui ont précédé le vote du Budget Rectificatif 2003, j'avais exprimé le souhait des parlementaires élus PFM de voir porter au Budget de l'Etat un article « Traitements Attachés Parlementaires » et leur demande faite au Gouvernement d'une prise de position sur ce sujet.

Au moment des séances Budgétaires du Primitif 2004, je précise que nous n'avons pas reçu de réponse. Je souhaiterais Monsieur le Ministre, connaître la position du Gouvernement sur ce point. Naturellement dans le cadre d'une remise à jour du Règlement intérieur, cela va sans dire.

M. le Président.- On laisse le Gouvernement répondre.

Monsieur Jean-Charles GARDETTO, vous voulez intervenir sur le Conseil National ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Absolument, Monsieur le Président.

Un sujet sensible concernant le Conseil National.

M. le Président.- Est-ce qu'on laisse le Gouvernement répondre à la question de M. Jacques RIT ? Pour la clarté des débats, je pense que c'est mieux.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Je crois que, sur les Attachés Parlementaires, j'avais répondu déjà au moment du Budget Rectificatif, que l'affaire méritait d'être étudiée. Mais, je comprends, vous l'avez d'ailleurs dit vous-même, que c'est aussi lié à la modification de votre Règlement intérieur. Je veux dire qu'il n'y a pas de position de principe arrêtée de la part du Gouvernement. Le Gouvernement est ouvert à ce qui peut faciliter les travaux du Conseil National.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur GARDETTO, c'est à vous.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Vous faisiez référence, tout à l'heure, à des piliers de la démocratie et j'entends alors, c'est pain béni, que le Ministre d'Etat est ouvert à tout ce qui peut faciliter le travail du Conseil National. Vous allez comprendre pourquoi je suis satisfait d'entendre ça. Parce que, Monsieur le Ministre, contrairement aux autres Parlements des nations démocratiques, le Conseil National n'a aucune autonomie budgétaire, ni aucune autonomie de son personnel. Ainsi, toute dépense doit-elle avoir au préalable été autorisée par le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et, en ce qui concerne notre personnel, nous sommes intégrés à la Fonction Publique de l'Etat. Notre Parlement se voit donc traité comme un simple Service de l'Administration sous l'autorité et la dépendance du Gouvernement. Ainsi, force est de constater que le pouvoir exécutif peut limiter l'action du pouvoir législatif en se réservant de lui attribuer ou de lui refuser les crédits et le personnel nécessaires à son action selon son bon vouloir ou l'opportunité politique. Il s'agit là, bien sûr, d'une atteinte manifeste au principe de séparation des pouvoirs. C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous vous demandons le plus expressément possible, de nous soumettre, au plus tôt, un projet de loi consacrant l'autonomie du Conseil National tant en termes de budget que de personnel, bien évidemment avec des passerelles avec la Fonction Publique de l'Etat. Je profite de cette remarque pour la compléter en disant que, compte tenu des projets ambitieux et nombreux du Conseil National en ce qui concerne les changements législatifs, eh bien, il serait fort bienvenu que nous puissions avoir une augmentation de la ligne des crédits d'études qui est fort utile à tous les conseillers puisque nous avons effectivement besoin de nous faire assister de consultants extérieurs. Je vous remercie.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, d'abord sur le dernier point : je me permets de vous dire, Maître, que votre observation est un peu mal venue puisque un des crédits additionnels, inscription effectuée sur le siège, concerne précisément les « Missions et Etudes du Conseil National ».

M. Jean-Charles GARDETTO.- Davantage, Monsieur le Ministre, davantage.

(Rires).

M. le Ministre d'Etat.- Vous avez tout de même eu, à la suite de votre demande, une prise en considération positive qui illustre donc l'ouverture que j'ai, *a priori*, vis-à-vis de la facilitation du travail du Conseil National. En ce qui concerne l'existence éventuelle d'un budget séparé, débat que nous avons déjà eu au moment du Budget Rectificatif, je vous avais dit que je souhaitais obtenir des précisions de votre part. Je souhaiterais connaître les vues du Conseil National à ce sujet et le type de dépenses qu'il souhaiterait gérer, étant donné qu'il s'agit essentiellement de gérer une petite administration, qu'il ne s'agit pas de mener des actions et qu'il n'y a pas de programme vis-à-vis de l'extérieur. Je voulais savoir quelles étaient exactement vos demandes dans cette voie. En ce qui concerne le personnel, je ne sais pas si, au moment du Budget Rectificatif, j'avais pu évoquer cette question. Je l'avais fait en d'autres circonstances et j'avais cru devoir rappeler que ce n'est pas faire injure au Conseil National que de constater que son personnel est relativement réduit ; mais vous me direz que vous souhaiteriez l'avoir plus large etc... Mais on ne fait pas carrière lorsqu'on est fonctionnaire au Conseil National. Ce n'est pas une Administration, si vous voulez, une Fonction Publique qui offre des perspectives suffisantes à ceux qui y entrent. Donc, il y a une osmose nécessaire avec la Fonction Publique de l'Etat. Donc là aussi, il y a à examiner très sérieusement les situations pour savoir comment il peut vous être donné plus d'autonomie dans la gestion de votre personnel mais sans couper celui-ci du corps principal dans lequel, inévitablement, à un moment donné, il a à revenir.

M. le Président.- Monsieur Jean-Charles GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, j'accueille avec un certain optimisme ce que vous venez de dire, puisque cela me semble relever de l'esprit d'ouverture que vous évoquiez précédemment. Il est bien évident qu'on ne va pas ce soir sur le siège poser les différentes règles de cette autonomie, tant budgétaire qu'en matière de personnel. Ce que je vous demande - et je pense percevoir cette réponse, vous allez me le confirmer - c'est si vous êtes ouvert à accorder au Conseil National

cette autonomie que nous vous demandons. Après, il faudra en discuter les modalités, et cela, je suis bien conscient que ça relève de réunions de travail. Mais sur le principe, je crois percevoir, sauf si vous me dites le contraire, que vous êtes plutôt favorable à cette autonomie.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne vous dirai certainement pas le contraire, Maître, parce que je crois qu'effectivement, il y a lieu d'examiner la possibilité de donner au Conseil National plus d'autonomie dans le domaine de sa propre gestion et je dois dire que j'avais été personnellement sidéré lorsque j'ai reçu une lettre de votre Président qui concernait l'acquisition d'un téléphone portable. Je me disais vraiment comment se fait-il que le Conseil National ne soit pas en mesure de prendre ce type de décision tout seul ?

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir rappelé vous-même à quel point le Conseil National était dépendant des décisions du Gouvernement et de l'Administration pour des décisions relevant pourtant de son propre fonctionnement. Je crois qu'on peut être satisfait, en ce début de législature, des efforts qu'a acceptés de faire le Gouvernement, suite à nos demandes.

Monsieur GARDETTO, nous pouvons le confirmer ce soir, en matière d'organigramme du personnel, je vous rappelle qu'aujourd'hui, il y a vingt et un permanents qui travaillent dans ce Parlement. Il y en avait exactement quinze lorsque j'ai été élu Président du Conseil National, donc il est incontestable qu'un effort a été fait pour renforcer nos moyens. Le but est évidemment toujours le même : permettre à l'action du Parlement d'être plus efficace au service de la Principauté et de sa population. On a engagé une réflexion sur la construction d'un nouveau bâtiment destiné au Conseil National pour regrouper tous les permanents dans le même bâtiment – vous savez qu'aujourd'hui nous sommes sur deux sites – d'avoir une salle plus grande pour le public, d'avoir des bureaux pour les élus. Je suis le seul à avoir un bureau dans ce Parlement ; vingt-trois autres élus n'en ont pas. Là aussi, nous avons obtenu des garanties. Le futur bâtiment, dont le concours d'architectes doit avoir lieu prochainement, voilà encore un sujet aussi qui n'avait pas avancé depuis longtemps et que nous avons pu débloquenter puisque je me rappelle en avoir entendu parler pendant près de dix années dans les dernières législatures. Au niveau des indemnités, je n'y reviens pas, nous en avons longuement parlé : elles ont permis à chacun, en étant revalorisées et portées désormais à

2.520 € par mois, de se consacrer toujours plus à son travail de Conseiller. Nous parlons maintenant d'autonomie budgétaire. Je crois que tout ceci va dans le bon sens, celui d'un renforcement concret de l'efficacité du travail du Conseil National. Et je prends donc les déclarations de M. le Ministre d'Etat comme un signe positif en ce qui concerne l'autonomie budgétaire de notre Parlement.

Voilà, ce que je voulais dire.

Je vous en prie, Madame PASQUIER-CIULLA.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

C'est effectivement beaucoup plus intéressant que tout le reste. Je voudrais remercier Monsieur GARDETTO et Monsieur le Ministre d'Etat d'avoir donné cette réponse parce que c'est un sujet qui me tient à cœur depuis pas mal d'années, je crois que ça, personne ne pourra me l'enlever. L'autonomie du Conseil National, que ce soit en matière de gestion du personnel ou en matière financière, si nous pouvions l'amorcer, ce serait vraiment une très bonne nouvelle en ce qui me concerne et il me semble que c'est là, effectivement, pour rejoindre Maître GARDETTO, un des piliers de la démocratie, de garantir la séparation des pouvoirs.

M. le Président.- Donc, nous prenons rendez-vous avec le Ministre d'Etat dès la rentrée 2004, pour définir précisément ce que nous entendons par autonomie budgétaire.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre « Conseil National » ?

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est vrai que la soirée se poursuit mieux que ce qu'elle a commencé pour moi et c'est une bonne nouvelle. Bon, je vais devoir être, malheureusement, un peu moins optimiste. Je voudrais faire une intervention concernant l'informatique du Conseil National. Dès le début de mon mandat parlementaire, j'ai tout de suite été frappé par la faiblesse et l'inadaptation des ressources informatiques du Conseil National. Plus de six mois après, je dois dire que les choses sont en réalité pires que je ne les avais pensées au début, matériels hétéroclites et en nombre insuffisant, réseau interne manquant de puissance et de fonctionnalité, impossibilité de créer des adresses électroniques et des bases de données consultables de l'extérieur par les

élus, absence de certitudes quant à la confidentialité de nos documents, inadaptation du matériel et des applications aux besoins spécifiques de l'institution. Et enfin, délais d'intervention erratiques. C'est un constat de carences globales qu'il convient de dresser. Pour m'exprimer d'une autre manière, je dirai que notre informatique comporte aujourd'hui des éléments que nous n'avons pas demandés et qui nous sont nuisibles et, qu'en revanche, un certain nombre d'outils indispensables nous font complètement défaut. C'est que, présentement, le Conseil National dépend pour son équipement matériel et en logiciels informatiques, du Service Informatique du Ministère d'Etat. Il est donc traité à l'égal d'un Service administratif comme les autres, alors qu'au moins sur le plan déontologique, il n'est pas judicieux que l'informatique de l'organe du pouvoir législatif soit hébergé et administré par un service dépendant de l'exécutif. Les tâches du Conseil National sont spécifiques, il n'est sans doute pas d'entité du secteur public qui assure la rédaction et la mise en forme d'une aussi grande quantité de procès-verbaux. Par ailleurs, il dispose de son propre service pour la communication et les relations avec la presse. Quant aux élus, ils sont au cœur même de l'institution et ils sont loin de pouvoir y être physiquement présents en permanence. Le moindre des services que nous leur devons est donc de leur permettre, depuis leur domicile, l'accès aux documents dont ils ont besoin pour l'exercice de leur mandat et de leur donner la faculté d'échanger des informations en leur qualité d'élus et non pas comme pourrait le faire n'importe quel particulier. Les technologies modernes rendent ceci très aisé, et mentionnons-le également, assez peu coûteux. La plupart des Parlements, non seulement ceux des grands Etats ou des pays développés, mais même d'autres pays aux dimensions proches de la Principauté, ont mis en place de tels dispositifs. Le Conseil National ne dispose pas non plus d'un site Internet. L'ancienne législature ne s'était nullement préoccupée de cet outil pourtant indispensable à la bonne information du public et à l'échange d'informations entre les élus et le corps électoral. Il est donc urgent de préparer ce que j'appellerais un plan informatique, ce que la Direction Générale a déjà amorcé du reste et je l'en remercie ; plan qui exprime les besoins du Conseil National en termes de matériels d'application et de services ainsi que le calendrier de mise en place. Si le Gouvernement peut s'engager à ce que les services qui dépendent de lui concourent à la réalisation de ce plan dans des conditions compatibles avec le principe de séparation des pouvoirs, nous en serons très satisfaits. Sinon, je demande instamment, que dès l'exercice 2004, des moyens budgétaires soient dégagés pour que le Conseil National puisse recourir à un prestataire de service extérieur afin de mettre à niveau son système

informatique et de l'adapter à ses besoins. Ne pas donner au Conseil National des outils de travail efficaces et appropriés revient à ne pas lui permettre de jouer pleinement son rôle au sein des institutions de la Principauté et au service des Monégasques qui l'ont élu. C'est une évidence que je me vois malheureusement obligé de rappeler ce soir.

Merci.

M. le Président.- Comme vous l'avez dit vous-même, Monsieur CUCCHI, une étude a été réalisée par notre Direction Générale et le Ministre d'Etat nous a répondu : la finalisation de cette étude est en cours pour justement donner les moyens informatiques nécessaires dès l'année prochaine, à notre Parlement. Je suis certain que Monsieur le Ministre va le confirmer. Monsieur le Ministre, souhaitez-vous répondre à M. CUCCHI ?

M. le Ministre.- Oui, j'attends le plan que vous avez établi. Très franchement, je découvre le problème. Je reconnais parfaitement qu'il peut exister. Simplement, j'ai besoin d'avoir un document de votre part exprimant vos besoins et comment ça se matérialise.

M. Jean-Michel CUCCHI.- En fait, pour être très précis, je voudrais savoir, dans le cas où il ne vous serait techniquement pas possible de nous assurer que le Service Informatique de l'Etat puisse répondre non seulement à nos besoins spécifiques, mais également assurer l'indépendance et l'absence d'inter-relation entre l'exécutif et le législatif, si vous seriez d'accord pour nous donner les moyens de recourir à un prestataire extérieur. Voilà, en fait la question.

M. le Ministre d'Etat.- J'enregistre votre question. Je ne peux pas vous donner la réponse parce que vous-même, vous vous placez dans une hypothèse.

M. le Président.- Je sais que nous sommes en cours de discussion. Notre Directeur Général me confirme qu'une réunion est prévue le 8 janvier 2004, suite à la demande du Conseil National, entre le Directeur Général auprès de la Présidence du Conseil National et le Secrétaire Général du Ministère d'Etat, pour justement faire le point sur les problèmes informatiques et étudier les solutions appropriées.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je voudrais juste ajouter quand même un point, c'est que ô combien important ce sujet peut être, il n'a jamais été évoqué en séance privée et je voudrais quand même que vous reconnaissiez qu'il n'est possible au Gouvernement de prendre position sur des sujets qui n'ont pas été préparés comme cela.

M. Jean-Michel CUCCHI.- C'était juste pour savoir s'il y avait une opposition de principe sur le fait qu'éventuellement, nous puissions demander le recours à une société prestataire extérieure si le besoin s'en faisait sentir.

Le Directeur Général.-

Chap. 2 - CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL.

202.010 - Frais de personnel.....	196.000
202.030 - Frais de fonctionnement	53.600
202.060 - Frais propres à l'activité du service.....	26.700
	276.300

M. le Président.- Y-a-t-il des interventions ?
Madame PASQUIER-CIULLA, je vous en prie.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Nous venons de le démontrer au cours de nos débats parlementaires, nous faisons bien plus souvent part de notre mécontentement que de notre satisfaction. Alors, je souhaitais déroger à cette tradition et souligner que *le Conseil Economique et Social nous donne un bel exemple de maîtrise des dépenses au regard des sommes inscrites à son budget : 276.300 €*. J'ai remarqué, en plus tout à l'heure, qu'il y avait une ligne qui venait au crédit, donc il faut déduire de cette somme, une somme de 60.000 €, par rapport à un travail important accompli pour le pays et je souhaitais le souligner.

Le Directeur Général.-

Chap. 3 - CONSEIL D'ETAT.

203.030 - Frais de fonctionnement	21.000
---	--------

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Au vu de l'étude, on verra.

M. le Président.- Le principe est acquis que nous allons rechercher ensemble les meilleures solutions, le 8 janvier, lors de la réunion déjà programmée.

Je vais à présent mettre au vote ce chapitre premier.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Le Conseil National tout entier s'associe bien volontiers à ces paroles. Nous avons eu l'opportunité de le dire à d'autres occasions. Le Conseil Economique et Social est une Assemblée très utile, elle fait un très bon travail et vous avez raison de le dire, pour des sommes budgétaires très limitées.

Je mets à présent aux voix ce crédit.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Pas d'interventions ? Je mets donc ce crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 4 - COMMISSION SUPERIEURE DES COMPTES.

204.030 - Frais de fonctionnement	<u>120.420</u>
---	----------------

M. le Président.- Je mets ce crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général. -

Chap. 5 - COMMISSION DE SURVEILLANCE DES O.P.C.V.M.

205.030 - Frais de fonctionnement	<u>53.700</u>
---	---------------

M. le Président.- Je mets ce crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général. -

Chap. 6 - COMMISSION DE CONTROLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES.

206.010 - Frais de personnel.....	278.000
-----------------------------------	---------

206.020 - Frais d'études et formation	21.000
---	--------

206.030 - Frais de fonctionnement	<u>56.600</u>
---	---------------

<u>355.600</u>

M. le Président.- Je mets ce crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général. -

Chap. 7 - COMMISSION DE SURVEILLANCE DES SOCIETES DE GESTION.

207.030 - Frais de fonctionnement	<u>42.700</u>
---	---------------

M. le Président.- Je mets ce crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général. -**

Chap. 8 - CONSEIL DE LA MER.

208.030 - Frais de fonctionnement	<u>14.400</u>
---	---------------

M. le Président.- Je mets ce crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

SECTION 3 - MOYENS DES SERVICES

a) MINISTERE D'ETAT

Chap. 1 - MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL

301.010 - Frais de personnel.....	1.993.000
301.020 - Frais d'études et formation	45.000
301.030 - Frais de fonctionnement	518.000
301.040 - Achat et entretien matériel.....	<u>43.000</u>
	<u>2.599.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses demande la parole.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention portera sur le dépôt légal qui est géré par le Ministère d'Etat, c'est pour cela qu'elle intervient à ce moment du débat. La loi monégasque sur

le dépôt légal est très ancienne et ne concerne que le support papier (livres, revues, cartes postales, photos). Les éditeurs sont dans l'obligation de déposer deux exemplaires de chaque ouvrage au Ministère d'Etat qui doit ensuite en transmettre un exemplaire à la Bibliothèque Louis Notari.

Le service du dépôt légal à Monaco est une véritable catastrophe. Il accumule toutes les insuffisances qu'il est possible d'accumuler.

Insuffisances législatives puisque la loi n'a plus été actualisée depuis des dizaines d'années et ne tient bien sûr pas compte de tous les nouveaux supports d'édition. Insuffisances dans l'application de la loi puisque nous l'avons vu en séance privée, il n'existe aucun fonctionnaire chargé de faire appliquer la loi sur le dépôt légal, pas plus, bien sûr, qu'il n'existe de fonctionnaires chargés d'archiver, de trier, de conserver les volumes déposés. Insuffisances matérielles enfin dans l'organisation, le stockage, la conservation, et l'archivage. On nous a parlé en séance privée des caves de la Villa Lamartine où les ouvrages seraient stockés on ne sait trop dans quelles conditions. Sait-on seulement si tous les ouvrages déposés par les éditeurs sont bien stockés dans ces caves ?

C'est un véritable gâchis !

Ce dépôt légal, outre sa fonction administrative, devrait représenter un des grands pôles de conservation de notre patrimoine.

Il y a eu, et il y a encore à Monaco, une activité importante d'édition, avec des noms célèbres, avec des ouvrages luxueux et prestigieux.

Il faut donc que le Gouvernement prenne des mesures urgentes :

- présenter bien sûr au Conseil National une nouvelle loi,
- se doter de nouveaux moyens de stockage et d'archivage des ouvrages,
- engager du personnel pour contrôler l'application de la loi mais aussi pour archiver les ouvrages et veiller à leur bonne conservation.

Le Conseil National et très attaché à tous les aspects touchant à la conservation de notre patrimoine et le dépôt légal est à nos yeux un élément essentiel de cette conservation.

Nous demandons donc au Gouvernement de prendre dès l'année 2004, toutes les mesures nécessaires pour que le dépôt légal monégasque soit enfin digne de notre pays.

M. le Président.- Merci, Monsieur BORDERO.

Souhaitez-vous continuer sur ce sujet, Monsieur MARQUET ? Nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je comptais, durant ces débats, faire une remarque générale sur le patrimoine. Mme Michèle DITTLLOT a

déjà évoqué dans sa déclaration générale certains aspects. J'avoue que, durant les séances privées avec le Gouvernement, nous avons appris un certain nombre de choses. Et il est évident qu'au niveau de la valeur marchande, cela ne semble pas représenter grand-chose. Nous avons une politique de prestige, même au niveau de tout ce qui est art et culture, mais je suis profondément attaché, personnellement, à ce patrimoine monégasque. Il y a eu des choses qui ont été faites dans le passé, je pense notamment aux expositions qui avaient été faites pour le 700^{ème} Anniversaire de la Dynastie des Grimaldi. Nous avons fait appel aussi au public. Il semblerait que nous soyons le seul pays au monde où nos caves et nos greniers recèlent le patrimoine national. Même au niveau de l'Etat, nous apprenons avec stupeur, en 2004, qu'on est en train de faire des inventaires et que des œuvres auraient peut-être disparu, qu'elles ne sont pas assurées, etc... Comme nous avons entendu parler d'un futur pôle muséal où serait peut-être mis un Musée des Arts et de la Culture et c'est quelque chose d'important pour nous, ce sont nos racines. Je voudrais donc demander avec insistance et fermeté au Gouvernement de peut-être prévoir une petite place, comme tous les pays, un Musée national où il n'y aurait pas simplement une donation de poupées, mais qui pourrait raconter à nos enfants, à nos petits-enfants, aux résidents de la Principauté et peut-être aux visiteurs étrangers, toute la richesse artistique et culturelle et même de folklore de notre pays ?

Je pense que ça pourrait peut-être intéresser des personnes de savoir que sur ce Rocher, depuis plus de 700 ans maintenant, il existe un pays avec une population.

Mon père avait fait des recherches, et à titre d'anecdote, je sais que les Marquet se sont arrêtés sur le Rocher quand les Papes sont venus en Avignon. C'est peut-être pour cette raison que je suis très sensible à cela, même si je reconnais volontiers à M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur que cela n'a peut-être pas une valeur que peuvent avoir des œuvres d'art moderne ou des œuvres historiques, mais je pense que les Monégasques y sont très profondément attachés, je ne sais quoi penser d'un pays, nous l'avons dit lors de tous ces débats, qui traite comme cela ses anciens, sa jeunesse et a dans ses caves poussiéreuses un patrimoine qui est là, qu'il n'y a pas besoin d'acheter, qu'il n'y a pas besoin de chercher, qui est là. Le bon sens dit que peut-être, on peut lui réserver une petite place et je pense que je reviendrai là-dessus à l'avenir. Mais je demande au Gouvernement d'un peu réfléchir à cela.

Merci.

M. le Président.- Donc deux sujets, deux questions bien distinctes, le dépôt légal et la défense du patrimoine architectural et artistique. On écoute le Gouvernement sur ces sujets.

Mais d'abord, Madame POYARD-VATRICAN, vous souhaitez intervenir, je vous en prie.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Juste un petit détail pour compléter l'intervention de M. BORDERO, concernant le dépôt légal et la loi qu'il faudrait modifier. Je veux donc demander au Gouvernement qu'il n'oublie pas que le dépôt légal concerne également les images.

Merci.

M. le Président.- Sur ces sujets, Madame PASQUIER-CIULLA, je vous en prie.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Non, c'est une autre question au Gouvernement sur le Ministère d'Etat, Secrétariat Général. Je peux la poser après. C'est comme vous voulez.

M. le Président.- C'est mieux. Comme ça, nous finissons un dossier et puis nous en ouvrons un autre, c'est plus logique pour la clarté du débat.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, vous avez donc deux questions sur le dépôt légal et la défense du patrimoine.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Bien, ce sont deux questions différentes. M. BORDERO, avec beaucoup de raison, a parlé du dépôt légal au moment où l'on traite du chapitre du Ministre d'Etat puisque le Département de l'Intérieur, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, n'est pas celui qui reçoit le dépôt légal. C'est le Ministère d'Etat. Je crois que le Département de l'Intérieur est tout prêt à prendre ses responsabilités mais jusqu'ici, les documents ne passent pas par le Département de l'Intérieur.

Par contre, le Département de l'Intérieur a préparé un projet de loi portant sur le dépôt légal, comme je l'ai déjà dit en séance privée, prévoyant des sanctions car actuellement le régime sous lequel nous vivons ne prévoit pas de sanctions. Pour que ce dépôt légal vive, il faut bien sûr qu'il y ait des fonctionnaires qui en

soient chargés et qui peuvent, le cas échéant, sanctionner.

Sur le plan de la conservation du patrimoine, nous sommes tous très attachés à la conservation du patrimoine parce qu'en défendant et en conservant le patrimoine, nous défendons notre histoire. Cette histoire est retracée à travers différents documents, différentes formes. Il n'y en a pas une qui est meilleure qu'une autre. Notre devoir est de défendre tous les supports qui rappellent l'histoire de Monaco. Je rappelle que, depuis trois ans, j'ai entrepris l'inventaire de ce que nous possédons car il était normal, effectivement, que cet inventaire soit dressé et nous nous attachons maintenant à faire en sorte que tous les spectacles qui se déroulent en Principauté, donnés par les entités culturelles, soient soit filmés soit enregistrés. Car là aussi, ce que nous enregistrons aujourd'hui sera l'histoire de demain. Nous attachons la plus grande importance à la préservation et à la conservation des supports historiques.

M. Bernard MARQUET.- Je voulais vous remercier d'avoir fait ce travail d'inventaire qui n'avait pas été fait avant vous. Je vous en rends grâce. Nous savons aussi que, avec Radio Monte-Carlo, il y avait beaucoup d'œuvres enregistrées. Avec Télé Monte-Carlo, je sais que, par exemple, tous les Grands Prix avaient été enregistrés mais je crois que c'est la S.A.M.I.P.A. qui a récupéré tous ces documents. C'est un peu dommage que tout ce patrimoine soit dispersé.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Non, non. Là, actuellement, les Archives Audiovisuelles font aussi l'inventaire de tout ce qui existe afin d'en garder des traces, de savoir où sont ces documents, et lorsque c'est possible, de les rapatrier.

M. Bernard MARQUET.- Mais vous avez tout à fait raison et je vous remercie d'avoir fait l'inventaire parce qu'il faut bien commencer par là, mais je souhaiterais que l'on envisage, une fois que tous ces inventaires seront faits, de pouvoir exposer de manière tournante tout ce patrimoine que nous ont laissé tous nos anciens et je vous en remercie par avance.

M. le Président.- Sur le dépôt légal, ça vous satisfait, Monsieur BORDERO ? Pouvons-nous continuer ?

M. Alexandre BORDERO.- Si une loi sur le dépôt légal est en préparation, j'espère qu'elle arrivera

rapidement sur le bureau du Conseil National. Par contre, ce qui m'inquiète plus que la loi, qui est toujours facile à rédiger, enfin pas facile mais disons faisable, c'est le stockage des ouvrages puisqu'il semblerait que l'édition à Monaco était très importante par le passé. Normalement, nous devrions avoir des milliers et des milliers d'ouvrages stockés mais nous ne savons pas où ils sont stockés, ni dans quelles conditions. Parce que j'ai eu l'occasion de visiter les étages et le sous-sol de Louis Notari et ce n'est pas brillant, alors je ne sais pas à la Villa Lamartine dans quel état sont les caves... Le support papier est quand même un support fragile et je suis très inquiet sur le stockage de tout ce patrimoine historique.

M. le Président.- Nous pouvons passer, toujours sur ce chapitre, à une autre question.

Mme PASQUIER-CIULLA, je vous en prie.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais remercier le Gouvernement de l'amélioration constante de la mise en ligne sur Internet du Journal de Monaco, car nous avons vu récemment que les débats étaient venus s'ajouter et un certain nombre d'annonces légales. Mais, je pense qu'il y a encore une amélioration à faire sur le sujet, notamment en terme de recherche d'informations et de transparence. Je pense, en effet, et je suis déjà intervenue sur le sujet par le passé, aux informations qui concernent les sociétés commerciales, qui ne sont accessibles, malheureusement, que par minitel et dont une grande partie – et non la moindre puisqu'il s'agit des informations qui sont relatives à la santé financière de ces entreprises, à savoir les faillites etc... – sont toujours indisponibles sur le site minitel. Parallèlement, les annonces légales en matière de faillite sont publiées au Journal Officiel ; alors je me demandais s'il n'était pas possible de grouper cela sur Internet et de mettre en ligne les informations sur les entreprises en ce qui concerne ce que nous allons appeler l'extrait « *K bis* », l'extrait du répertoire du commerce et, parallèlement, pour la même entreprise, qu'un tiers puisse être informé de sa situation financière, liquidation de biens... Ce n'est pas qu'en tant que professionnels, bien que ce soit une information qui soit très utile aux professionnels, qu'ils soient économiques, juridiques ou commerciaux, je pense que c'est également une information qui est importante pour le *quidam*, notamment pour avoir des renseignements sur ses créanciers ou autres et éviter peut-être de faire de mauvaises affaires ou de faire de mauvais choix.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances va vous répondre.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je vais regarder cette question. Je vous tiendrai au courant.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO a la parole.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais juste emboîter le pas à M^e PASQUIER-CIULLA. Puisque nous sommes sur le sujet d'un site Internet à connotation juridique, je voudrais simplement évoquer un site qui est très pratique, qui s'appelle « Légifrance.fr » qui contient tous les textes et la jurisprudence de la France et je pense que ce serait très opportun d'avoir ce genre d'outil également en Principauté de Monaco.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Avant cela, il faudrait peut-être que toute notre jurisprudence soit bien publiée correctement avec les jugements de base, les arrêts d'appel, les arrêts de cassation qui vont avec...

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je pense que, dans la mesure où c'est dactylographié au fur et à mesure, le transfert sur une base de données pourrait se faire assez facilement.

M. le Président.- Bien, s'il n'y a plus d'intervention...

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je n'ai pas eu de réponse du Gouvernement sur cela. Est-ce que c'est quelque chose qui semble possible ?

M. le Ministre d'Etat.- Ecoutez, Maître, j'en prends note. Je pense que la collaboration de la Direction des Services Judiciaires est nécessaire, donc je me tournerai de ce côté-là.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je mets donc ce crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 2 - RELATIONS EXTERIEURES - DIRECTION.

302.010 - Frais de personnel.....	1.268.000
302.020 - Frais d'études et formation.....	41.800
302.030 - Frais de fonctionnement.....	110.000
302.040 - Achat et e	
ntretien matériel.....	700
302.060 - Frais propres à l'activité du service.....	245.500

1.666.000

adhésion et mesuré toutes les conséquences à long terme tant pour nous que pour les générations futures.

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Mme PASQUIER-CIULLA, je vous en prie.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat, je vous laisse répondre le premier.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Si cela peut vous rassurer, j'étais comme cela pendant les cinq années passées. Je me levais souvent.

En ce qui concerne le Conseil de l'Europe, je voudrais revenir sur la discussion qui s'est tenue en Séance Publique lors du Budget Rectificatif, au terme de laquelle, je le disais tout à l'heure, Jean-Joseph PASTOR ainsi d'ailleurs qu'un grand nombre de Conseillers UPM, ont fait valoir qu'il n'était pas question pour eux de modifier de manière substantielle notre système constitutionnel en vu d'adhérer au Conseil de l'Europe. *Vous-même, si ma mémoire est bonne, Monsieur le Président, vous avez indiqué que le Conseil de l'Europe devait nous accepter tels que nous étions mais vous avez ajouté qu'il fallait toutefois que le processus d'adhésion arrive à son terme. Compte tenu de ces déclarations, ma question s'adresse tant au Gouvernement qu'au groupe majoritaire : avez-vous envisagé la possibilité que le Conseil de l'Europe nous accepte comme nous sommes dans un premier temps, pour ensuite, après notre adhésion, solliciter des changements en profondeur que nous déclarons refuser aujourd'hui ? Quelle sera alors notre réaction ?* Par ailleurs, le Conseil de l'Europe, et là je demande confirmation plutôt au Gouvernement, n'a-t-il pas manifesté le souhait que la Principauté s'aligne sur les recommandations de l'O.C.D.E. en matière de pratique fiscale ? Si tel était le cas, la question qui se poserait alors serait de savoir si le jeu en vaut vraiment la chandelle. A ce stade du processus, la réponse du Parti Monégasque que je représente dans cette enceinte, est *adhérer oui, mais certainement pas avant d'avoir évalué le prix économique et institutionnel de cette*

M. le Ministre d'Etat.- En ce qui concerne le Conseil de l'Europe, je crois pouvoir vous rassurer. Bien sûr, nous évaluons les conséquences, non seulement dans l'immédiat mais à plus long terme, de ce que signifie une adhésion à cette institution. Et il est certain que dans la réponse que nous allons être amenés à lui faire maintenant très vite, puisque les échéances se rapprochent en ce qui concerne l'examen du rapport de la Commission Politique par l'Assemblée Parlementaire qui devrait venir fin janvier, nous spécifierons bien qu'il faut nous prendre comme nous sommes, vous l'avez vous-même dit. Ceci étant, il est vrai, et vous le savez parfaitement, qu'il y a un processus de suivi qui est censé accompagner d'autres développements ; mais de quels développements s'agit-il ? Là aussi, il faut annoncer la couleur. Il s'agit principalement de l'adhésion de Monaco à un certain nombre de conventions du Conseil de l'Europe. Je ne dis pas qu'aucune de ces conventions ne nous pose de problèmes, mais nous le spécifierons également dans la réponse avant que l'Assemblée Parlementaire ait à se prononcer.

En ce qui concerne les évolutions institutionnelles que vous avez implicitement évoquées, là, je crois que la réponse du Gouvernement a déjà été exprimée ; mais elle peut s'appuyer aussi sur ce que je comprends être la position du Conseil National qui se trouve être le principal concerné par d'éventuelles évolutions institutionnelles. Une révision constitutionnelle étant intervenue l'année dernière, nous ne pensons pas que beaucoup de pays pourraient envisager comme une situation normale d'avoir à modifier leur Constitution tous les deux, trois ans. Ce n'est pas une opération qui

se renouvelle à une aussi courte échéance. Voilà le type de réponse que nous allons faire.

En ce qui concerne maintenant la recommandation O.C.D.E, c'est vrai que c'est un des points qui est mentionné ; mais là aussi, il nous faut faire reconnaître clairement notre position. Je crois que l'essentiel est que nous disions les choses de manière claire, nette, précise dans la réponse que nous devons faire au Président de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, avant que cette Assemblée se prononce sur notre adhésion ; et c'est à elle d'en tirer les conclusions. Monaco ayant telle ou telle attitude, précisant qu'il n'est pas disposé à évoluer au-delà ou que telle convention lui fait difficulté etc... Est-ce que nous considérons au Conseil de l'Europe pouvoir l'admettre ? C'est à lui d'arrêter cette procédure, cette décision. Voilà, ce que je peux vous répondre à ce sujet pour le Gouvernement.

M. le Président.- En ce qui me concerne, ainsi que la majorité de cette Assemblée, nous nous sommes déjà beaucoup exprimés sur ce sujet, je vais donc être très bref. Vous l'avez rappelé lors du débat sur le Budget Rectificatif, la première chose à dire, une fois de plus, c'est qu'il n'y a pas le début d'une divergence entre le Gouvernement et le Conseil National sur cette importante question. Nous parlons vis-à-vis du Conseil de l'Europe, d'une même voix pour la Principauté et nous considérons, comme le Gouvernement, que la Principauté, depuis cinq années, a fait des efforts importants en matière constitutionnelle, nous l'avons dit. Nous avons eu, notamment, le renforcement des pouvoirs du Conseil National. En matière de loi électorale, le pluralisme est aussi la conséquence de cette demande d'adhésion au Conseil de l'Europe. Il y a aussi un certain nombre de projets de loi attendus par le Conseil de l'Europe qui sont en train d'être votés. Nous en avons d'ailleurs déjà votés quelques-uns, puisqu'il y avait parmi les demandes du Conseil de l'Europe une plus grande égalité pour les femmes et, notamment, la transmission de la nationalité par les mères naturalisées, c'est fait. Il y avait l'attente d'une plus grande égalité au sein du couple et nous avons modifié certains articles du Code civil, hier soir. Il y a la demande d'un certain nombre de ratifications de conventions. Monaco en a déjà ratifié certaines du Conseil de l'Europe, nous en avons déjà parlé. Il faut rappeler à ce stade que la critique est toujours facile. Il y a des gens qui, au fond, n'ont jamais été favorables à cette adhésion qui a été demandée, il y maintenant cinq ans par S.A.S. le Prince Souverain. Alors, c'est toujours facile de se servir d'un sujet comme celui-là pour effrayer, de trouver des arguments en jouant

sur l'ultra-nationalisme. Mais quelles sont les alternatives de ceux qui s'opposent à l'adhésion ? Qu'est-ce qu'ils nous proposent comme avenir ? Ils nous proposent de rester avec le Bélarusse comme seul Etat Européen non membre de cette Assemblée qui réunit toute les nations démocratiques. Est-ce que ceux qui s'opposent à cette adhésion, sans avoir vraiment le courage de le dire, imaginent les conséquences pour l'image internationale de la Principauté, si nous n'étions pas admis dans ce Conseil ? Alors, comme nous sommes positifs, constructifs, je le disais et je le redirai à chaque fois, nous allons y arriver, avec persévérance et détermination, nous sommes sur le point de convaincre les derniers réticents car vous savez que c'est très compliqué : cinq groupes politiques, une Assemblée Parlementaire, un Conseil des Ministres, des Commissions différentes, notamment celle des Affaires Politiques qui n'est pas toujours d'accord avec celle des Affaires Juridiques, des Rapporteurs qui ont changé... Bref, il est vrai que c'est compliqué. Mais réfléchir, on peut dire que nous avons eu le temps de réfléchir, parce que c'est vrai que ça fait cinq ans que nous réfléchissons ! Alors, je crois qu'à un moment, il faut arrêter de réfléchir. Pour nous, aujourd'hui, les choses sont claires. Nous devons être admis, sans nouveaux changements institutionnels. Je rappelle que j'ai écrit au nom de notre Assemblée, au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, il y a quelques semaines, pour lui dire une dernière fois, par écrit, de la manière la plus officielle possible, que nous estimions que la révision constitutionnelle de 2002 était pleinement satisfaisante, que le Conseil National ne souhaitait pas de pouvoirs supplémentaires, qu'il avait la légitimité démocratique et qu'il est donc bien placé pour parler au nom des Monégasques et qu'il ne fallait pas demander de nous donner de nouveaux pouvoirs dont nous ne voulons pas. Je crois que nos arguments sont en train de porter leurs fruits et moi, je suis assez optimiste. Sans changement nouveau en matière institutionnelle, donc dans le respect de nos spécificités, de nos institutions révisées l'année dernière, je crois que, franchement l'année 2004 - c'est un pari que je fais ce soir devant vous - sera l'année de l'adhésion de la Principauté et les discussions se poursuivent. M. le Ministre d'Etat le sait bien, tous les jours nous gagnons un peu de terrain, pour faire comprendre à ceux qui n'avaient pas encore bien compris, qu'effectivement, comme le Ministre d'Etat le disait lui-même - et j'y souscris pleinement - la Principauté, aujourd'hui, peut regarder les autres membres actuels du Conseil de l'Europe droit dans les yeux, sans avoir à rougir de son statut d'Etat démocratique, d'Etat de droit.

Lorsque je suis monté à Strasbourg et que j'ai pu prendre la parole devant la Commission des Affaires Politiques, je me rappelle avoir entendu un débat d'un autre âge sur un des Etats Membres du Conseil de l'Europe, qui était montré du doigt par les autres parce qu'il y avait des prisonniers politiques chez lui, et ce pays était membre du Conseil de l'Europe. Alors, je crois que le Gouvernement et le Conseil National ont bien raison de dire que nous pouvons aujourd'hui, franchement être admis en l'état, avec tous les efforts qui ont déjà été accomplis, c'est en ce sens que nous agissons. Vous verrez, la persévérance et la détermination vont payer et vont payer l'année prochaine et vous savez qu'à ma place, je ne ménage ni mon temps, ni mes efforts pour que nous atteignons ce but.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Madame PASQUIER-CIULLA, je vous en prie.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Si j'ai bien compris – vous me corrigerez si je me suis trompée, si j'ai mal lu dans vos interventions – le Gouvernement, comme la majorité du Conseil National, vous considérez qu'à partir du moment où nous adhérierions, il n'y aurait pas de demandes supplémentaires qui pourraient être faites dans le cadre du suivi. Je m'explique, je ne cherche pas à effrayer qui que ce soit, j'ai simplement un passé, cinq années, au cours desquelles chaque six mois ou chaque année, on nous en demandait un peu plus. Alors, « chat échaudé craint l'eau froide ». Moi, maintenant, je veux savoir où on s'arrête si nous adhérons, avant d'adhérer et après l'adhésion. Parce que, M. le Ministre d'Etat l'a rappelé et vous aussi, Monsieur le Président, ces Commissions de suivi existent, je crois savoir pour avoir un peu lu la presse, que le Lichtenstein a eu quelques soucis à cet égard.

Encore une fois, je suis et j'ai toujours été, relativement favorable à l'adhésion sous certaines conditions. Il faut arrêter maintenant d'en demander toujours plus. Comme vous le dites, nous pouvons avoir la tête haute. Il n'y a pas de prisonniers politiques, nous sommes un petit pays qui a des avancées sociales bien meilleures que dans un certain nombre d'autres pays. Je voudrais être sûre que l'on s'arrête et, peut-être encore de manière plus sérieuse, sur le plan des pratiques fiscales, parce que nous savons tous ici, la pression que nous subissons en matière internationale dans ce domaine. *Je ne voudrais pas que le fait d'adhérer coûte que coûte pour avoir une image, comme vous l'avez dit, nous coûte trop cher sur ce plan-là.*

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je veux bien vous préciser ce que j'ai essayé de dire tout à l'heure, c'est-à-dire que nous devons établir de manière très claire, très précise, où nous en sommes par rapport aux différentes demandes qui nous sont faites. Parce que, précisément il y aura un mécanisme de suivi après et qu'il faut que nous puissions dire : « Au moment où vous nous avez admis, nous avons dit clairement que nous n'irions pas au-delà de ceci, de cela ». Que nous ne restions pas dans le vague, dans l'ambiguïté parce que les pressions, évidemment, seront plus fortes. Je crois qu'il faut être très clair.

Quant aux aspects fiscaux que vous évoquez, il est vrai qu'il peut y avoir une pression du Conseil de l'Europe dans ce domaine ; mais hélas, il faut reconnaître qu'elle est loin d'être la seule. Il y a d'autres instances qui s'en chargent aussi.

M. le Président.- Donc, Monaco fixera clairement jusqu'où il veut aller. Et là, je crois que nous parlons tous d'une même voix, opposition, majorité et Gouvernement. Il n'y a pas, là encore, la moindre différence dans nos positions. Peut-être une petite nuance dans l'analyse, c'est que nous, nous considérons que c'est en étant autour de la table avec ces Nations-là, en discutant avec elles, en nous faisant mieux connaître, en développant des relations constructives avec elles, que nous pourrions mieux nous défendre, plutôt qu'en demeurant à l'extérieur et en étant montré du doigt car, là, effectivement, nous aurons tendance à attirer davantage la pression internationale. Je crois qu'il est toujours préférable d'être assis autour de la même table et de discuter dans les instances internationales plutôt que d'en être exclu. Je vous rappelle qu'il y a quarante-cinq Etats membres sur quarante-sept et que ce n'est quand même pas bon pour Monaco d'être dans les deux derniers. Ça commence à attirer beaucoup l'attention sur notre pays. Nous allons nous faire entendre parce que nous avons de bons arguments. Nous l'avons tous dit ce soir.

Madame PASQUIER-CIULLA, je vous en prie.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste répondre à cette observation et vous dire que j'avais tendance à penser comme cela, et maintenant encore, savoir qu'il vaut mieux être autour d'une table pour pouvoir discuter, *mais sincèrement*

l'expérience passée m'a fait comprendre que finalement, parfois les idéologies étaient beaucoup plus fortes que la raison et que l'on était face, de temps en temps, à un rouleau compresseur qui n'avait pas grand chose à faire d'un petit pays comme le nôtre et de ses spécificités. C'est à cela que je pense ce soir et c'est cela que nous devons tous avoir à cœur : de préserver et de sauvegarder.

M. le Président.- Nous nous battons, tous ensemble, pour défendre notre Principauté et ses spécificités.

Y a-t-il d'autres interventions sur le Conseil de l'Europe ? Monsieur le Président de la Commission des Relations Extérieures, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- J'ai toute une série d'interventions, Monsieur le Président, mais je pensais peut-être les faire au titre du chapitre sur les postes diplomatiques. En fait, elles peuvent aussi bien être cadrées dans l'un comme dans l'autre. A votre convenance, Monsieur le Président, si vous voulez que nous adoptions ce chapitre et que j'intervienne dans le cadre de l'autre chapitre ? Ou alors je peux intervenir directement ?

M. le Président.- Si ce sont des thèmes précis, nous allons les aborder aux chapitres concernés. Là, nous restons dans les remarques d'ordre général en matière de politique étrangère. Tout ce qui a trait à la politique en matière de relations extérieures, en général.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Plusieurs sujets. Sur la Convention de 1930, Monsieur le Ministre d'Etat, pouvez-vous nous faire une petite mise à jour sur l'état de la situation ? Mais plus particulièrement, je souhaiterais intervenir relativement au statut des magistrats français détachés. Cela fera plaisir à Mme PASQUIER-CIULLA.

Monsieur le Ministre, vous avez indiqué, dans le cadre des Commissions Plénières d'Etude, que le Gouvernement voulait s'orienter vers un détachement de trois ans renouvelable une fois et assorti de possibilités exceptionnelles de prolongement. Alors, je suis très préoccupé par ce dernier membre de phrase parce qu'on ne compte plus les cas où les exceptions deviennent la règle et, si je peux me satisfaire pleinement d'un détachement de trois ans renouvelable une seule fois, je trouve inadmissible d'inverser la règle pour aboutir, par le biais d'exceptions de circonstances, même si les circonstances étaient exceptionnellement

positives, à une pérennisation des détachements. Pourquoi ? Cela reviendrait purement et simplement à laisser à l'arbitraire et à une éventuelle complaisance du pouvoir exécutif la possibilité de maintenir en place des magistrats qui serviraient de manière adéquate les intérêts du Gouvernement et pas nécessairement ceux des Monégasques. Cela reviendrait donc à miner de l'intérieur un mécanisme essentiel permettant de garantir l'indépendance des magistrats détachés. Il me paraît donc parfaitement inacceptable qu'au bout de six ans, on puisse encore renouveler un détachement.

Je souhaiterais donc obtenir quelques assurances à cet égard, à savoir pleinement d'accord pour deux fois trois ans, mais après, stop.

J'ai d'autres interventions que je ferai à la suite des réponses, puisque les sujets sont différents.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, sur ce dernier point, tout ce que je peux dire au Président de la Commission des Relations Extérieures, c'est que c'est un des points qui se discute dans la négociation, donc je ne peux pas vous dire encore quelle sera sa conclusion. Il est vrai que, dans le cadre de cette négociation, il y a l'idée d'harmoniser la durée des détachements qui, actuellement, est différente selon les Administrations concernées. Je prends note du fait que vous trouvez que trois ans renouvelés une fois, c'est déjà la bonne dose ; j'avoue très franchement que j'ai entendu d'autres opinions, y compris au sein de la Haute Assemblée.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, celle de Mme PASQUIER-CIULLA qui estime que les détachements peuvent se renouveler *ad vitam aeternam*...

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, laissez terminer le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- ... des opinions fondées, je crois, sur l'idée, qu'il y a des spécificités monégasques, qu'il faut un certain temps pour s'en imprégner, puis qu'ensuite on peut utiliser sa science. Voilà pour ce qui concerne les magistrats.

Pour 1930, je reviens à ce qui est tout de même l'aspect principal du sujet, le statut des magistrats n'étant qu'une des rubriques. Les négociations, je n'ai pas

grand-chose de plus à vous en dire depuis ce que j'ai pu vous dire lors du Budget Rectificatif ou en séance privée. Nous avons déjà eu deux rencontres. Nous en aurons une vraisemblablement dans la première semaine de l'année prochaine et voilà, l'affaire chemine. Le sens de la négociation, il n'y a pas besoin de vous le rappeler puisque ce sont les positions exprimées par le Souverain. Tout Monégasque doit pouvoir accéder à toute fonction, à tout emploi public dans son propre pays, premier point.

Et deuxième point, le Souverain doit avoir une liberté de choix lorsqu'il désigne à ces emplois. Voilà, c'est la ligne directrice pour la Délégation Monégasque. Nous essayons de cheminer dans cette direction. Je ne peux pas vous en dire beaucoup plus, malheureusement, à ce stade.

M. le Président.- Sur ce point de la Convention de 1930 qui est très important, je crois quand même qu'il faut que le Conseil National, qui est l'expression de la volonté des Monégasques, dise clairement qu'il soutient à cent pour cent les négociateurs monégasques dans ces discussions et que cela nous semble une donnée essentielle et évidente qui, je dirai, ne devrait même pas porter à discuter très longtemps, à savoir qu'un pays Souverain et indépendant puisse permettre à ses Nationaux de ne pas subir sur leur sol une discrimination par rapport à des non-Monégasques dans l'accès à des postes publics de ce pays. Nous l'avons dit à tous nos Collègues européens et notamment à nos Collègues français, à M. Jean-Louis DEBRÉ, Président de l'Assemblée Nationale, à M. Jean-Claude GUIBAL, Président du Groupe d'Amitié France/Monaco à l'Assemblée Nationale. Nous sommes les élus de la population de Monaco et derrière ses négociateurs, et si des blocages devaient intervenir, le Parlement prendra ses responsabilités, y compris publiquement. Parce qu'il est insoutenable aujourd'hui que des gens puissent ne pas imaginer d'accorder à la Principauté ce que le Prince Souverain a demandé. Ce seraient des idées d'un autre temps, ce serait des principes indéfendables, surtout de la part d'un pays qui a toujours été à la pointe de la défense des droits de l'homme dans le monde, je veux dire la France.

Donc, nous avons dit, pour l'instant très cordialement, à nos interlocuteurs de l'Assemblée Nationale, ce que je vous dis. Je tiens à dire ce soir, clairement, que nous prendrons nos responsabilités si des blocages intervenaient car la population monégasque ne le comprendrait pas et je crois que sur ce terrain, franchement, l'opinion publique en général, y compris en France, ne pourrait que comprendre la position monégasque. Donc, vous avez le Conseil

National et la population de la Principauté de Monaco derrière vous, Monsieur le Ministre d'Etat, Monsieur BIANCHERI et tous les autres Membres de la délégation monégasque. C'était important de le dire parce qu'il y a des choses, si nous n'avancions pas, qui ne pourraient pas nous laisser silencieux et sans réaction. Mais vous nous donnez des indications optimistes et je crois que les partenaires français savent très bien ce que veut Monaco et que l'entrée en discussion, vous l'avez déjà dit, nous permet un grand optimisme pour les avancées que nous espérons tous pour la Principauté.

Sur la convention de 1930, y a-t-il des interventions ?

Monsieur le Ministre d'Etat, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je voulais juste vous remercier de vos paroles d'encouragement pour les négociateurs et en même temps dire très lucidement que, si le sens de la négociation est bien établi du côté monégasque, il reste à conduire cette négociation à son terme.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres remarques ?

Madame PASQUIER-CIULLA, je vous en prie.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

J'en profite pour dire que l'on ne peut être que d'accord avec vous, Monsieur le Président, pour ce qui concerne la Convention de 1930, en tout cas en ce qui me concerne. Les magistrats, puisque mon Confrère a parlé pour moi, je voudrais donner publiquement ma position, même si tout le monde ici pratiquement, la connaît. *Pour moi, ce n'est pas le critère de durée qui est important mais celui de qualité en matière de détachement. On ne peut pas partir du principe qu'à partir d'une certaine durée, qu'elle soit de trois ans, de trois ans renouvelée, ou de trois ans renouvelée deux fois, un magistrat ou n'importe quel autre fonctionnaire devient mauvais. Je ne suis pas d'accord avec cette approche des choses parce que cela reviendrait à dire que ceux qui sont aptes à temps plein, pourraient se voir reprocher du même grief et je pense notamment aux fonctionnaires monégasques. Donc, non, il n'est pas question de durée, il est question de qualité.* Le tout est d'apprécier correctement les qualités de chaque fonctionnaire, qu'il soit de la magistrature ou d'un autre service et d'en tirer les conséquences.

Par ailleurs, je pense également que les magistrats français doivent, dans tous les cas, passer un certain

temps à Monaco pour s'adapter à nos textes et que, d'après ce que certains ont pu m'en dire, trois ans, c'est déjà un minimum.

M. le Président.- Sur ce sujet, y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur GARDETTO, vous avez la parole.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire plusieurs interventions. D'abord une réponse à M^e PASQUIER-CIULLA sur ces sujets et ensuite d'autres interventions sur les Relations Extérieures. Alors, n'en déplaise à M^e PASQUIER-CIULLA qui, ce soir, joue les candides quand même, à moins que ce soit une habitude sur le sujet des magistrats. Merci, Monsieur le Président, d'approuver ma remarque. Il y a longtemps que je ne me fais plus d'illusions sur la nature humaine. Il y a, parmi les magistrats, des gens éminemment respectables et éminemment compétents auxquels je rends hommage. Il peut y en avoir d'autres qui le sont moins. Je ne dis pas que c'est un phénomène fréquent mais il y en a d'autres qui le sont moins. Comme dans toutes les professions, comme dans tous les corps de métier, je ne vois pas pourquoi on créerait une règle qui risquerait de nous pénaliser dans le cas, justement d'une situation difficile, alors que le principe de précaution voudrait que justement nous placions des limites. La limite, c'est deux fois trois ans. Alors, je pense qu'en deux fois trois ans, on commence à connaître le droit monégasque sinon il faut choisir les magistrats parce qu'à ce moment-là, il y a un problème de compétence.

Donc, je maintiens qu'une limite est nécessaire et que le renouvellement peut avoir lieu une fois et puis stop. Tout cela, dans l'intérêt des justiciables et dans l'intérêt de la démocratie. Voilà, c'est tout ce que je souhaitais dire en réponse à ce point sur les magistrats. Maintenant, j'ai d'autres interventions sur le sujet des relations extérieures.

M. le Président.- Madame la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, vous souhaitiez intervenir ?

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Monsieur le Président, puis-je prendre la parole s'il vous plaît ? Je voudrais associer aux remarques de M^e GARDETTO, le problème du détachement des enseignants français en poste à Monaco.

Effectivement, il est bien connu et cela fera déjà un premier sujet de discussion, au niveau de l'égalité entre un déroulement de carrière d'un Monégasque et le déroulement de carrière d'un Français détaché en Principauté, tout le monde le sait, la plupart des enseignants français détachés en Principauté font toute leur carrière en Principauté. Alors, je rejoins tout à fait les remarques de M^e Gardetto. Il faudrait également que, pour le personnel enseignant détaché en Principauté, il y ait un contrat de trois ans de détachement renouvelable une fois. Cela permettrait déjà d'avoir un déroulement de carrière moins fulgurant que la même personne enseignante en Principauté, celle-ci de nationalité monégasque. Nous savons bien que ces personnes avancent toutes les années au grand choix, au grand dam des Monégasques qui avancent, eux, tout simplement d'année en année et voient leur indice être majoré selon la classe où ils se trouvent, tous les quatre ans, voire tous les quatre ans et demi, contrairement à toutes ces personnes qui avancent toutes les années. Cela ferait déjà un point de débat à aborder lors d'une prochaine Commission de la Fonction Publique à ce propos.

Merci.

M. le Président.- Alors, nous sommes donc sur le détachement des enseignants. Sur ce sujet, qui souhaite intervenir ?

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ces thèmes, avant que M. GARDETTO continue ?

Madame PASQUIER-CIULLA justement a quelque chose à nous dire.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais rebondir sur la déclaration de Mme BOCCONE-PAGÈS, en tous les cas, préciser la mienne. Je suis bien d'accord, nous l'avons tous dit au sujet des enseignants et cela doit s'appliquer, je pense, dans la Fonction Publique, à compétence égale, évolution de carrière égale, sur ce point-là, il n'y a pas de discussion. En ce qui me concerne – je ne mets pas en compétition les magistrats monégasques et les magistrats français – il est bien évident que les magistrats monégasques doivent trouver leur place à Monaco et c'est là où je ne suis pas d'accord avec mon Collègue, même si je joue les candides, les magistrats monégasques font toute leur carrière à Monaco. En ce qui concerne le reste de la réponse de mon confrère, le terme de respectable et le fait que certaines personnes

puissent être respectables ou ne pas l'être, je vous le concède bien volontiers. La différence entre mon analyse et la vôtre, c'est que moi, je pense qu'ils sont respectables dès le départ et qu'ils ne deviennent pas non-respectables en cours de route ou alors c'est vraiment que notre système fonctionne très mal et qu'il faudrait tout revoir.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Peut-être le faut-il parfois, chère Confrère !

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- En attendant, il serait vraiment regrettable de se priver de bons fonctionnaires à un délai fixe, sous prétexte que certains peuvent être non respectables. Il suffit de surveiller.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je renverse votre argument, je trouve qu'il serait dangereux de maintenir des gens qui ne soient pas aptes en terme de qualité, plutôt que de pouvoir les éliminer de façon certaine, au bout de deux fois trois ans.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Mais nous disons la même chose alors, il suffit de surveiller la qualité, c'est bien ce que j'ai dit.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Et pour se prémunir, il faut mettre une limite.

M. le Président.- Chers Collègues, je crois que l'Assemblée est pleinement informée de chacune de vos positions. Donc, je vous invite à passer à un autre sujet pour avancer, s'il vous plaît.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Alors, je m'adresse tout à la fois, puisque le sujet est mixte, à Monsieur le Ministre d'Etat et à Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances.

Messieurs, nous restons dans le domaine international, voilà maintenant plusieurs mois que le Conseil National vous demande une copie de l'accord de Kyoto, et voilà plusieurs mois que le Gouvernement se borne à lui transmettre une note de synthèse sur le sujet, mais toujours pas le texte de l'accord.

Alors, j'ai l'impression qu'on joue un petit peu au chat et à la souris et je m'interroge sur les dispositions contenues dans cet accord qui doivent être bien embarrassantes pour le Gouvernement contenu dans cet

accord pour que l'on s'oppose de cette manière à nous communiquer à nous, élus des Monégasques, une copie fidèle de l'accord. C'est ma première observation.

Deuxième observation, cet accord se traduira-t-il sous la forme de textes ayant force obligatoire ? Si oui, de quelle nature ? Et seront-ils soumis au Conseil National ?

Je vous remercie.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Monsieur le Conseiller, le document que je vous ai donné est un document synthétique, beaucoup plus explicatif que le document officiel que je peux vous donner.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Vous me faites très plaisir, Monsieur le Conseiller, en me disant que vous allez me le donner.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* J'aurai le plaisir de vous revoir en particulier alors.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Très volontiers Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Merci.

Monsieur GARDETTO, avez-vous d'autres points à aborder ? Je rappelle que M. GARDETTO est le Président de la Commission des Relations Extérieures et il est donc logique qu'il intervienne aussi activement sur ce chapitre.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je poursuis, si vous le permettez, Monsieur le Président.

Ma question est dirigée vers Monsieur le Ministre d'Etat. Monsieur le Ministre, la Principauté ayant signé le statut de la Cour Pénale Internationale, statut de 1998, pourquoi n'avons-nous pas encore ratifié cet accord international ? Quels sont les obstacles à cette ratification et dans l'affirmative, s'il y a effectivement des obstacles, quelles mesures ont été prises pour permettre la levée de ces obstacles ? A quelle date la ratification pourra-t-elle intervenir et qu'en est-il sur l'accord sur les immunités qui fait partie du « package », si j'ose dire, de la Cour Pénale Internationale ?

M. le Ministre d'Etat.- Pour ce qui est de la Cour Pénale Internationale, comme on le sait, puisque je crois que l'on a déjà eu à répondre à ce type de question, le problème est une contradiction possible avec la Constitution qui accorde au Souverain une position privilégiée par rapport à d'éventuelles poursuites. Alors que dans le statut de la Cour Pénale Internationale, il est prévu que tout le monde risque d'être poursuivi de la même façon. Alors, nous avons engagé une étude là-dessus, dont les conclusions ont été différentes suivant les personnes interrogées, certains disant que, après tout, tout cela pouvait très bien se concilier et d'autres disant, non il faut garder au Prince Son statut et, par conséquent, on ne peut pas admettre d'adhérer à la Cour Pénale Internationale comme cela, de but en blanc ; on en est là.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui mais, Monsieur le Ministre, là, on est au milieu du gué. Il faut aller de l'avant ou faire machine arrière, on ne peut pas rester au milieu. Alors, quelle solution envisage-t-on à cet égard ? Parce que nous avons signé effectivement cet accord, nous ne sommes plus au stade de savoir si on signe, s'il est opportun ou pas de le signer. On l'a déjà signé, donc on a achevé une première étape.

M. le Ministre d'Etat.- C'est un fait qu'on l'a signé, comme d'autres pays l'ont signé, mais tous ne l'ont pas ratifié à ce stade.

Le problème est vraiment de savoir si cette disposition du statut de la Cour Pénale Internationale aura quelque portée pratique en ce qui concerne Monaco. A l'évidence, elle n'en a aucune ; donc, à ce moment-là, on peut « fermer les yeux » et dire, « on ratifie ». Jamais nous n'en verrons les effets, fort heureusement, mais certains ont un esprit plus juridique et estiment qu'il faut se prémunir tout de même contre un risque purement théorique et on en est là. Je reconnais que nous sommes au milieu du gué, mais encore une fois nous ne sommes pas le dernier des pays à ne pas l'avoir ratifié.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Est-ce que la démarche se poursuit ou bien est-elle figée de manière irréversible ?

M. le Ministre d'Etat.- La vérité est qu'elle pourrait très bien se poursuivre, c'est vrai ; mais ce n'est pas au premier plan de nos préoccupations très franchement.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Dont acte. C'est quand même intéressant dans le concert des Nations d'avoir une position claire à cet égard.

M. le Président.- Avez-vous d'autres questions ou remarques sur ce chapitre ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, Monsieur le Président, plusieurs points. C'est une question essentiellement pour Monsieur le Ministre toujours puisque cela relève des Relations extérieures. Monaco a signé le protocole facultatif à la Convention des Droits de l'Enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie, mettant en scène des enfants. A quelle date ce protocole sera-t-il ratifié ?

D'autre part, la Principauté, et là c'est une question, a-t-elle signé, parce que je n'en suis pas persuadé, je ne le pense pas - mais vous allez me le dire - le protocole relatif à l'implication des enfants dans les conflits armés. Là aussi, l'a-t-on ratifié ou non et si non, pourquoi ?

Et même question à propos du protocole à la Convention sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

M. le Ministre d'Etat.- Vous me permettez, Monsieur le Président, de ne pas pouvoir répondre sur le siège ; je vais vérifier cela et je vous donnerai la réponse dès demain lorsque nous nous retrouverons en séance.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Aucun problème, Monsieur le Ministre.

Monsieur le Président, j'ai quelques interventions supplémentaires qui pourraient s'intégrer dans le chapitre 3, si vous voulez passer au vote du chapitre 2.

M. le Président.- Tout à fait, nous sommes au chapitre de la Direction des Relations Extérieures, alors nous restons sur des remarques d'ordre général en matière de politique extérieure.

S'il n'y a plus d'autre intervention, je mets donc ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté.)

Le Directeur Général.-

Chap. 3 - RELATIONS EXTERIEURES - POSTES DIPLOMATIQUES.

303.010 - Frais de personnel.....	3.529.800
303.030 - Frais de fonctionnement	1.720.300
	5.250.100

M. le Président.- Je vous donne donc la parole, Monsieur le Président de la Commission des Relations Extérieures.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Première intervention, Monsieur le Ministre. A la connaissance du Conseil National, notre Ambassade auprès de l'Union Européenne ne comporte que deux ou trois diplomates. Nous souhaitons savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour mettre en œuvre les moyens humains et matériels adéquats et quelles instructions le Gouvernement entend donner pour que cette Ambassade adopte une démarche proactive et s'acquitte d'une fonction de lobbying, favorable à Monaco comme c'est l'usage des représentations diplomatiques accréditées auprès de l'Union Européenne.

M. le Ministre d'Etat.- Notre Ambassade assure la représentation auprès de l'Union Européenne mais est aussi l'Ambassade auprès de la Belgique, auprès des Pays-Bas, auprès du Luxembourg ; elle comporte effectivement, je crois, deux collaborateurs pour l'Ambassade, mais pour ce qui concerne l'aspect de l'Union Européenne, je vous rappelle d'abord que nous ne sommes pas Etat membre, que nous ne sommes même pas dans un statut d'association ou avec un accord de coopération. Nous avons donc des dialogues épisodiques qui portent sur des affaires à caractère extrêmement technique, en général (ainsi les accords sur les produits pharmaceutiques, cosmétiques etc.). Donc, de toute façon, lorsqu'il y a une discussion, lorsqu'il y a une négociation qui s'engage avec les interlocuteurs de Bruxelles sur ces affaires-là, ce sont les spécialistes depuis Monaco qui vont la mener avec l'assistance de la mission. La mission a un rôle général, bien sûr, de contact, mais on ne peut pas dire qu'elle ait un besoin d'être en permanence au contact et de suivre les réunions principales puisque Monaco est finalement très marginalement concerné, Dieu merci, sur certains aspects, par ce qui se passe à Bruxelles. Donc nous n'avons pas estimé nécessaire d'augmenter les effectifs de la représentation permanente. Il est

possible qu'à l'avenir, la situation change ; mais enfin, dans l'immédiat, ce n'est pas un besoin, étant entendu une fois encore que lorsqu'il y a une affaire concernant spécifiquement Monaco, ce sont des spécialistes qui y vont depuis Monaco.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Mais est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de mettre en œuvre une politique que l'on qualifie habituellement de lobbying, c'est-à-dire une présence latente dans les sphères européennes qui servirait - comme c'est le cas à la fois pour des institutions économiques, des entreprises ou des Etats étrangers - vis-à-vis justement de l'Union Européenne ? Est-ce que vous ne pensez pas que cela peut être utile à la Principauté et à la défense de ses intérêts ?

M. le Ministre d'Etat.- Je dirais que ce n'est pas l'Union Européenne en tant que telle que la Principauté aurait à travailler, puisqu'elle n'est concernée encore que par quelques aspects seulement de la politique européenne. Ce sont les Etats membres d'avantage. Alors les Etats membres, c'est plutôt dans les capitales qu'il faut les travailler, parce que sous l'angle européen, je vous le dis encore une fois, nous avons des relations qui se limitent à des domaines très spécifiques : j'ai évoqué les produits pharmaceutiques, etc... Il y a l'aspect euro également. Il y a quelques aspects financiers et puis c'est tout ; et je ne suis pas certain que nous ayons intérêt à avoir une politique tellement plus volontariste vis-à-vis de Bruxelles parce que le risque serait d'amener les interlocuteurs de l'Union Européenne à nous proposer des modalités de relations plus générales. Je pense : accord de coopération, accord d'association avec toutes les exigences dont cela s'assortirait pour Monaco. Je prends un exemple : la liberté d'installation, liberté de mouvement, etc. Est-ce que vraiment nous voulons être confrontés avec ce type de situation, ce type de demande ? Donc je crois que la sagesse, jusqu'à nouvel ordre, est de nous en tenir à traiter avec Bruxelles uniquement lorsqu'il y a un véritable besoin pour nous, correspondant à nos intérêts.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je prends acte de votre réponse, je pense que cela mérite réflexion.

Est-ce que je continue, Monsieur le Président, avec mon avant-dernière intervention en matière de postes diplomatiques, ou bien souhaitez-vous donner la parole à quelqu'un d'autre ?

M. le Président.- Non, je voudrais simplement qu'il n'y ait aucun malentendu sur ce que vous avez dit, parce qu'il est tard et nous sommes fatigués, donc je veux être bien clair. Le Conseil National, comme le Gouvernement, bien évidemment, n'ont jamais souhaité – et vous non plus, c'est pour cela que je le dis – que la Principauté de Monaco, de quelque manière que ce soit, fasse une démarche pour demander son adhésion à l'Union Européenne. Je tiens à le dire parce qu'il est tard, je ne veux pas qu'il y ait de malentendu, y compris dans les rangs de la presse, donc nous considérons tous comme le Ministre d'Etat et vous aussi Monsieur GARDETTO, je le sais, que par sa taille, Monaco, d'ailleurs comme tous les autres petits Etats d'Europe, ne peut pas imaginer avoir des relations structurelles avec l'Union Européenne, dans la mesure où nous devons préserver, notamment, nos spécificités et nos priorités d'emploi. Nous partageons donc ce qui a été dit par M. le Ministre d'Etat.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Tout à fait, ma question était davantage sur le plan, je dirais, de la présence diplomatique, c'est tout.

M. le Président.- Moi, je vous avais bien compris. Point suivant, sur les postes diplomatiques.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Sur les postes diplomatiques, Monsieur le Ministre, en ce qui concerne le personnel expatrié de nos Ambassades, vous avez déclaré lors des réponses aux questions posées par le Conseil National, que le Gouvernement prenait en charge les frais de logement, dans la limite du plafond fixé par les règles applicables à l'A.N.L. donc l'Aide Nationale au Logement. Cette mesure ne permet cependant pas, dans les pays que je qualifierai de « chers », de prendre en compte la réalité des charges supplémentaires qui pèsent sur le personnel diplomatique expatrié. Le plafond de l'A.N.L. est facilement dépassé et le coût de la vie sur place, dans tous les aspects de la vie quotidienne, est largement plus élevé. Je vous demande donc s'il est possible d'envisager de la part du Gouvernement la création d'une prime d'expatriation, bien évidemment variable

en fonction du pays d'affectation, qui compenserait de façon plus effective le surcoût auxquels ces personnels doivent faire face.

M. le Ministre d'Etat.- Le système actuel est en fait de compenser, pour les agents diplomatiques à l'extérieur, certaines charges spécifiques ; c'est-à-dire que ce n'est pas une prime d'expatriation globale mais le remboursement ou la prise en charge de certains de leurs frais. Alors ça vaut pour le logement, ça vaut également pour l'éducation et cela vaut, à certains égards, pour certaines charges médicales. Mais en ce qui concerne le logement, ce qui est pris en compte, c'est la charge réelle qu'ils ont à subir, ce n'est pas seulement la référence Monaco de l'A.N.L. ; mais cela leur garantit, en proportion de ce qu'est leur loyer réel lorsqu'ils sont à l'extérieur, ce que l'A.N.L. leur aurait apporté ici à Monaco. Ce ne sont pas des sommes comparables.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Mais est-ce qu'il n'est pas d'usage que le personnel diplomatique expatrié bénéficie d'une prime particulière qui aille au-delà du coût du logement, pour permettre de prendre en charge le coût de la vie dans son ensemble dans le poste diplomatique ?

M. le Ministre d'Etat.- C'est également fait. Le détail, je pourrais vous le donner mais il n'y a pas une prime d'expatriation en tant que telle. Si vous voulez, c'est un système qui m'est familier puisque je l'ai vécu une grande partie de ma vie professionnelle. Mais en ce qui concerne Monaco, ce sont des aides spécifiques qui sont apportées pour le logement encore une fois et les charges scolaires, les frais médicaux de manière à assurer aux agents diplomatiques, disons, un niveau de vie adapté à leur rôle, à la fonction qu'ils exercent, au rôle de la représentation de la Principauté.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je voulais juste vous dire qu'il y a un coefficient qui varie en matière de logement, en fonction du pays. Il peut donc prendre en compte les différences de cherté d'un pays à l'autre.

M. Jean-Charles Gardetto.- Je vous remercie de cette précision.

Alors, dernière petite question : dans le chapitre « Postes diplomatiques », j'ai relevé une ligne

« indemnité de scolarité » qui a appelé mon attention et je m'interrogeais pour savoir à quoi elle correspondait.

M. le Ministre d'Etat.- Elle m'a l'air très explicite, ce sont des diplomates qui ont des enfants en âge scolaire et qui se trouvent avoir des charges qu'ils n'auraient, par définition, pas à Monaco.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci de cette précision.

Monsieur le Président, j'en ai terminé avec mes interventions sur ce chapitre.

Le Directeur Général.-

Chap. 4 - CENTRE DE PRESSE.

304.010 - Frais de personnel.....	734.000
304.030 - Frais de fonctionnement.....	322.100
304.060 - Frais propres à l'activité du service.....	2.048.900
	<u>3.105.000</u>

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN demande la parole.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais juste dire quelques mots car vous savez à quel point je suis sensible à l'information et à la qualité de celle-ci. Le Centre de Presse joue un rôle important dans ce sujet. Vous connaissez le combat que nous menons pour obtenir la diffusion de l'intégralité des séances publiques du Conseil National sur le canal local qui, au-delà du droit à l'information - je ne reviendrai pas sur les propos que j'ai tenus en début de séance - permettrait également d'enrichir et de faire diminuer les 21 heures de mire actuelles. Il est également important de conserver une mémoire visuelle de nos institutions mais aussi de manière plus large, vous l'avez dit Monsieur le Conseiller, des spectacles et des manifestations culturelles. Il faut pouvoir conserver des images qui font partie de notre patrimoine, et de plus, pour faire effectivement référence à l'intervention de M. MARQUET, il faut que ces images soient conservées dans de bonnes conditions, par des organismes dont c'est le métier.

Au-delà de l'image, que je rattache au Centre de Presse, et de l'écrit puisqu'il y a un travail qui est effectivement effectué dans ce cadre-là, je voudrais

M. le Président.- Je vous remercie pour votre travail précis, Monsieur le Président de la Commission de la Commission des Relations Extérieures.

Y a-t-il sur ce chapitre d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je mets donc ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté)

souligner l'importance de l'Image de manière plus large. Toute la difficulté vient du fait que la communication est un métier. Une image ne se décrète pas, elle se construit. C'est un métier difficile et souvent ingrat et comme je le disais également en début de séance, le dossier de l'Express paru récemment est très représentatif de la perception « faussée » de Monaco qu'a aujourd'hui le monde extérieur. A ce titre, je pense qu'il y a beaucoup de travail à faire pour que l'image de Monaco perçue à l'extérieur évolue dans un sens positif.

Sur ce chapitre précis, j'hésite encore entre m'abstenir, compte tenu du constat aujourd'hui qui montre que la route est encore très longue et, d'un autre côté, voter pour ce chapitre, pour soutenir le frémissement que je sens sur le sujet et souligner le pas fait avec les premières diffusions partielles, des séances publiques du Conseil National sur le câble.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CELLARIO, je vous en prie.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je prends acte avec satisfaction dans le dernier paragraphe de la page 10 de votre

déclaration concernant le fait que le Centre de Presse est dirigé par un non-Monégasque, mais que le Gouvernement s'est engagé à la désignation d'un adjoint de nationalité monégasque, qui aura vocation à prendre plus tard la succession de la direction de ce Centre.

D'une manière générale, je vois que le Gouvernement a répondu dans ce cas et sans doute aussi pour le futur musée, à un des vœux du Conseil National. S'il n'y avait pas de Monégasque ayant *a priori* l'expérience ou la compétence nécessaire pour diriger, vous acceptiez de nommer, un adjoint monégasque qui devrait prendre par la suite la direction de ces centres-là. Je le prends avec une très grande satisfaction.

M. le Président.- Monsieur LICARI a demandé la parole.

M. Jean-Pierre Licari.- Merci, Monsieur le Président.

Je serai très bref. A titre de protestation contre le refus de retransmission intégrale des séances du Conseil National, qu'elles soient budgétaires ou non, les élus PFM voteront contre ce chapitre.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur le Centre de Presse ?

Monsieur Jean-Charles GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Deux demandes de précisions en fait. En ce qui concerne, d'une part, le poste budgétaire sur les « traitements non-titulaires », j'ai observé que pour le Primitif 2004, il révélait une augmentation de 60,02 % et j'aurais aimé avoir la justification de cette augmentation importante, c'est la première question. Deuxième point, je souhaite redire au Gouvernement combien le Conseil National attache d'importance à voir le canal local transformé en une véritable chaîne de télévision locale confiée à des professionnels, des professionnels reconnus et également dire au Gouvernement que nous attendons qu'il nous fasse des propositions dans ce sens. Est-ce quelque chose qui est possible et sous quel délai ?

M. le Ministre d'Etat.- Je vais répondre d'abord très brièvement à Mme POYARD-VATRICAN que je suis bien entendu très sensible à l'intérêt qu'elle porte à

ce qu'il y ait une meilleure projection de l'image de la Principauté à l'extérieur ; c'est évidemment un point tout à fait essentiel et j'espère que le remaniement en cours au Centre de Presse facilitera cet objectif ; donc, je souhaite vivement qu'elle puisse nous faire confiance à cet égard et envisager un vote positif sur ce chapitre.

Pour M. CELLARIO, je le remercie d'avoir pris acte de manière positive de la décision qui est d'ailleurs tout à fait imminente : cette nomination va intervenir très vite.

M. LICARI, la situation, il la connaît, j'ai eu l'occasion de lui répondre à plusieurs reprises ; je prends note de sa position.

En ce qui concerne M. GARDETTO : la chaîne câblée, ça fait partie de la réorganisation en cours ; je pense que l'on arrivera effectivement à un renforcement de cette chaîne et, j'espère, à une qualité supérieure. Cela fait partie en tout cas de la mission et des priorités qui ont été fixées au nouveau Directeur du Centre de Presse. Pour ce qui concerne les 60 %, je laisse la parole à Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Alors, effectivement il y a la création de cinq postes, non, plus de cinq postes, de seize à vingt et un postes, les cinq postes étant des postes de non titulaires ainsi que le transfert de postes titulaires en non titulaires - justement pour le Directeur du Centre de Presse - ce qui explique que la ligne « Titulaires » diminue et « Non-titulaires » augmente.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller, pour cette précision.

Monsieur le Ministre d'Etat, vous venez de nous dire que, effectivement la transformation du canal local en véritable chaîne câblée faisait partie de la réorganisation en cours : sous quel délai le Gouvernement sera-t-il à même de faire une proposition détaillée au Conseil National pour le format de cette nouvelle chaîne câblée ?

M. le Ministre d'Etat.- Je ne pensais pas être allé jusqu'à dire qu'elle allait être transformée en une véritable chaîne câblée ; d'ailleurs, je ne sais pas très bien ce que cela veut dire une chaîne câblée ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Une chaîne qui diffuse des programmes 24 heures sur 24 sur le câble.

M. le Ministre d'Etat.- Avec des choses différentes, j'imagine, de telle sorte que ce ne soit pas la répétition plusieurs fois par jour de la même chose. Bien. Je vous ai dit que la réflexion est engagée et je pense que nous arriverons à assurer une programmation plus substantielle que cela n'est actuellement le cas, étant entendu que la vocation de la chaîne reste d'être une chaîne locale traitant d'événements locaux. La chaîne n'a pas pour ambition de devenir une chaîne généraliste comme il y en a tant d'autres qui peuvent être reçues par tous les téléspectateurs monégasques.

M. Jean-Charles GARDETTO.- J'entends bien votre propos, mais je m'interrogeais et je pense que nous sommes plusieurs à nous interroger sur ce que l'on va mettre sur ce canal, combien d'heures d'émissions, quels types d'émissions et sous quel format ? Voilà un petit peu le sens de ma question. Je pense qu'il serait intéressant pour l'Assemblée que le Gouvernement puisse présenter un projet répondant à cette question.

M. le Ministre d'Etat.- J'en prends note et j'espère être en mesure de satisfaire cette demande rapidement. Ça fait partie, comme je vous le disais, des travaux en cours confiés au Directeur du Centre de Presse et dont ensuite il doit nous saisir de façon à ce que nous puissions nous prononcer au niveau Gouvernemental.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur le Centre de Presse ?

Deux mots de conclusion en ce qui me concerne. Je comprends la position de M. Jean-Pierre LICARI et des élus de PFM dans la mesure où une proposition de résolution a été votée par le Conseil National, qui demande la retransmission intégrale des séances publiques de notre Assemblée. Ce qui n'a pas été, hélas, le cas dans ce débat, mais je comprends aussi les interrogations plus positives de Mme POYARD-VATRICAN ou l'intervention de M. CELLARIO. D'abord il faut qu'on dise que l'on est satisfait de l'augmentation des moyens qui sont prévus pour le Centre de Presse, dans un domaine essentiel pour l'image de la Principauté. C'est l'équivalent de huit postes créés, un budget en augmentation dans un domaine qui est vital pour notre image ; nous nous réjouissons de ces moyens supplémentaires, nous nous réjouissons aussi de ce qu'un Monégasque soit bientôt adjoint et formé pour succéder un jour au Directeur, M. CELLARIO l'a dit,

c'était une demande de notre Assemblée. Moi, je voudrais dire que je pencherais plutôt pour le vote, après réflexion, de ce crédit. Parce que c'est tout de même une première dans l'histoire parlementaire de ce pays, tout s'est bien passé lundi soir, il faut rendre hommage à ceux qui étaient chargés de la retransmission de nos débats et donc en particulier aux dirigeants du Centre de Presse. Je vous rappelle aussi que tous pourront s'exprimer à nouveau devant les caméras de la télévision, tous les élus qui le souhaiteront, lundi prochain, pour expliquer leur vote final de cette loi de budget et je crois quand même, que le verre est à moitié plein lorsque l'on voit cette avancée importante et historique pour le Parlement, pour le droit à l'information de la population. Je le dis d'autant plus que l'an prochain, nous souhaitons que la totalité des séances soient diffusée, que ce ne soit qu'un premier pas et que le Gouvernement, ce soir, ne l'exclut pas. Donc, disons que nous aurons l'occasion, si malheureusement le premier pas n'était pas suivi, de pouvoir nous exprimer de manière plus critique l'année prochaine. Mais je dirais ce soir que mon sentiment positif l'emporte sur le négatif concernant ce chapitre du Centre de Presse.

Monsieur CELLARIO, je vous en prie, mais ensuite nous passerons au vote, compte tenu de l'heure.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas allonger le débat mais ce que j'ai voulu dire au Gouvernement est tout de même très important. Il y a plus de dix ans que, dans cette enceinte, on demande que des Monégasques accèdent à des postes à responsabilités. On nous répond, depuis dix ans, qu'ils ne sont pas compétents, que l'on n'en trouve pas, ainsi de suite. Ce soir, il y a quand même une déclaration du Gouvernement qui met en place une certaine règle. C'est cela qui est important. C'est que l'on a mis le doigt dans un engrenage et je pense que l'on ne reviendra pas en arrière. Et c'est en cela que je suis satisfait.

M. le Président.- Je mets à présent ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Trois avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté ;
MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI
et Jacques RIT votent contre).

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, nous nous retrouverons demain à 17 heures, pour la suite de l'examen de ce Budget.

Je vous remercie.

La séance est levée.

(La séance est levée à minuit).

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00